



Evaluation de la mise en œuvre des actions prioritaires et des 12 Projets métropolitains

5 décembre 2014

Introduction

Le Projet de Ville 2012-2022 a été adopté par le Conseil communal de la Ville de Liège le 28 mai 2013.

Impulsé par les autorités politiques et administratives, son élaboration est le fruit d'un processus participatif. Pour la troisième fois depuis 2003, du 7 mars au 7 avril 2013, les Liégeoises et les Liégeois, citoyens et forces vives, ont été invités à exprimer leurs choix et à émettre leurs priorités pour le développement de leur Ville.

C'est à partir des 5749 formulaires reçus et des 11 tables-rondes thématiques que le Projet de Ville 2012-2022, réel plan stratégique de développement, a été conçu.

Il contient 12 projets métropolitains et 15 actions prioritaires, elles-mêmes déclinées en 95 actions concrètes. Ces projets et actions ont tous et toutes la même vocation : contribuer à rencontrer les objectifs stratégiques du Projet de Ville :

- Réussir la densification de la Ville
- Favoriser la création d'emplois et d'activités en assurant l'attractivité du territoire et l'accroissement du niveau de formation
- Réussir la métropolisation de Liège par un développement territorial harmonisé
- Favoriser le vivre ensemble et la qualité de vie pour toutes et tous
- Réduire notre empreinte écologique

Le Projet de Ville, c'est le cap que s'est fixé la Ville à l'horizon 2022. Il convient donc, un an et demi après son adoption, de procéder à une première évaluation de sa mise en œuvre.

En décembre 2014, 60% des actions (58 actions) énoncées dans le Projet de Ville 2012-2022 ont été réalisées et se poursuivent. Parallèlement, la mise en œuvre a débuté pour 34% des actions restantes (31 actions en cours et une action réorientée) avec un calendrier de réalisation qui s'inscrit dans les ambitions du Projet de Ville, à savoir une réalisation d'ici à 2022.

Chacun avec leur propre état d'avancement, les 12 Projets métropolitains sont tous en cours de réalisation. Il s'agit de projets d'envergure qui répondent à quatre caractéristiques majeures. Ils sont :

- conséquents par les moyens qu'ils mobilisent ;
- structurants dans la manière dont ils vont redéfinir les comportements et répondre aux besoins des Liégeois-es ;
- emblématiques dans la mesure où ils traduisent les orientations du Projet de Ville ;
- métropolitains car leurs effets vont bien au-delà des frontières du territoire communal.

Le Projet de Ville, c'est une ambition, celle d'améliorer les conditions de vie des Liégeoises et des Liégeois sur une période de dix ans. La Ville poursuivra ses efforts et continuera à mobiliser chacun et chacune afin que cet objectif puisse être réalisé.

Projet de Ville 2012-2022

Actions prioritaires

Tableau récapitulatif

n° Action		Etat d'avancement
	Action prioritaire 1 - Lutter contre les incivilités	
1.1	Intervenir de manière systématique, globale et intégrée dans les quartiers pour lutter contre les incivilités	
1.2	Créer des "prestations citoyennes", nouveau dispositif d'encadrement pour lutter contre les incivilités	
1.3	Eviter les concentrations de nuisances dans certains quartiers	
1.4	Renforcer la lutte contre les "marchands de sommeil" par une collaboration accrue avec les instances judiciaires	
1.5	Poursuivre l'installation des caméras de surveillance	
1.6	Sensibiliser de manière systématique à la lutte contre le cambriolage	
	Action prioritaire 2 - Mieux se déplacer	
2.1	Optimaliser la phase de chantier du tram afin de minimiser ses impacts	
2.2	Solliciter le TEC pour réorganiser, en partenariat avec la Ville, le réseau des bus urbains liégeois	
2.3	Réaliser le Plan Communal Cyclable	
2.4	Intensifier la mise en œuvre du Plan Piéton	
2.5	Mettre en place une signalétique dynamique des parkings	
2.6	Mettre en place un système de voitures partagées performant intégrant des véhicules électriques	

2.7	Développer un réseau intégré de bornes de recharge pour véhicules électriques	
2.8	Mettre en place un plan de transport de marchandises et de livraison	
	Action prioritaire 3 - Revoir la politique globale de stationnement	
3.1	Améliorer le stationnement des riverains et le stationnement de courte durée (clients, professions libérales,...) via une extension de la zone régulée et une promotion de l'utilisation des parkings en ouvrage	
3.2	Accroître les zones pour taxis et autocars	
3.3	Définir des lignes directrices de stationnement privé dans le cadre des nouvelles constructions	
	Action prioritaire 4 - Investir dans la propreté	
4.1	Renforcer le réseau de Recyparcs liégeois	
4.2	Promouvoir le recours à la Ressourcerie du Pays de Liège	
4.3	Faire évoluer le schéma général d'organisation des collectes des déchets vers une plus grande responsabilisation des producteurs	
4.4	Accentuer les efforts de tri sélectif sur le territoire communal	
4.5	Etudier la faisabilité de développer un dispositif de consigne des canettes à boisson usagées	
	Action prioritaire 5 - Développer les espaces verts, les espaces de convivialité et les infrastructures sportives et culturelles dans les quartiers	
5.1	Créer de nouveaux espaces verts et améliorer l'accessibilité des espaces verts existants	
5.2	Intégrer systématiquement les espaces verts dans tous les projets urbanistiques	
5.3	Elaborer un plan de gestion global des espaces verts	
5.4	Aménager les espaces verts existants	
5.5	Développer et améliorer le réseau des aires de détente et plaines de jeux	
5.6	Créer des infrastructures sportives	
5.7	Créer un réseau de salles de sport dans les quartiers	
5.8	Créer une 14e bibliothèque du réseau de la Lecture publique en centre-ville, spécialisée dans les ouvrages en français édités hors de France	
5.9	Coordonner les dispositifs de proximité	

	Action prioritaire 6 - Réduire les consommations d'énergie	
6.1	Lutter contre la précarité énergétique	
6.2	Poursuivre les investissements en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux	
6.3	Mettre en réseau les acteurs de la politique énergétique de la Ville	
6.4	Développer un appui spécifique aux PME et aux commerces en matière d'économie d'énergie	
6.5	Amplifier l'inscription de l'administration communale dans une démarche globale de gestion environnementale	
	Action prioritaire 7 - Faire participer tous les citoyens et développer la citoyenneté	
7.1	Redéfinir des projets par quartier avec les habitants	
7.2	Organiser les relations entre la Ville et les Comités de quartier par la signature d'une charte	
7.3	Mettre en place une rencontre annuelle des citoyens avec leur Inspecteur de quartier	
7.4	Organiser des marches exploratoires dans la Ville	
7.5	Offrir un accueil personnalisé aux nouveaux habitants	
7.6	Créer une interface de traduction gestuelle entre les personnes sourdes et malentendantes et les services de la Ville de Liège	
7.7	Organiser des olympiades citoyennes et sportives inter-quartiers	
7.8	Garantir l'égalité de traitement pour favoriser le "Mieux vivre ensemble" (20ème anniversaire de la charte "Liège contre le racisme")	
7.9	Ancrer les primo-arrivants dans la réalité historique et touristique de la Ville	
7.10	Créer un pôle théâtral autour du Théâtre de Liège et du Conservatoire	
	Action prioritaire 8 - Connecter Liège pour mieux communiquer	
8.1	Proposer aux Liégeois-es et aux visiteurs un accès WIFI gratuit	
8.2	Investir les nouveaux moyens de communication	
8.3	Augmenter le nombre de démarches administratives pouvant être réalisées via le site Internet de la Ville	
8.4	Retransmettre les séances du Conseil communal	

8.5	Basculer les musées et les bibliothèques de la Ville vers les nouvelles technologies de la communication	
8.6	Promouvoir la Ville de Liège auprès des habitants de la Métropole	
8.7	Permettre aux Liégeois-es de s'approprier le tram par une communication permanente jusqu'à sa mise en œuvre	
	Action prioritaire 9 - Investir en faveur de la formation et de l'emploi	
9.1	Augmenter le nombre de places disponibles dans les crèches	
9.2	Intégrer des clauses de commerce équitable et des clauses sociales dans les marchés publics communaux	
9.3	Maintenir et créer de nouveaux relais emplois dans les quartiers prioritaires	
	Action prioritaire 10 - Favoriser l'accès de toutes et tous au logement	
10.1	Augmenter le nombre de logements publics en mobilisant, sous l'égide de la Ville de Liège, les acteurs et les outils existants	
10.2	Promouvoir l'Agence Immobilière Sociale en vue d'augmenter le nombre de logements au loyer conventionné sur le marché locatif	
10.3	Favoriser l'émergence de résidences-services sociales	
10.4	Favoriser la création de logements solidaires	
10.5	Augmentation de l'offre de "résidences" pour étudiants afin de libérer pour les familles des immeubles divisés en petits logements	
	Action prioritaire 11 - Investir dans l'école et pour les jeunes	
11.1	Soutenir la création d'une salle spécifique pour les étudiants de l'enseignement supérieur	
11.2	Renforcer la collaboration entre la Ville et l'ensemble des intervenants en matière de jeunesse en élaborant une charte "Commune Jeunes Admis"	
11.3	Rénover, agrandir et construire des infrastructures scolaires en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel enseignant et de faire face à l'augmentation démographique	
11.4	Renforcer l'éducation à la citoyenneté	

11.5	Accroître la maîtrise des langues	
11.6	Développer la pédagogie active	
11.7	Soutenir les Maisons de jeunes	
11.8	Amplifier les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire	
11.9	Développer l'accueil extrascolaire	
	Action prioritaire 12 - Animer et embellir la ville	
12.1	Améliorer la convivialité des espaces publics par la mise à disposition de matériel de loisir (Lively cities)	
12.2	Créer des piétonniers	
12.3	Mettre en place un plan global "zone 30"	
12.4	Lutter contre les cellules inoccupées	
12.5	Organiser des nocturnes commerciales	
12.6	Définir un concept identitaire par pôle commercial	
12.7	Restaurer le patrimoine monumental existant	
12.8	Installer des œuvres d'art public dans la ville	
12.9	Elargir la dynamique de l'Urban Tour	
	Action prioritaire 13 - Promouvoir Liège à l'International	
13.1	Développer l'image de marque de Liège (Liège ³)	
13.2	Organiser des grands évènements	
13.3	Promouvoir Liège à l'étranger	
13.4	Soumettre des éléments du patrimoine liégeois à la reconnaissance de l'UNESCO (Patrimoine Mondial et Patrimoine Culturel Immatériel) et/ou de l'Union européenne (Label du Patrimoine Européen)	
13.5	Améliorer la communication avec les touristes par l'utilisation des nouvelles technologies	
13.6	Participer à la campagne "Commune de commerce équitable"	
13.7	Accroître la collaboration avec l'Université de Liège	

	Action prioritaire 14 - Permettre à chacun de vivre dans la dignité	
14.1	Redistribuer les invendus des grandes surfaces aux familles liégeoises précarisées	
14.2	Mettre en place un partenariat avec des associations qui militent pour le don d'organes	
14.3	Créer des logements d'urgence adaptés aux familles	
14.4	Développer, valoriser et soutenir les services de Maintien à domicile	
14.5	Créer de nouveaux services de soins à domicile répondant à un besoin des liégeois	
14.6	Poursuivre la lutte contre la maltraitance des personnes âgées	
14.7	Rendre les lieux publics et privés accessibles à tous	
	Action prioritaire 15 - Mettre en œuvre le plan global et intégré en matière de toxicomanie	
15.1	Œuvrer à la réalisation des conditions d'ouverture d'une salle de consommation	
15.2	Plaider pour la poursuite du projet TADAM	



L'action est réalisée et se poursuit (61%)



L'action est en cours (33%)



L'action n'a pas encore démarré (5%)



L'action a été réorientée (1%)

Action prioritaire 1

Lutter contre les incivilités

Action prioritaire 1 Lutter contre les incivilités		
ACTION	1.1	Intervenir de manière systématique, globale et intégrée dans les quartiers pour lutter contre les incivilités

Description

Afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, la Ville a initié la mise en œuvre des « Plans d'Actions Prioritaires » quartier par quartier : il s'agit de rencontrer à l'échelle des quartiers concernés toutes les problématiques urbaines, à savoir les comportements dérangeants ou inadaptés des immeubles et espaces à l'abandon, la malpropreté générale, les dépôts clandestins, les véhicules épaves, la détérioration de la voirie ou du mobilier urbain, les façades délabrées, le stationnement sauvage... Il s'agit d'une opération globale et intégrée. Elle est élaborée et menée par l'ensemble des services communaux liégeois, de manière proactive, transversale et concentrée dans le temps.

Evaluation

L'action est réalisée. En 2013, des opérations ont été organisées dans 9 quartiers de la Ville : Outremeuse, Saint-Léonard, Avroy, Bressoux/Droixhe, Longdoz, Hypercentre 1, Sainte-Marguerite, Guillemins et Hypercentre 2. Mobilisant tous les services communaux, les actions ont permis de résoudre plusieurs problématiques urbaines (tags, avaloirs, stationnement sauvage, dépôts clandestins, etc.).

Un nouveau cycle d'actions a été planifié pour l'année 2014. Les 7 quartiers visés sont :

- Outremeuse
- Saint-Léonard
- Avroy/Saint-Gilles
- Hypercentre 2
- Bressoux-Droixhe
- Longdoz/Amercoeur/Vennes
- Sainte-Marguerite, en partenariat avec la Commune de Saint-Nicolas (action sur la « zone frontière »)

Fin 2014, le cycle d'opérations de l'année écoulée sera évalué et une nouvelle planification sera proposée (dont 2 coopérations avec d'autres communes).

ACTION	1.2	Créer des "prestations citoyennes", nouveau dispositif d'encadrement pour lutter contre les incivilités
---------------	------------	--

Description

Les incivilités et les comportements inadaptés sur l'espace public exaspèrent de plus en plus la population et représentent une entrave à la qualité de vie dans les quartiers.

Un projet de loi modifiant la législation relative aux sanctions administratives communales est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Ce dernier permet notamment aux communes de mettre en place une mesure alternative à l'amende administrative: la prestation citoyenne.

Une fois que ce projet de loi sera entré en vigueur, la Ville adaptera son règlement communal pour se conformer au prescrit légal, dans une logique d'instauration de mesures de type plus pédagogiques que purement répressives.

Evaluation

L'action est en cours. Sur base de la nouvelle loi de 2013, la Ville a entamé un important travail avec différents acteurs (Parquet, Conseil communal, etc.) afin de mettre en œuvre une première expérience-pilote en 2015. Celle-ci permettra de tester ces « prestations citoyennes », mesures alternatives à l'amende.

La nouvelle loi relative aux sanctions administratives communales permet aux communes de recourir à des mesures alternatives à l'amende, à savoir des prestations citoyennes sous forme de formations et/ou de prestations d'intérêt général. Le dispositif doit être intégré dans un règlement de police, qui, lui-même doit être adopté par le Conseil communal.

Un travail est actuellement en cours. Celui-ci consiste à étudier les adaptations de nos règlements aux dispositions de la nouvelle loi et l'impact de celles-ci sur le fonctionnement actuel de notre dispositif (une commission générale du Conseil communal a été organisée le 11 octobre 2014). Une concertation doit également être menée avec le Parquet au sujet des nouvelles infractions dites « mixtes » qui nécessitent la rédaction d'un protocole de collaboration.

Sur base de ce travail d'évaluation, il apparaît que, dans l'hypothèse où le recours aux prestations citoyennes serait retenu par le Conseil, il conviendrait de lancer dans un premier temps une expérience-pilote (premier trimestre 2015) compte tenu de la charge administrative et du coût pour organiser ces prestations (fourniture de vêtements de travail par exemple).

ACTION	1.3	Éviter les concentrations de nuisances dans certains quartiers
---------------	------------	---

Description

La Ville entend promouvoir la cohabitation entre les riverains et les animations festives, qui participent à la réputation de la « Cité ardente » mais qui peuvent être une source de nuisance pour le voisinage immédiat.

Pour ce faire, une Cellule « gestion des événements » sera mise en place, avec pour mission de :

- Communiquer à chaque organisateur un vade mecum des règles à respecter ;
- Veiller au meilleur emplacement possible pour chaque activité organisée sur l'espace public, de manière à éviter toute concentration de nuisances dans certains quartiers ;
- Développer une campagne de prévention contre les nuisances sonores.

Cette cellule constituera l'interface pour la communication entre les organisateurs de manifestations et les services de la Ville mais aussi un service de « médiation » et de contact avec les riverains.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a entamé un processus (groupe de travail, sensibilisation, etc.) qui doit permettre de mieux encadrer et répartir les nombreux événements se déroulant à Liège.

L'attrait croissant pour Liège entraîne inévitablement une augmentation des activités notamment culturelles, festives ou encore sportives, dont la répartition temporelle et spatiale est difficilement maîtrisable.

Dans un premier temps, un vade-mecum des règles à respecter par chaque organisateur a été développé par le Bureau de Police Administrative (2013). Ce document est remis à chaque demandeur dès acceptation de la manifestation par le Collège communal.

Dans un deuxième temps, un groupe de travail s'est constitué en 2014 au sein de la Police de Liège afin d'établir une procédure claire depuis la réception de la demande jusqu'à l'évaluation de la manifestation, en passant par l'analyse technique (avis sur opportunité / risques), l'autorisation et la gestion opérationnelle de la manifestation.

Cette procédure établie, il s'agira de lister, avec les services de la Ville, l'ensemble des événements récurrents sur le territoire de la Ville de Liège et d'en évaluer le coût pour les différents services impliqués (Police, Propreté, ...).

La prochaine action consistera en la mise en place d'une cellule transversale et spécifique de gestion des événements.

D'autre part, l'optimisation de la répartition temporelle et spatiale des manifestations doit être étudiée.

ACTION	1.4	Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil » par une collaboration accrue avec les instances judiciaires.
---------------	------------	--

Description

L'exploitation de logements de mauvaise qualité par des propriétaires peu scrupuleux est une réalité qui existe dans certains quartiers. Les personnes précarisées sont les premières victimes de ces pratiques.

C'est la raison pour laquelle la Ville renforcera la lutte contre les « marchands de sommeil » par une collaboration accrue avec les instances judiciaires. Un protocole de collaboration a été adopté en ce sens avec le Ministère Public.

Les services communaux compétents poursuivront le travail de lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements en utilisant les outils suivants : arrêté d'inhabitabilité, permis de location, inspection du bâti, taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

Cette action est menée en partenariat avec le CPAS et la Police locale.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a sollicité les autorités judiciaires et un protocole de collaboration a été signé en 2012 avec le Ministère Public afin de garantir une coopération efficace dans la lutte contre les « marchands de sommeil ».

Les services communaux compétents poursuivent par ailleurs la lutte contre l'insalubrité et l'abandon des logements en utilisant les outils à leur disposition : arrêté d'inhabitabilité, permis de location, amendes administratives (collaboration avec le SPW), inspection du bâti et taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

ACTION	1.5	Poursuivre l'installation de caméras de surveillance
---------------	------------	---

Description

Afin d'apporter une réponse complémentaire au travail policier quotidien, un réseau de caméras de surveillance des espaces publics de la Ville de Liège a été mis en place par phases successives. L'objectif de ce réseau est de venir en appui des services de police présents sur le terrain pour répondre rapidement et de façon adéquate aux problèmes qui se posent en termes de circulation/sécurité routière, d'ordre public et de sécurité. La Ville de Liège poursuivra ces installations.

Evaluation

L'action est réalisée. Depuis 2012, le processus d'installation de caméras gérées par la Police s'est poursuivi en liaison avec les Comités de quartier. Désormais, il y a 134 caméras sur le territoire de la Ville (dont 8 du TEC). Les caméras les plus anciennes sont régulièrement remplacées par du matériel qui permet d'obtenir de meilleurs résultats, notamment en matière de vision nocturne. Ces caméras permettent à la Police d'améliorer son efficacité.

La Ville a décidé de poursuivre l'installation de caméras de surveillance. Le processus décisionnel a connu deux moments majeurs :

- 09/09/2013 : Décision du Conseil communal d'acquérir 3 caméras supplémentaires.
- 08/09/2014 : Décision du Conseil communal d'acquérir 4 nouvelles caméras (Place Cockerill, rue Gretry, Chaussée des Prés, Place de la libération) et de renouveler, pour la période 2015-2018, le marché d'entretien et d'extension du réseau de caméras.

Trois objectifs déterminent l'installation de caméras : la mobilité, le maintien de l'ordre public et la sécurité. L'emplacement des nouveaux dispositifs est choisi en prenant en considération l'existence de difficultés récurrentes et la nécessité de répondre aux besoins des habitants. Les Comités de quartier sont d'ailleurs partie prenante dans la procédure qui prévoit le choix de la localisation des nouvelles caméras.

Les résultats obtenus par l'utilisation des caméras de surveillance sont positifs. Ce dispositif représente un réel support au travail quotidien des agents de la Police locale. En 2013, on a dénombré :

- 83 détections par les opérateurs du centre de contrôle
- 753 observations réactives (faisant suite à un appel au service d'urgence)
- 3531 recherches faisant suite à des faits constatés

ACTION	1.6	Sensibiliser de manière systématique à la lutte contre le cambriolage
---------------	------------	--

Description

L'analyse des statistiques de criminalité met en évidence une augmentation importante du nombre de cambriolages, partout en Belgique. La Ville de Liège mènera une vaste campagne d'information sur les bonnes habitudes en matière de prévention du cambriolage. L'objectif est de travailler sur l'ensemble du territoire et de cibler, par quartier, les habitations présentant un risque accru de vol avec effraction.

Concrètement, les inspecteurs de quartier sillonneront les rues de leur quartier et repéreront les « habitations à risque accru » sur base d'une liste de critères technopréventifs préalablement définie. Les occupants recevront un courrier les invitant à prendre connaissance du folder « cambriolage » développé par le Plan de prévention et à faire appel aux conseillers en prévention vol, lesquels réalisent à la demande des visites gratuites de techno-prévention au domicile.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. La Police, le Parquet et les dispositifs de prévention ont uni leurs forces pour faire de la lutte contre le cambriolage une priorité. En 2013 et 2014, différentes actions ont été réalisées (surveillance des habitations pendant les vacances, visites de techno-prévention, campagnes de communication, etc.). Les statistiques montrent une nette diminution des cambriolages (-6,9% en 2013 et -18,5% sur les 9 premiers mois de 2014).

Les dispositifs suivants sont mis en place au niveau de la Zone de Police de Liège :

- « Police veille » : surveillance des habitations à la demande des citoyens pendant des absences (vacances, etc.) ;
- Visites de techno-prévention : à la demande, conseils de prévention ciblés en fonction des caractéristiques propres de l'habitation concernée ;
- Sensibilisation des étudiants en architecture à la problématique du cambriolage ;
- Communication : Relais de campagne de prévention (affichage, réseaux sociaux, site Internet, communiqués de presse, etc) ;
- Plans d'actions spécifiques (patrouilles, contrôles) impliquant différents services de la Police locale;
- Nouvelles stratégies d'enquête (procédure objet) ;
- Partage de l'information opérationnelle : participation à la Coordination de Recherche d'Arrondissement (CRA), par exemple.

Les statistiques enregistrent une baisse de la criminalité en matière de cambriolage : - 6,9% en 2013 (3048 faits) et -18,5% sur les 9 premiers mois de l'année 2014 (1803 faits).

En 2013, 713 demandes de « Police Veille » ont été enregistrées et 612 sur les 9 premiers mois de 2014.

Les visites de techno-prévention continuent par ailleurs d'augmenter (toute victime est informée de cette possibilité) : 470 en 2012 ; 537 en 2013 et 470 sur les 9 premiers mois de 2014.

Deux partenariats locaux de prévention devraient voir le jour en 2015 (Angleur et Ste-Walburge) qui viendront compléter le dispositif.

Action prioritaire 2

Mieux se déplacer

Action prioritaire 2 Mieux se déplacer		
ACTION	2.1	Optimaliser la phase de chantier du tram afin de minimiser ses impacts

Description

Afin de permettre à Liège de continuer à jouer son rôle d'attractivité et d'assurer aux Liégeois-es les meilleures conditions de déplacement pendant le chantier du tram, celui-ci sera organisé afin de :

- Garantir la tenue des grands événements liégeois (Foire d'automne, Marché de la Batte, Liège Cité de Noël,...).
- Maintenir en permanence une desserte en bus des quartiers et une accessibilité riveraine (en partenariat avec le TEC).
- Garantir le confort et la sécurité des arrêts de transports publics provisoires dans les quartiers.
- Proposer des zones de livraison permanentes ou temporaires à proximité de chaque commerce.
- Garantir la sécurité des cheminements piétons et cyclables.
- Mettre à disposition des Liégeois-es 500 vélos supplémentaires afin de garantir leur mobilité (extension du dispositif Vélocité).

Evaluation

L'action est en cours et se poursuivra jusqu'à l'arrivée du tram. Le chantier principal du tram débutera dans le courant de l'année 2015 et se déroulera sur une période de 28 mois. A la demande de la Ville, des travaux ont déjà débuté aux extrémités de la future ligne (Sclessin et Bressoux), et ce afin de limiter au maximum l'engorgement des quartiers sur la même période. D'autres mesures sont en cours comme celle consistant en l'achat de 600 nouveaux vélos à proposer aux Liégeois-es pour garantir leur mobilité pendant le chantier. Durant les travaux, la Ville et la SRWT ont veillé, par convention, à garantir la tenue des événements (foire, Cité de Noël, ...), la desserte des quartiers en bus et l'accessibilité des livraisons aux commerçants.

Le Gouvernement wallon doit désigner début 2015 le consortium qui sera chargé de réaliser le réseau du tram. La phase principale des travaux de construction est attendue à partir de l'été 2015 et devrait se dérouler sur une période de 28 mois.

Des phases de chantier ont néanmoins commencé dès 2014 principalement à Bressoux et dans le secteur de Sclessin. Le démarrage anticipé de la phase de chantier permettra d'éviter une concentration de travaux et un engorgement des quartiers concernés.

Afin de proposer aux Liégeois-es des alternatives de mobilité, la Ville fera l'acquisition en 2015 de 600 vélos (extension du dispositif Vélocité).

Dans le cadre des conventions passées entre la Ville et la SRWT relatives à la phase de chantier, il est clairement établi que :

- la tenue des grands événements liégeois (Foire d'automne, Marché de la Batte, Liège Cité de Noël, ...) est garantie pendant le chantier. Les plannings intègrent ces événements.
- le maintien d'une desserte en bus des quartiers et d'une accessibilité riveraine (en partenariat avec le TEC) sera proposé. Des déviations de lignes seront cependant nécessaires. Un cas concret s'est posé dans le quartier de Sclessin où les lignes de bus ont été reportées sur les quais avec implantation d'arrêts provisoires sécurisés.
- des zones de livraisons permanentes ou temporaires seront proposées à proximité de chaque commerce et il est envisagé qu'un système d'acheminement des livraisons « porte-à-porte » soit mis en place.

ACTION	2.2	Solliciter le TEC pour réorganiser, en partenariat avec la Ville, le réseau des bus urbains liégeois
---------------	------------	---

Description

L'arrivée du tram va nécessiter une redéfinition du réseau actuel des bus.

Le réseau réorganisé devra offrir une desserte performante et qualitative qui couvrira les différents quartiers et pôles de la Ville.

A cette fin, les horaires, itinéraires, terminus seront redéfinis pour assurer la meilleure intermodalité bus-tram et couvrir l'ensemble du territoire.

La Ville de Liège sollicitera le TEC afin de travailler ensemble à la réorganisation du réseau des bus.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuivra jusqu'à l'arrivée du tram. La Ville de Liège et les autres communes de l'agglomération ont rencontré le TEC qui leur a présenté les principes de base de la réorganisation du réseau des bus, liée à l'arrivée du tram. Lors de ces échanges, la Ville a communiqué au TEC l'ensemble des courriers des citoyens ayant réagi dans le cadre de l'enquête publique relative au permis unique. Des rencontres régulières sont menées entre la Ville et le TEC afin de redéfinir ensemble le réseau des bus.

Principes pour les lignes de bus dans la Vallée de la Meuse

Les lignes actuelles de bus qui desservent l'agglomération liégeoise et croisent le tram seront intégrées dans un pôle d'échange bus - tram. C'est ce qu'on appelle l'intermodalité. L'utilisateur passera du bus au tram, et inversement, en fonction de son itinéraire.

Quatre grands pôles principaux sont identifiés :

1. Sclessin (Standard) : il concerne les lignes venant du Sart-Tilman, de Seraing et de Jemeppe.
2. Guillemins (gare TGV) : il concerne les lignes venant de la Vallée de l'Ourthe et de la Vesdre et la ligne 48.
3. Place de Coronmeuse : il concerne les lignes venant d'Herstal.
4. Bressoux (Centre de maintenance) : il concerne les lignes venant de Visé et de Jupille.

A plusieurs endroits de la Ville des points de contacts bus – tram seront proposés. Les lignes de bus n’y seront pas arrêtées mais un contact optimum sera proposé aux usagers pour changer de mode, s’ils le souhaitent :

1. Place Leman : contact bus – tram pour toutes les lignes de bus qui viennent par le Pont de Fragnée. Les usagers du bus qui entrent en ville pourront donc rentrer dans le tram avant le grand pôle d’échange de la gare des Guillemins.
2. Pont d’Avroy : contact bus – tram pour toutes les lignes de bus qui viennent de Cointe et du Laveu
3. Place des Déportés : contact bus – tram pour toute la ligne 4, qui conserve son itinéraire en rive droite et sera prolongée à l’intérieur du quartier St-Léonard sur l’itinéraire actuel de la ligne 1.

Dans la Vallée de la Meuse, des lignes de bus sont conservées afin de desservir finement les quartiers (4, 17, 18).

Principes pour les autres lignes de bus

Les lignes qui arrivent à St-Lambert depuis les plateaux (Fléron, Rocourt, CHR, Burenville, ...) sont globalement conservées. En effet, pour ces lignes de bus, le tram ne constitue pas une alternative de mobilité.

Afin de répondre à la croissance de la demande sur ces axes, des lignes fortes (ou à haut niveau de service) devraient être mises en place.

La SRWT a attribué fin octobre 2014 une étude technique pour la mise en place de ces axes structurants.

ACTION	2.3	Réaliser le Plan Communal Cyclable
---------------	------------	---

Description

La Ville concrétisera la mise en place des 6 itinéraires structurants définis dans son Plan Communal Cyclable (PCC) et poursuivra l'extension du réseau en intégrant les cyclistes dans ses différents projets de réaménagements. Elle améliorera également la visibilité et la sécurité des sens uniques limités (SUL) et développera des mesures novatrices en faveur des cyclistes.

Le stationnement vélo sera sensiblement renforcé dans le centre-ville et les quartiers. Outre l'extension du dispositif Vélocité, la Ville développera le vélo à assistance électrique en proposant une flotte de 50 vélos. Des actions de communications, formations et sensibilisation seront également mises en œuvre.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Conformément au Plan communal cyclable (PCC), la Ville de Liège a poursuivi la réalisation d'itinéraires structurants à destination des cyclistes (plus de 12 kilomètres supplémentaires aménagés depuis 2012). Une attention particulière a été donnée à la signalisation routière spécifique à la mobilité douce. En matière de stationnement, plusieurs démarches sont en cours (pose d'arceaux, stationnement aux arrêts des transports publics, parking couvert à la gare, ...). Enfin, la sensibilisation et la formation de la population à la pratique du vélo ont fait l'objet d'actions spécifiques. Ces actions rencontrent un incontestable succès puisque le nombre de cyclistes, au centre-ville et dans les quartiers, est en nette progression (+ 33% depuis 2012).

La Ville a approuvé la mise en place d'itinéraires structurants :

- 2011 et 2012 : les itinéraires reliant la rive gauche à la rive droite ont été aménagés sur leurs tronçons centraux. Aménagement de l'axe Pont Maghin – Pont de Bressoux (1 km, création de pistes cyclables marquées et suggérées, bandes bus + vélo, sas, sécurisation complète du pont de Bressoux et sortie de SUL sécurisée de la rue de Porto), axe Opéra-Amercoeur (1,3 km, mise en double sens cyclables, adaptation des feux, marquage suggéré et sas vélo), avenue Destenay (1 km, réduction à une voie de circulation dans chaque sens et création de pistes cyclables marquées ainsi que d'une traversée cyclo-piétonne en plateau).
- 2013 : l'itinéraire vers Ans a été aménagé sur sa partie communale. Aménagement de la rue de Hesbaye, du carrefour Houdret/Jamar et du point noir Fontainebleau (1,5 km, création de pistes cyclables marquées et séparées, régulation des traversées, sas, ...). Travaux en 2014 et au printemps 2015.
- 2014 : l'itinéraire qui relie la gare des Guillemins à Bressoux a été aménagé au niveau du quartier de Bressoux. Quartier de Bressoux (2,5 km, mise en zone 30 par la création de 9 portes d'entrée, intégration de

traversées sur le quai Albert, valorisation du cheminement de bord de la Dérivation par l'aménagement sous le pont Biais en connexion avec le Pont Atlas). Travaux en 2015.

Les travaux de réaménagement de voiries, que ceux-ci soient effectués par la Ville (par exemple : rue Saint Léonard, rue du Moulin, Boulevard Kleyer) ou par la Région wallonne (Quai de Meuse, Cadran, rue de Bruxelles), intègrent la réflexion et les aménagements pour les cyclistes.

En 2014, la Ville a mis en place des actions destinées à améliorer la visibilité, la signalisation et la sécurité des SUL. L'identification des rues à sécuriser est en cours.

Une analyse est en cours pour l'implantation de tourne-à-droite libres pour cyclistes (signaux B22 et B23) sur une dizaine de carrefours. L'implémentation est prévue en 2015.

En matière de stationnement, plusieurs démarches sont actuellement en cours de réalisation :

- Marché de fourniture et pose de plus de 300 arceaux pour un montant de 114 400€. Identification des cibles et pose fin 2014 – début 2015
- Stationnement « arrêts transports publics » : 13 arrêts ont été identifiés et une concertation avec les TEC est prévue en 2015
- Intégration du stationnement « vélos » dans les projets de P+R liés au tram
- Développement d'un parking couvert aux abords de la gare (côté rue Varin) et projet de développement par la SNCB d'un parking situé à l'arrière de la gare, accessible côté colline

Le dispositif Vélocité a été étendu en 2014 (100 vélos supplémentaires livrés mi-novembre 2014) et 600 vélos seront ajoutés à la flotte en 2015 afin d'offrir aux Liégeois-es une alternative au déplacement automobile lors du chantier tram.

Par ailleurs, la Ville a acquis 50 vélos à assistance électrique (VAE) en 2014. Un projet de test sera mis en place pendant deux mois dès mars 2015. Étalé sur deux ans, il permettra à 400 Liégeois-es de tester ce mode de déplacement.

Des actions de formation à la pratique du vélo sont mises en place dans les écoles de la Ville. Au total, 17 classes, soit 300 élèves, ont été formés chaque année au « brevet du cycliste ».

D'autre part, des actions de formation à l'attention des adultes ont été organisées via le milieu associatif en 2013 et 2014.

Enfin, diverses actions de communication et de sensibilisation à la pratique du vélo ont été mises en place :

- 3000 flyers '*Liège s'engage pour le vélo*', distribués à la Maison des cyclistes ainsi qu'à la boutique urbaine et dans les différentes Mairies de quartier
- Action éclairage 2013 : concours pour la réalisation d'une affiche, sélection et vote via les réseaux sociaux. Campagne de promotion sur les planimètres urbains du 14 octobre au 4 novembre 2013. Distribution et montage de 500 kits d'éclairage.
- Action éclairage 2014 : 1000 kits d'éclairage avant et arrière offerts aux cyclistes du 13 octobre au 13 novembre 2014, Campagne de promotion sur les planimètres urbains du 6 au 27 octobre 2014.
- Bandes bus+vélo : 4000 triptyques A4 distribués aux conducteurs de bus et aux cyclistes
- Casques et chasubles pour les enfants formés au brevet : commande de 375 casques et chasubles en 2013.

ACTION	2.4	Intensifier la mise en œuvre du Plan Piéton
---------------	------------	--

Description

Dans les aménagements, la place du piéton sera intensifiée, aussi bien dans le centre urbain que dans les quartiers.

Premièrement, une extension du piétonnier « Carré ».

Deuxièmement, par une prise en compte prioritaire dans les aménagements liés à l'implantation du tram: élargissements de trottoirs, piétonniers, semi-piétonniers, larges cheminements en bord de Meuse, liaison modes doux forte entre le Carré et la Place du Marché, réalisation de l'esplanade des Guillemins, réappropriation du Parc d'Avroy, ...

Troisièmement, par une politique continue d'aménagement de voiries et d'espaces publics où les cheminements piétons sont identifiés comme objectifs prioritaires

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Avec les rues de la Casquette et Sébastien Laruelle, l'extension du piétonnier du centre-ville est une réalité qui se poursuivra parallèlement aux aménagements liés à l'arrivée du tram notamment. La rénovation des éléments de l'espace public (trottoirs, escaliers, etc.) se poursuit, au centre-ville comme dans les quartiers de la périphérie, dans une optique de sécurisation et d'amélioration de la convivialité pour les piétons.

Extension du piétonnier

Liège dispose du plus grand espace piétonnier de Wallonie. Des travaux relatifs à son extension ont été réalisés et d'autres actions sont actuellement en cours :

- Rue de la Casquette et rue Sébastien Laruelle (réalisé en 2014)

Surface ajoutée au Carré : 2835 m²

- Place de la Cathédrale et voiries voisines

Le projet consiste en la requalification de la place de la Cathédrale et des voiries y aboutissant. Le projet est scindé en 3 phases :

Phase 1 :

Modification du profil par la suppression des bordures entre la rue de la Cathédrale et la rue Pont- d'Avroy ainsi que le long du bâti vers la Cathédrale.

Suppression du passage des véhicules devant les n° 12 à 16, requalification de l'espace sur la place notamment entre le parterre central et le bâti, aménagement des revêtements, redistribution du mobilier urbain, modification des plantations, ...

Phase 2.

Mise en piétonnier de la rue de la Cathédrale depuis son carrefour avec la rue de l'Université : conservation du profil existant avec suppression des bornes délimitant la voirie, déplacement des bornes amovibles de l'entrée de la rue Pont-d'Avroy à l'entrée au carrefour avec la rue de l'Université.

Intégration de la rue de la Sirène dans le projet d'aménagement : modification du profil, changement du statut de la rue en piétonnier à partir de la rue de la Cathédrale, ...

Phase 3.

Aménagement de la voirie entre la rue Tournant Saint-Paul et la rue Charles Magnette. Proposition de création d'un plateau en voirie et aménagement du trottoir le long de la Cathédrale (suppression de l'arrêt de bus prévue suite de l'implantation du tram).

Aménagement de voiries et d'espaces publics

Restauration des escaliers

- Rue Panaye : liaison entre la gare des Guillemins et l'avenue de l'observatoire
- Rue des Mauvaises Vignes : liaison vers la Cité des Thiers
- Rue des Bedennes : 2 escaliers (partie haute entre les n° 101 et 402 et partie basse entre la rue Large et le n° 7)
- Rue de la Haminde : 3 escaliers (partie supérieure à partir de l'avenue de la Grande Rotisse vers la zone carrossable, partie intermédiaire entre l'avenue de la Grande Rotisse et l'avenue Jean Hans et partie basse entre l'avenue Jean Hans et le n° 56)
- Rue Renwa : liaison entre la rue Renwa et la rue Jules de Lamine

Travaux débutés en 2014 :

- Rue Frésart : pose d'une canalisation d'égouttage avec rénovation des escaliers entre la rue Neuville et la partie carrossable de la rue Frésart

Aménagements / construction de trottoirs :

- Avenue Joseph Merlot – aménagement d'un trottoir traversant
- Rue de Hervu n°359 – réparation de trottoir
- Boulevard Ernest Solvay - construction de trottoirs
- Rue de Berloz - construction de trottoirs
- Rue Visé voie - construction de trottoirs
- Quai Mativa - construction de trottoirs

- Rue de l'Epargne et rue du bateau – aménagement d'un trottoir traversant
- Chaussée de Tongres - construction de trottoirs
- Rue des Beaux-Arts - construction de trottoirs
- Rue Bourdon - construction de trottoirs
- Rue de Rabosée - construction de trottoirs
- Rue de l'Arbres Sainte-Barbe - construction de trottoirs
- Place Xavier Neujean - construction de trottoirs

Autres :

- Aménagement de la passerelle sur Meuse reliant l'esplanade des Guillemins au Parc de la Boverie
- Aménagement des Quais de Meuse proposant une ballade cyclo-pédestre le long des berges de Meuse entre le Pont de Fragnée et l'Evêché.

ACTION	2.5	Mettre en place une signalétique dynamique des parkings
---------------	------------	--

Description

Afin d'orienter directement les automobilistes vers les emplacements de parking disponibles et éviter le trafic lié à la recherche d'un emplacement de stationnement, la Ville mettra en place, moyennant l'obtention d'une subside spécifique et un partenariat avec les exploitants, une signalisation dynamique des parkings en ouvrage et ce via différents médias et supports.

Les « routes de parking » seront mises en place en tenant compte du futur plan de circulation du centre-ville, qui sera proposé avec le tram.

Evaluation

L'action est programmée pour 2017, en lien avec l'arrivée du tram. L'arrivée du tram va fortement contribuer à la redéfinition de la politique de circulation au centre-ville. La délivrance du Permis Unique de construction du tram constitue une étape importante qui permettra de consolider les options de circulation. Il est également nécessaire d'intégrer les accès du futur parking de la Place Cockerill à la réflexion entourant la définition d'une « route des parkings ». La demande de permis pour ce dernier est attendue début 2015.

La signalétique dynamique des parkings et la concrétisation de la « route des parkings » ne pourra se réaliser qu'en 2017, moyennant l'obtention d'un financement spécifique et en fonction du futur plan de circulation du centre-ville.

ACTION	2.6	Mettre en place un système de voitures partagées performant intégrant des véhicules électriques
---------------	------------	--

Description

En complémentarité avec le développement du transport public, il s'agit d'améliorer la mise à disposition de voitures partagées et d'étendre la flotte de véhicules électriques, générant moins de nuisances.

La Ville lancera un marché de service vers des opérateurs extérieurs afin de développer une offre ambitieuse, présente au cœur des quartiers, diversifiée pour répondre aux différents besoins et plus respectueuse de l'environnement avec une partie de véhicules électriques. Une convention de mise à disposition d'emplacement sera conclue avec l'opérateur retenu sur base de l'offre la plus ambitieuse.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville dispose sur son territoire d'une offre de voitures partagées mise en place par un prestataire unique. La dernière station a été inaugurée rue du Plan incliné en septembre 2014, ce qui amène à 9 le nombre de stations présentes sur le territoire communal. Celles-ci sont réparties dans 8 quartiers, pour un total de 21 véhicules.

Une prochaine étape consistera à étendre la flotte existante avec la mise à disposition de véhicules électriques. Pour ce faire, la Ville rédigera un marché de service vers des opérateurs extérieurs qui sont à même de pouvoir proposer une offre ambitieuse en ce sens.

ACTION	2.7	Développer un réseau intégré de bornes de recharge pour véhicules électriques
---------------	------------	--

Description

La Ville mettra en œuvre une plateforme de concertation entre les services d'aménagement de l'espace public et les acteurs déjà impliqués ou désireux de s'impliquer dans la démarche, tels que les services provinciaux, les gestionnaires de parkings en ouvrage, les principaux pôles commerciaux, les parkings d'entreprises ou d'institutions publiques (hôpitaux, université, ...) en vue d'identifier la manière de couvrir progressivement le territoire communal de manière cohérente et conforme aux objectifs nationaux et internationaux en la matière.

Evaluation

L'action n'a pas encore démarré.

ACTION	2.8	Mettre en place un plan de transports marchandises et de livraison
---------------	------------	---

Description

La gestion des aires de livraison n'est actuellement pas optimale au vu du non-respect des zones et des temps de livraison.

Avec l'ensemble des acteurs concernés, la Ville actualisera le Plan de transport de marchandises et de livraison afin d'en optimiser le fonctionnement (itinéraires autorisés, gabarit des camions, horaires, meilleure identification des zones de livraisons, ...).

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a adopté, en octobre 2014, un cahier de charges pour actualiser son Plan communal de mobilité. Dans ce cahier de charges, la Ville a intégré un volet « transport de marchandises par route ». L'actualisation est attendue pour mi-2016.

Le plan de transports de marchandises et de livraison sera étudié dans le cadre de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité de Liège.

Deux chapitres y font référence (extraits du CSC) :

« Le volet transport de marchandises par route :

Les itinéraires poids lourds (véhicules de plus de 3,5 t) devront être définis. Ces itinéraires visent à assurer l'accessibilité des activités économiques et des pôles logistiques (rail, voie d'eau) tout en réduisant l'impact du trafic marchandises sur la sécurité et la qualité du cadre de vie. Les itinéraires de trafics lourds distinguent les fonctions : transit, desserte de zone d'entreprises, livraisons dans le centre.

Le volet transport de marchandises identifie également la manière d'organiser les livraisons dans le centre urbain (itinéraires, horaires, restrictions d'accès, ...).

L'auteur de projet intégrera les modifications d'accessibilité engendrées par le projet du tramway. La possibilité de mise en place d'un City Dépôt (plateforme de distribution de marchandises) sera étudiée.

La localisation et le dimensionnement de zones de livraisons seront également proposés dans le cadre d'une vision stratégique du développement économique prévu dans la commune à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, tout stationnement de poids lourds jugé problématique sur le territoire de la commune devra faire l'objet d'une attention particulière (distinguer courte durée (livraison) et longue durée). Les itinéraires pour transports exceptionnels traversant le territoire considéré seront pris en compte dans le schéma directeur des déplacements.

Des recommandations pourront également être faites en matière de règlements d'urbanisme ou permis d'environnement afin de permettre l'imposition de règles en lien avec la thématique, marchandises (exemple : une commune a stipulé dans son permis d'urbanisme que le stationnement des PL devait se faire hors voirie) »

« Le volet commercial :

Liège est de loin le premier pôle commercial de Wallonie, que ce soit en terme d'offre commerciale, d'enseignes nationales ou internationales ou encore au niveau de l'importance de la zone de chalandise (environ 950.000 habitants au total dont environ 500.000 en zone primaire).

Pour les achats semi-courants légers, le meilleur indicateur du rayonnement commercial d'un pôle, Liège est aussi, avec 247.000 équivalents clients, la première place commerciale wallonne. Il y a aujourd'hui 5.641 cellules commerciales à Liège dont 4.751 commerces en activité ; 1.116 sont implantés dans l'hypercentre. Ce poids commercial est une source d'activités économiques essentielle pour Liège, qui génère des flux de mobilité importants. Dans le cadre de PCM, il y a lieu d'attacher une importance particulière à cette thématique en définissant les besoins et mesures nécessaires en terme de mobilité pour intensifier ou diversifier l'attractivité commerciale du centre-ville. Le prestataire portera son analyse sur trois moments type : jour ouvrable moyen de semaine, samedi et dimanche. »

Par ailleurs, la Ville a rencontré les autorités de la Ville de Hasselt où a été instauré un système de livraison visant à réduire les nuisances liées à la circulation de véhicules de grandes tailles au centre-ville. Ce dispositif repose sur la présence d'un entrepôt en périphérie de la ville et s'accompagne d'un dispositif de livraison par des véhicules de petit gabarit et d'un horaire adapté.

Action prioritaire 3

**Revoir la politique globale de
stationnement**

Action prioritaire 3 Revoir la politique globale de stationnement		
ACTION	3.1	Améliorer le stationnement des riverains et le stationnement de courte durée (clients, professions libérales, ...) via une extension de la zone régulée et une promotion de l'utilisation des parkings en ouvrage

Description

Afin d'améliorer la qualité de vie ainsi que les disponibilités de stationnement pour les besoins des riverains ou des visiteurs, le plan global de stationnement comprendra les actions suivantes :

- Etendre la zone régulée
- Protéger les quartiers proches du centre-ville d'un report de stationnement, par l'instauration d'une durée maximale de stationnement gratuite pour les non-résidents ;
- Augmenter le nombre de stationnements riverains là où les besoins sont manifestes ;
- Communiquer sur les alternatives (P+R, possibilités d'abonnement en ouvrage, ...) ;
- Renforcer le contrôle et la surveillance du stationnement pour assurer son respect (sur emplacement PMR, taxi, livraison, passages piétons, pistes cyclables,... ;).

Par ailleurs, afin d'optimiser l'utilisation des parkings en ouvrage, les actions suivantes seront réalisées :

- Mettre en place une tarification intégrée avec les tarifs en voirie afin d'orienter le stationnement moyenne durée vers le parking en ouvrage ;
- Etudier des formules d'abonnements pour les riverains ;
- Etudier des formules tarifaires pour les entreprises à proximité.

Une communication accompagnera la redéfinition des zones ainsi que les bénéfices issus de cette politique de stationnement maîtrisée.

Evaluation

L'action est en cours. Un diagnostic complet du stationnement sur voirie est en cours d'actualisation par les services communaux (cartes de riverains, abonnements, recettes, enquêtes terrain, cohérence des zones, ...). Des propositions de modification de la politique de stationnement seront faites au premier semestre 2015.

Des propositions de modification de la politique de stationnement seront faites au premier semestre 2015 dans un objectif :

- d'améliorer le stationnement des riverains et des usagers de courte durée (clients, professions libérales) ;
- d'assurer un meilleur respect de la zone régulée.

Un nouveau règlement communal de stationnement incluant les propositions de modifications sera rédigé dans le courant de l'année 2015.

Afin de coordonner la politique de stationnement dans le cadre global de la politique de mobilité, cette thématique fera également l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité de Liège.

ACTION	3.2	Accroître les zones pour taxis et autocars
---------------	------------	---

Description

La Ville identifiera les lieux stratégiques de développement des zones pour taxis notamment aux principales stations de transport public et concertera les sociétés lors des modifications de zones. Afin d'améliorer la desserte de nuit, la Ville étudiera avec les sociétés de taxis la mise en place d'un service de taxis collectifs de 23h à 6h du matin. Il existe actuellement 34 zones de dépose et de stationnement pour autocars sur le territoire communal. Ces zones seront étendues, notamment dans le cadre du tracé tram et des projets de développement urbains.

Evaluation

Cette action est en cours. La Ville a réuni les principaux interlocuteurs et gestionnaires des sociétés de taxis et d'autocars. Cette consultation a conclu à la nécessité d'agrandir et de mieux signaler les zones pour taxis et autocars, et de développer celles-ci en fonction des futurs pôles d'attraction urbains (CIAC, ...). Les emplacements actuels ont vu leurs peintures renouvelées et les inscriptions « car » ajoutées dans le cadre.

La Ville a organisé une concertation relative aux emplacements pour taxis lors de laquelle de nouvelles zones de stationnement ont été proposées aux différents responsables des sociétés. Il est constaté que le nombre de stations est actuellement suffisant. Par contre, les responsables des sociétés de taxis ont manifesté un intérêt pour l'agrandissement des zones existantes. La Ville étudiera ces propositions, en fonction des nouveaux développements urbanistiques, des futurs pôles d'activités et de loisirs et de la redéfinition des itinéraires de mobilité liés à l'arrivée du tram.

Les taxis collectifs sont quant à eux soumis à une autorisation délivrée par le Gouvernement Wallon. Les sociétés de taxis qui désirent incorporer un service de taxis collectifs dans leur société doivent introduire la demande à la Région wallonne. Il ne s'agit pas d'une compétence qui relève uniquement de la Ville.

Actuellement cinq sociétés, indépendantes des sociétés de taxis « traditionnelles », ont reçu l'autorisation et exploitent au total huit taxis collectifs. Une seule société de taxis a introduit une demande à la Région et est en cours de validation.

En ce qui concerne les autocars, des emplacements seront créés, en parallèle avec l'arrivée du tram, à chaque extrémité de la ligne, soit à Sclessin et à Bressoux.

Des actions spécifiques seront entreprises avec les brigades motos de la Police pendant les fêtes de fin d'année pour garantir la disponibilité des emplacements cars et prévenir le non-respect de ces zones spécifiques par les automobilistes.

ACTION	3.3	Définir des lignes directrices de stationnement privé dans le cadre des nouvelles constructions
---------------	------------	--

Description

Les normes de stationnement hors voiries sont complémentaires à celles concernant l'espace public. Elles forment un ensemble cohérent en vue d'un aménagement harmonieux de la Ville.

Après consultation, la Ville définira des lignes directrices en matière de stationnement (voiture, vélo) pour les logements et pour les bureaux dans les nouvelles constructions. Les références maximales pour les bureaux seront définies sur base de l'identification de zones d'accessibilité en transport public (train, tram, bus).

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a établi un projet de normes de stationnement relatives aux nouvelles constructions de logements, de bureaux, et de commerces. Afin d'être en phase avec les nouvelles orientations en matière de mobilité, la mise en œuvre de ce projet se fera après que le Plan communal de Mobilité ait été actualisé.

Ces normes ont été calculées sur base de la densité des projets et de leur accessibilité en transport en commun.

Forte densité :

Véhicule : 0,5 à 0,75 place/lgmt et 2 places/moins de 250 m² de bureau ou commerce + 1 place/200 m² supplémentaire.

Vélo : min 1 place intérieure/lgmt + 1 place/chambre et 1 place/40 m² de bureau ou commerce

Moyenne densité :

Véhicule : 0,75 à 1 place/ lgmt et 1 place/100 m².

Vélo : min 1 place intérieure/lgmt et 1 place/100 m² de bureau ou commerce

Faible densité :

Véhicule : 1 à 1,25 place / lgmt et 1 place/60 m².

Vélo : min 1 place intérieure/lgmt et 1 place/200 m² de bureau ou commerce

Action prioritaire 4

Investir dans la propriété

Action prioritaire 4 Investir dans la propreté		
ACTION	4.1	Renforcer le réseau de Recyparcs liégeois

Description

Malgré sa population en croissance et son rôle de Métropole, la Ville de Liège ne dispose sur son territoire que de 3 Recyparcs. Plusieurs projets sont initiés tels les Recyparcs du Marché Couvert de Droixhe et du Site Chimeuse à Sclessin.

La Ville de Liège collaborera avec INTRADEL en vue d'implanter 2 à 3 nouveaux Recyparcs sur le territoire communal dans les prochaines années.

Parallèlement, le déploiement itinérant du Recyparc mobile dans les quartiers sera poursuivi.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a mis en place une concertation avec INTRADEL en vue d'aménager de nouveaux Recyparcs. Les terrains visés, à Sclessin et à Droixhe, appartiennent à des organismes tiers. Leur conversion en Recyparcs fera l'objet d'une évaluation par les parties prenantes et d'une acquisition par les futurs gestionnaires des sites. Par ailleurs, le déploiement d'un Recyparc mobile dans les différents quartiers de Liège se poursuit selon un planning déterminé et communiqué régulièrement aux habitants.

ACTION	4.2	Promouvoir le recours à la Ressourcerie du Pays de Liège
---------------	------------	---

Description

La possibilité offerte aux citoyens liégeois de faire appel gratuitement à la Ressourcerie du Pays de Liège pour se débarrasser de leurs encombrants fera l'objet d'une promotion accrue.

La systématisation d'un recours à la Ressourcerie est d'autant plus opportune que ce dispositif est plus respectueux de l'environnement, qu'il définit plus largement la notion d'encombrant et qu'il est source d'emplois.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Le recours à la Ressourcerie et les avantages offerts par ce dispositif ont fait l'objet d'une promotion importante auprès de la population liégeoise. En outre, ce dispositif est pleinement intégré dans le cadre du prochain marché de collectes qui prendra cours en 2015. En 2012 et 2013, les services de la Ressourcerie ont récolté 502,9 et 692,6 tonnes d'encombrants, ce qui représente une nette progression.

Depuis 2013, une communication a été mise en place visant à promouvoir le recours à la Ressourcerie :

- Réédition de la brochure informative sur la Ressourcerie (2013)
- Information à tous les ménages liégeois au travers du « Cahier de la propreté et de l'environnement » distribué en toutes-boîtes en mai 2014
- Promotion de l'initiative lors de divers événements par le biais de supports promotionnels (brochures, roll-ups, etc.)

Afin de s'acheminer vers une systématisation du recours à la Ressourcerie sur le territoire de la Ville, des mesures seront également mises en place dans le cadre du prochain marché des collectes 2015-2022. En effet, à partir de juillet 2015, la collecte des encombrants systématique en porte-à-porte sera réduite à une base trimestrielle plutôt que mensuelle, les services de la Ressourcerie restant quant à eux disponibles aux Liégeois-es tout au long de l'année sur simple demande.

Une communication relative au prochain marché et aux modifications en matière de collecte des encombrants, est prévue au cours du premier semestre 2015 vers l'ensemble des ménages liégeois.

ACTION	4.3	Faire évoluer le schéma général d'organisation des collectes des déchets vers une plus grande responsabilisation des producteurs
---------------	------------	---

Description

La Ville de Liège propose à ses citoyens des services intégrés et de proximité en matière de collecte des déchets sans égal en Belgique.

Le contrat de collecte des déchets doit être renouvelé en 2015. Cela sera l'occasion de repenser l'organisation générale des services à la population pour plusieurs années à venir.

La Ville et INTRADEL étudieront les possibilités de réforme de l'organisation générale des collectes pour préparer l'inscription du nouveau marché dans une logique encore plus poussée en termes de respect de l'environnement et de responsabilisation des acteurs concernés.

Evaluation

L'action est en cours. Le prochain marché de collectes des déchets doit entrer en vigueur en juillet 2015. C'est dans ce cadre que la responsabilisation de chacun pourra être mise en œuvre.

Les services intégrés et de proximité en matière de collecte seront poursuivis de manière à encourager le tri sélectif :

- Collecte des PMC papiers/cartons
- Collecte des OMB et organiques
- Collecte des encombrants
- Renforcement du service de collecte des encombrants à domicile par la Ressourcerie
- Extension du réseau de bulles à verres aménagées et enfouies
- Poursuite du déploiement du Recyparc mobile dans les quartiers ainsi que d'un véhicule pour les déchets toxiques
- Mise en place d'une dynamique de ramassage des déchets verts dans les quartiers en collaboration avec les Comités

Dans l'optique de renforcer la responsabilisation de ceux dont les actions nuisent à la propreté des espaces publics (trottoirs) ou qui ne respectent pas les directives en matière de tri sélectif, des actions continueront d'être menées en collaboration avec la Police locale (brigades mixtes). C'est le principe du « pollueur payeur » qui sera mis en application tout en poursuivant les actions de sensibilisation des contrevenants (actions « C.R.S. » - constatation-répression-sanction). Ainsi, lors de la dernière collecte quotidienne, les sacs PMC et cartons tardifs et/ou non-conformes ne seront pas ramassés. Si ces déchets ne sont pas rentrés, le responsable sera verbalisé.

ACTION	4.4	Accentuer les efforts de tri sélectif sur le territoire communal
---------------	------------	---

Description

Des démarches et des dispositifs spécifiques seront mis en œuvre par la Ville de Liège afin que la gestion des déchets dans certaines organisations (clubs sportifs, entreprises,...) et lors d'événements publics ou de grands rassemblements puissent opportunément intégrer une dimension de tri sélectif (PMC, papiers-cartons, verres,...).

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Le tri sélectif des déchets est mis en œuvre dans un nombre croissant d'événements organisés sur le territoire de la Ville. Pour ce faire, la Ville et Intradel collaborent pour mettre à disposition des organisateurs des poubelles et des îlots de tri. La Ville a également intensifié les contacts avec l'asbl FOST PLUS, dans le but de sensibiliser au maximum au tri des emballages. La Ville met à disposition des écoles et associations des outils de sensibilisation (brochures sur le tri des déchets, etc). Enfin, un appel à projets "Propreté" offre également la possibilité de rentrer un projet en lien avec le tri.

ACTION	4.5	Etudier la faisabilité de développer un dispositif de consigne des canettes à boisson usagées
---------------	------------	--

Description

Dans d'autres pays (Allemagne, ...), des dispositifs de consigne des canettes à boissons usagées sont mises en place.

L'objectif est de donner une valeur à ces objets afin que les citoyens soient incités à les collecter et, par conséquent, à les faire disparaître de l'espace public, ce qui contribue incontestablement à renforcer la propreté.

A l'heure actuelle, un dispositif de ce type n'existe pas en Wallonie.

La Ville prendra l'initiative, avec les acteurs concernés, d'étudier la faisabilité et l'opportunité de recourir à un tel dispositif dans le but d'améliorer la propreté publique et les comportements citoyens.

Evaluation

L'action est en cours. Comme la Ville, le Gouvernement wallon a exprimé la volonté d'instaurer un système de consigne sur les canettes. Le projet est actuellement à l'étude.

Action prioritaire 5

**Développer les espaces verts, les
espaces de convivialité et les
infrastructures sportives et culturelles
dans les quartiers**

Action prioritaire 5 Développer les espaces verts, les espaces de convivialité et les infrastructures sportives et culturelles dans les quartiers		
ACTION	5.1	Créer de nouveaux espaces verts et améliorer l'accessibilité des espaces verts existants

Description

La Ville aménagera de nouveaux espaces verts sur son territoire, dont notamment : Le Parc Saint-Agathe dans le quartier Saint-Laurent, le Parc de la Chartreuse, la Place de l'Yser et le jardin Morinval-quatre Tourettes

De nouveaux accès aux espaces verts existants seront créés ou rénovés par la mise en place de chemins, sentiers, escaliers et autres équipements.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. En 2013 et 2014, la Ville a créé et aménagé plusieurs espaces verts (le Parc Saint-Agathe, le Parc de la Chartreuse) et des décisions ont été prises quant à la réhabilitation de sites existants en espaces verts (Place de l'Yser, Jardin Morinval – Quatre Tourettes). Ces aménagements ont pris place dans les différents quartiers de la Ville.

Les aménagements suivants ont été réalisés :

- **Le Parc Saint-Agathe (quartier Saint-Laurent)**

Aménagé sur le site de l'ancien hospice Saint-Agathe, ce projet qui s'achèvera en mai 2015 s'inscrit dans le cadre du projet de quartier et de l'opération de rénovation urbaine du quartier Sainte-Marguerite. Le projet englobe notamment une dimension participative (jardin communautaire) et des actions de sensibilisation à l'environnement. Surface aménagée : 10.000 m²

- **Le Parc de la Chartreuse**

Les projets d'aménagement des sentiers s'inscrivent dans la valorisation des espaces verts du site classé de la Chartreuse. Ils visent, en concertation avec les Comités de quartier, à aménager des chemins de promenades, à sécuriser les espaces accessibles au public et à organiser des mesures de gestion courante.

Dans ce cadre, 2 circuits de promenade ont été aménagés (Circuit de la Lande et Circuit de la cuvette) et un 3^{ème} circuit sera réalisé fin 2014 (Circuit des Oblats). Au total, ce sont 3,5 km de sentiers de promenade qui seront aménagés.

En complément à ce projet, des actions sont également menées dans le cadre du projet européen Value-Added pour lequel le Parc de la Chartreuse a été choisi comme site-pilote.

Il s'agit d'un projet s'intéressant au rôle des espaces verts en milieu urbain et à la participation des habitants et acteurs locaux dans leur aménagement.

Il repose principalement sur 4 dimensions :

- Création de lieux de convivialité situés aux points d'intersection entre le parc et le quartier : Aménagement de 3 accès principaux ;
- Aménagement de lieux centraux à dimensions collectives : Aménagement d'un espace récréatif sur une ancienne dalle militaire située au cœur du parc et restauration de la grotte située dans le parc des Oblats avec participation des acteurs locaux ;
- Réalisation d'un état des lieux du milieu naturel du parc et élaboration d'outils pour sa valorisation ;
- Projet d'écriture avec participation des acteurs locaux en vue de la valorisation culturelle du site de la Chartreuse, intégration sur site de « stèles littéraires » en acier aux entrées du parc.

Ce projet européen se clôturera en juin 2015.

- La Place de l'Yser

Après la démolition des bâtiments de l'ancien Théâtre de la Place, le réaménagement de l'ensemble du site a pour objectif de rendre à la place sa fonction d'espace public au cœur du quartier d'Outremeuse. A cette fin, une étude a été réalisée en 2012 afin de déterminer les affectations souhaitées pour le réaménagement de l'ensemble de l'espace, soit sur une étendue de 21.000 m².

A l'issue de cette étude et d'un processus de concertation avec les citoyens, un scénario mixte combinant trois types d'usages a été retenu, à savoir :

- valeur paysagère : développer la composante végétale à l'image d'un jardin ;
- valeur de détente : susciter différentes activités de loisirs : jeux pour tous les âges dans des espaces appropriés, activités temporaires, espaces de convivialité ;
- valeur de centralité urbaine : espace ouvert, disponible pour événements divers.

Le projet d'aménagement de la place élaboré en 2014 porte sur l'ensemble de l'îlot central soit sur une surface de 8500 m² et s'inscrit dans les objectifs du programme d'ensemble précité dont il vise à réaliser une phase initiale.

Deux réunions de concertation avec les habitants ont permis de valider les objectifs du projet et de réajuster les modalités de réalisation.

Surface aménagée : 8.500 m²

- **Le Jardin Morinval – quatre Tourettes**

Le projet de création du jardin public « Morinval- quatre Tourettes » s'inscrit dans le cadre de la ZIP-QI du quartier Nord Saint-Léonard.

Le projet vise à valoriser le quartier Saint-Léonard comme milieu de vie et plus spécifiquement à améliorer le cadre de vie et les équipements offerts aux habitants et à l'école Communale de Morinval.

Le programme d'aménagement de ce site, qui s'inscrit dans un périmètre de rénovation urbaine comprend principalement :

- la création d'un jardin public à l'emplacement d'un ancien parc privé avec intégration et requalification de l'espace de jeux existant ;
- l'implantation d'un ensemble de 16 logements, rue Morinval ;
- l'implantation (démolition et reconstruction) d'une salle polyvalente en lien avec l'école et l'espace public.

Surface aménagée : 4350 m²

ACTION	5.2	Intégrer systématiquement les espaces verts dans tous les projets urbanistiques
---------------	------------	--

Description

Afin d'accroître la présence d'espaces verts sur le territoire communal, ceux-ci seront étudiés et intégrés systématiquement dans les projets d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public.

Evaluation

Cette action est réalisée et se poursuit. Qu'il s'agisse du développement de nouveaux projets urbanistiques ou de la rénovation d'infrastructures existantes, les espaces verts ont été intégrés à l'ensemble des projets majeurs qui vont redéfinir le paysage urbain. Le nouvel axe Guillemins-Médiacité, de même que les Quais de Meuse, entièrement réaménagés, incorporeront une dimension paysagère. Les projets urbanistiques privés sont quant à eux analysés et approuvés en fonction de la qualité de l'aménagement des espaces verts publics qui les bordent.

- Quais de Meuse (FEDER - SPW DGO1): les travaux seront finalisés fin 2014
- Intégration paysagère de la passerelle sur Meuse (FEDER - SPW DGO2): la rampe rive droite de la passerelle pénètre dans le Parc de la Boverie. Le projet y prévoit donc une intégration paysagère. Les travaux devraient être finalisés courant 2015.
- Esplanade des Guillemins (TRAM - SRWT) : La nouvelle place des Guillemins étant réalisée, le reste de l'esplanade doit être réalisé dans le cadre du tram => fin 2017
- Domaine de la Chartreuse (Ville de Liège) : Travaux d'aménagement du parc en cours => meilleur accessibilité au patrimoine vert de la Ville.
- Tram (SRWT) : La désignation du consortium devant réaliser les travaux devrait avoir lieu fin 2014. Les travaux devraient donc être réalisés de 2015 à 2018.
- Lotissements divers (Privés) : l'aménagement d'espaces verts sont étudiés dans le cadre des projets de permis d'urbanisation. Leurs tailles et leurs caractéristiques dépendent de l'ampleur du projet et du lieu. Ex : petit verger à Wandre-Haut, zone de bois préservée au Pré-Aily, zones d'espaces verts avec jeux pour Fayenbois,....

ACTION	5.3	Elaborer un plan de gestion global des espaces verts
---------------	------------	---

Description

La Ville mettra en œuvre un plan de gestion global des espaces verts qui reposera sur la méthodologie suivante :

- réaliser un inventaire des espaces verts de toutes natures (cartographie et banque de données) ;
- mener une gestion différenciée des espaces verts en adaptant l'intensité de leur entretien selon leur fonction ;
- développer l'intérêt des espaces verts : biodiversité et développement durable (plan maya, etc.) ;
- activer la lutte intégrée contre les adventices/ravageurs en réduisant progressivement l'usage des produits phytosanitaires au profit d'alternatives ;
- tailler de manière raisonnée des plantations ligneuses en réalisant des élagages respectueux de la morphologie et de la physiologie végétale ;
- communiquer vers le public, faire connaître le patrimoine répertorié, les objectifs poursuivis et les nouveaux modes de gestion.

Evaluation

Cette action est réalisée et se poursuit. Depuis 2012, la Ville a mis en place diverses actions relatives à la gestion des espaces verts : évaluation et mise en œuvre du plan de gestion du patrimoine arboré communal ; inventaire et cartographie des espaces verts et mise en place d'un plan de gestion sur plusieurs années ; développement de la biodiversité et réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- La réalisation d'un inventaire des espaces verts de toutes natures (cartographie et banque de données).

Plus de 70% des espaces verts du territoire communal ont été inventoriés en effectuant une répartition des différents sites par secteurs (Nord-Centre-Sud). La base de données actuelle reprend les sites sur lesquels une intervention est nécessaire ainsi que les tâches correspondantes et leurs fréquences. Une fois le processus achevé, la Ville effectuera une cartographie basée sur cet inventaire.

- La gestion différenciée des espaces verts et adaptation de l'intensité de leur entretien selon leur fonction.

Il s'agit d'une nouvelle approche de la gestion des espaces verts qui mise sur une approche plus respectueuse de l'environnement. Chaque espace est géré de la manière la plus adaptée tout en tenant compte de son rôle premier, de sa situation, etc. A ce titre, les approches suivantes ont été mises en place :

- Une série de sites sont menés en fauchage tardif et en « prés fleuris » (8580 m² en 2013 et 5350m² en 2014). Sur d'autres sites, des zones de tonte (gazon) ont été remplacées par des plantes « couvre-sols » (depuis 2013, en moyenne 2000m²/an). Ces types de gestion ont le double avantage de diminuer la charge d'entretien et de favoriser le développement de la faune et de la flore sauvage.
 - La lutte intégrée contre les adventices/ravageurs en réduisant progressivement l'usage des produits phytosanitaires au profit d'alternatives.
 - Depuis 2013, utilisation d'auxiliaires de lutte biologique qui ont permis de réduire de 30% l'utilisation d'insecticides et fongicides dans les serres de production.
 - Depuis juin 2014, sur l'ensemble du territoire communal, arrêt total de l'utilisation d'herbicides au profit d'un désherbage mécanique ou à l'eau chaude. Les seules herbicides encore utilisés le sont dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives.
- La mise en œuvre du plan de gestion du patrimoine arboré communal 2010-2019 qui a résulté en la taille d'environ 2500 arbres, la plantation de 550 arbres nouveaux et 378 interventions sur demande.
 - La réalisation des contrôles visuels de sécurité des arbres d'ornement (2500 arbres d'ornement en 2013 et 2014) qui a eu lieu annuellement de mai à octobre dans les principaux parcs de la Ville (Visual Tree Assesment).
 - La réalisation des expertises de dangerosité des arbres d'ornement à risque (50 arbres d'ornement en 2013 et 2014) (Statics Integrated Method)

ACTION	5.4	Aménager les espaces verts existants
---------------	------------	---

Description

La Ville dispose d'un patrimoine d'espaces verts existants qu'elle s'efforcera de rénover et de conserver en se concentrant sur les 3 axes suivants : les grands parcs, les arbres, les espaces de proximité.

Par ailleurs, une attention particulière sera donnée à la restauration des ferronneries, à la rénovation des allées, chemins et systèmes d'égouttage et à la maintenance des ouvrages d'art. Là où cela s'avèrera nécessaire, des clôtures seront également placées dans les parcs.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. De nombreux espaces verts, de promenade et de proximité, situés sur l'ensemble du territoire de la Ville, ont fait l'objet de réaménagements : le Parc d'Avroy, le Jardin Botanique, le Parc de la Chartreuse, Place Henri Simon, Place Comhaire, Parc de Fayembois, Place Emile Dupont, le Quai des Ardennes, Parc de Cointe, etc. Ceux-ci se présentent principalement sous la forme de sécurisation des espaces publics, de restauration du patrimoine existant, et d'amélioration de la convivialité des sites concernés. Dans le cadre de l'ouverture du CIAC, le Parc de la Boverie sera à son tour réaménagé.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

Les grands parcs

Parc d'Avroy : Rénovation de l'étang

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de rénovation de l'axe Guillemins – Avroy – Sauvenière dans lequel s'intègre le parc. Réel élément de valorisation du Parc d'Avroy, le projet de rénovation de l'étang inclut notamment son intégration paysagère, l'élimination des dégradations constatées et la modernisation des équipements qui y sont liés.

Les actions suivantes ont été menées :

- Réalisation d'un égout avec séparateur pour collecter les eaux de ruissellement et les évacuations des eaux usées pendant la Foire d'octobre (2012)
- Traitement des vases de l'étang par bioremédiation et curage de l'étang (2012)
- Travaux de gros-œuvre pour restauration des maçonneries des rives et des systèmes hydrauliques (travaux en cours – Fin Novembre 2014).
- Travaux de rénovation des clôtures et ferronneries périphériques (Dossier étudié en 2013)
- Travaux de plantations des berges dans le cadre du projet Biodibap (2015)

Au total, c'est une surface de 7068m² qui a été réaménagée en plein cœur de ville.

Jardin Botanique : Etude générale d'un programme de réaménagement des cheminements piétons du parc

Afin de garantir la viabilité de l'ensemble des chemins détériorés par les eaux de ruissellement au sein du Jardin Botanique, la Ville a lancé un marché de travaux pour le remplacement des canalisations d'évacuation.

Les canalisations d'évacuation et le raccordement à l'égout se situent au point bas du parc, à droite de l'entrée principale. La détérioration de ces ouvrages (effondrement partiel d'un tronçon de conduite) génère des dégâts récurrents en cas de fortes pluies et des difficultés d'accès au parc pour les usagers. Ces travaux ont été réalisés en novembre 2014.

Parc de la Boverie :

Dans l'optique de l'ouverture, en 2016, du Centre International d'Art et de Culture (CIAC), le réaménagement de l'ensemble de la zone entourant le musée est une nécessité. Il s'agit d'assurer d'optimiser l'accessibilité du musée, de requalifier le parc suivant le schéma directeur approuvé, et d'assurer la continuité des cheminements piétons sur l'axe Guillemins-Médiacité.

- La phase 1 porte sur les abords immédiats du CIAC et est incluse dans les travaux d'aménagement du musée qui devraient s'achever au premier semestre 2016.

- La phase 2 porte sur la partie située dans le parc et tient compte de l'aboutissement de la passerelle cyclo-pédestre. Elle s'étend sur 7500 m².

L'espace sera aménagé en esplanade constituée de zones minéralisées (béton et empierrement) sous un couvert végétal associant les arbres existants à de nouvelles plantations. Cet espace, principalement piéton, sera équipé de mobilier urbain et d'un éclairage spécifique. Il est destiné à devenir un lieu d'accueil et de rencontre et un lieu de passage sur la liaison Guillemins-Médiacité.

Les études architecturales et l'élaboration des dossiers techniques et administratifs débuteront en 2015.

Parc de la Chartreuse

Les aménagements relatifs au parc de la Chartreuse sont évalués dans l'action 5.1

Les arbres

Le patrimoine arboré du territoire communal a fait l'objet d'une attention particulière. Dans les grands parcs de la Ville (Jardin Botanique, Parc de la Citadelle, Parc de Cointe), des plantations sont venues compenser les abattages réalisés entre 2006 et 2014.

Les alignements d'arbres en bordures de voiries ont été restaurés (Quai des Ardennes – 113 arbres en 2014) et renouvelés (13 endroits sur le territoire

communal – 550 arbres en 2014) afin d'assurer à la fois la sécurisation et l'esthétique des espaces publics.

Ces actions se poursuivront sur base annuelle.

Les espaces de proximité

Place Henri Simon

Le projet a consisté en l'aménagement d'une placette (2200 m²), au cœur du quartier du Laveu, avec les objectifs suivants définis en concertation avec les habitants :

- Sécuriser les cheminements piétons, améliorer leur continuité
- Répartir l'espace de manière équilibrée entre parcage, circulation automobile, et usages piétons, en tenant compte des fonctions riveraines
- Aménager un espace public caractérisé, convivial et agréable.
- La présence de grands arbres, rares sur l'espace public caractérise cet espace.

Les arbres existants qui ont dû être abattus pour des motifs d'état sanitaire seront remplacés par des arbres de développement approprié à l'espace disponible et appuyés par quelques massifs végétaux.

Plaine Comhaire :

Afin de revitaliser cet espace de proximité, des travaux seront menés en 2015. Ceux-ci consisteront en l'aménagement d'un chemin d'accès au parc, des sentiers de promenades et des abords des espaces de jeux, ainsi qu'en l'installation d'une canalisation d'évacuation du trop-plein de la mare.

Muraille de Païenporte et Parc de Fayembois :

La Ville a confié à un bureau d'études spécialisé, la réalisation d'une expertise portant sur : l'examen de l'état général de stabilité des vestiges de la muraille de Païenporte et de la chapelle de Fayembois , l'analyse des risques de ces éléments du patrimoine et la définition des mesures à prendre à court ou à moyen terme pour assurer la sécurité des usagers des sites concernés et la conservation des ouvrages.

Cette étude constitue une étape essentielle dans la réalisation des actions qui seront menées dès 2015 : études complètes pour la stabilisation et la conservation des ouvrages, et marchés de travaux.

Place Emile Dupont :

Des détériorations profondes affectent l'état général et en particulier la stabilité de la clôture constituée d'éléments en fonte et en fer forgé qui caractérisent le jardin qui jouxte la collégiale Saint-Jacques.

En 2015, une expertise technique sera menée ; elle portera sur l'examen de l'état général des éléments de ferronnerie constituant la grille (plusieurs sections) et des portails entourant l'église Saint Jacques, situés place Emile Dupont, rue Eugène

Ysaye et rue du Verbois, ainsi que sur l'établissement des clauses techniques et documents nécessaires à la mise en adjudication d'un marché de travaux de restauration des grilles en 2016.

ACTION	5.5	Développer et améliorer le réseau des aires de détente et plaines de jeux
---------------	------------	--

Description

La Ville mettra l'accent sur le développement d'aires de détente et de jeux dans l'ensemble des quartiers. L'objectif est de constituer un réseau d'espaces de qualité mettant à disposition de la population des lieux conviviaux de rencontres intergénérationnelles devant aider à renforcer la cohésion sociale.

Une programmation sera réalisée annuellement afin de répondre aux besoins de l'ensemble des quartiers.

Evaluation

Cette action est réalisée et se poursuit. La Ville a mis en place une programmation de rénovation des espaces de détente et plaines de jeux qui concerne l'ensemble des quartiers du territoire communal. Depuis 2011, ce sont 11 plaines de jeux et aires de loisirs qui ont été réaménagées au profit des habitant(e)s et des familles (en 2013 : plaines de jeux Salvador Allende, Charles Gothier et Jean Haust ; en 2014 : parc Sauveur, Skatepark Boulevard Kleyer). Cette action se poursuivra au cours des prochaines années afin de toucher l'ensemble des quartiers.

2011

Aménagement de la plaine de jeux Gilles Demarteau (Saint-Laurent)

Création d'une plaine de jeux aménagée avec un module principal pour enfants de 4 à 12 ans, trois modules à ressort. Le revêtement amortissant est composé de copeaux de bois. Dans le cadre de ce dossier, un hôtel à insectes a été mis en place lors d'une activité éducative avec les habitants du quartier. Fin des travaux : septembre 2013

Equipement et maintenance de la plaine de jeux Parc d'Avroy (Centre)

Mise en place d'un module de jeux pour enfants à mobilité réduite. L'élément est implanté au sein de la plaine de jeux existante. Fin des travaux : juin 2013

2012

Aménagement de la plaine de jeux avenue de la Rousselière (Jupille)

Enlèvement des différents modules existants. Mise en place de 3 jeux à ressort, d'un jeu de poutres mobiles, d'un jeu de barres fixes à différents niveaux, de 5 disques à ressort ainsi que d'une poutre rotative. Le revêtement amortissant est composé de copeaux de bois. Pour terminer l'aménagement, 2 bancs et une poubelle ont également été placés. Fin des travaux : février 2014

Aménagement de la plaine de jeux de la Closeraie (Rocourt)

Enlèvement du module principal ainsi que des deux goals de football. Mise en place d'un nouveau module de jeux pour enfant de 2 à 6 ans, de 2 modules sur ressort ainsi que de 2 buts multisport.

Pour terminer l'aménagement, 2 bancs et une poubelle ont également été placés. Fin des travaux : janvier 2014

Rénovation lourde de la plaine de jeux place de la Résistance (Bressoux)

Rénovation du module de jeux existant, placement de 3 jeux sur ressort, remplacement des dalles amortissantes.

Pour terminer l'aménagement, des banquettes, des bacs à fleurs ainsi qu'un portique d'entrée ont été placés. Fin des travaux : août 2013

2013

Aménagement de la plaine de jeux Salvador Allende (Wandre)

Création d'un nouvel espace de jeux à côté de la plaine de jeux existante. Mise en place d'un module pour enfants de plus de 7 ans. Le revêtement amortissant est composé de copeaux de bois. Fin des travaux : juin 2014

Charles Gothier – aménagement des terrains (plaine de jeux)(Thier-à-Liège)

Rénovation du module de jeux avec toboggan existant, remplacement des dalles amortissantes. Placement de 2 éléments de fitness, d'un carrousel tourniquet et d'un jeu oscillant pour deux. Pour ces nouveaux éléments, un revêtement en dolomie stabilisée a été installé. Fin des travaux : août 2014

Plaine de jeux rue Jean Haust, parc de la Paix (Ste-Walburge)

Remplacement du module circulaire existant par un nouveau module pour enfants de 2 à 12 ans. Le revêtement amortissant est en gravier roulé ce qui est identique à l'existant. Fin des travaux : juillet 2014

2014

Aménagement de la plaine de jeux du parc Sauveur (Chênée)

Mise en place d'un gazon synthétique avec placement de deux buts multisports.

Enlèvement des modules de jeux existants. Placement d'un parcours d'équilibre composé de 2 poutres d'équilibre, d'une pirouette et de 5 plateaux d'équilibre. Afin de compléter l'offre, 3 modules sur ressort seront implantés. En cours.

Aménagement du terrain multisports de la plaine Charles Gothier (Thier-à-Liège)

Mise en place d'un revêtement en gazon synthétique sur l'hydrocarboné existant avec placement de deux buts multisports. En cours.

Skatepark – boulevard Gustave Kleyer (Cointe)

Extension du skatepark existant. En cours.

ACTION	5.6	Créer des infrastructures sportives
---------------	------------	--

Description

La Ville développera des infrastructures sportives dans les différents quartiers en vue de faire face à l'augmentation démographique de la population et de répondre à la demande croissante de pratique du sport pour tous en ville.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. La Ville a achevé la réalisation et pris plusieurs décisions relatives à 7 infrastructures sportives au cours des années 2013 et 2014. Il s'agit de projets situés dans les divers quartiers de la Ville et visant différents types de sports : un nouveau terrain de Rugby à Naimette Xhovémont, des vestiaires pour la JS Thier-à-Liège, un espace multisports extérieur à Droixhe, une école des jeunes de foot du RFCL sur le site de l'ancienne caserne militaire Leman à Rocourt, la rénovation de la plaine d'athlétisme et des aires de sport de Cointe, la construction d'une nouvelle piscine à Jonfosse, la construction d'un nouveau bâtiment pour la RJS Chênéenne.

Une programmation de création et de rénovation des infrastructures sportives installées sur le territoire communal a été mise en place.

Projets achevés en 2014

- Création d'un nouveau terrain de rugby à Naimette Xhovémont

Il s'agit d'une action menée conjointement par la Ville et par la Province de Liège. L'aménagement principal du terrain de rugby s'est achevé en 2014. Le site sera utilisé à partir de la saison sportive 2015 – 2016 en raison de la nécessité de permettre un bon enracinement au gazon.

- Construction d'une nouvelle buvette et de vestiaires pour la JS Thier

L'aménagement principal des équipements est terminé. Les derniers aménagements des abords sont en cours et seront terminés fin de l'année 2014. L'utilisation du site est effective.

Projets en cours

- Création d'un espace multisports extérieur couvert et de modules de jeux à Droixhe

Le début des travaux est prévu dans le courant du premier trimestre 2015.

- Création d'une école des jeunes du RFCL sur le site de l'ancienne caserne militaire Leman à Rocourt

Les cahiers des charges relatifs aux travaux (terrains et vestiaires) ont été approuvés par le Conseil communal en mai 2014. Les travaux devraient débuter dans le courant de l'année 2015.

- Rénovation et amélioration des aires de sport de Cointe

En fonction de l'obtention des subsides, le début des travaux est prévu dans le courant de l'année 2015.

- Construction d'une nouvelle piscine à Jonfosse

La Ville procède actuellement à une nouvelle étude de sol (orientation et caractérisation) suite à l'application de la nouvelle réglementation « Décret sol », postérieure à la désignation du marché. Cette nouvelle étude devra être approuvée par la Région wallonne avant le dépôt du permis unique. Le début des travaux est prévu en 2015.

- Construction d'un nouveau bâtiment (buvette et vestiaires) pour la RJS Chênéenne

En fonction de l'obtention des subsides, le début des travaux est prévu dans le courant de l'année 2015.

Projets liées à la réalisation de projets métropolitains

- Construction d'un Hall omnisports sur le site de Bavière

Ce projet est lié à la concrétisation du projet d'aménagement de Bavière.

- Amélioration de la plaine des sports sur le site du futur éco-quartier de Coronmeuse

Ce projet est lié à la désignation du consortium qui sera en charge de l'aménagement de l'éco-quartier de Coronmeuse pour lequel les travaux devraient débuter en 2016.

ACTION	5.7	Créer un réseau de salles de sports dans les quartiers
---------------	------------	---

Description

La Ville réalisera une étude afin de quantifier et d'identifier les besoins en termes d'aménagement de salles de sports dans les différents quartiers de la Ville. Il s'agit de répondre à la demande croissante de la population désireuse de s'investir dans la pratique de tous types de sports et quel que soit l'âge.

Cette étude doit permettre de réaliser une étude de programmation prioritaire d'aménagement de ce type d'infrastructure.

Evaluation

L'action n'a pas encore démarré.

ACTION	5.8	Créer une 14^e bibliothèque du réseau de la Lecture publique en centre-Ville, spécialisée dans les ouvrages en français édités hors de France
---------------	------------	--

Description

La Ville créera un centre public d'accès aux ouvrages édités en français hors de France (Afrique francophone, Asie du Sud-Est, Canada, Suisse, Louisiane,...) en rendant compte de la multiplicité des éditeurs de plus ou moins grande envergure disséminés dans le monde.

L'organisation de rencontres avec les écrivains étrangers des pays concernés offrira à ce lieu un capital symbolique important touchant aux priorités de la Ville en matière de promotion de la langue française, de diversité culturelle et de lutte contre le racisme.

Evaluation

L'action est en cours. La création du fonds destiné à constituer la nouvelle bibliothèque est en cours d'élaboration. La Ville procède actuellement à un inventaire du patrimoine existant et à la récolte effective des ouvrages au sein de divers réseaux. L'ouverture de la bibliothèque est prévue fin 2015, en lien avec le vingtième anniversaire de la signature de la charte contre le racisme.

Dans le cadre de la constitution de la 14^e bibliothèque du réseau de Lecture publique, plusieurs actions sont actuellement en cours :

- Réalisation d'un inventaire des ouvrages édités en français en Afrique
- Identification des sites Internet de presse locale francophone hors de France

Par ailleurs, des contacts ont été entrepris par la Ville pour la constitution de la collection :

- Donateurs privés
- Maison d'édition « le Tétrasyre »
- Les Ambassades de pays francophones, basées à Bruxelles (Mali, Côte d'Ivoire, Togo, Maroc, Tunisie)

L'objectif de cette action étant de mettre à disposition de la population un service de qualité dans un lieu accessible à tous, la Ville procède actuellement à l'identification d'un local qui permettra des conditions d'accès optimales, dans le respect des réalités physiques et budgétaires.

La valorisation de ce fonds spécialisé est envisagée dans la mesure où la circulation de ses documents est rendue possible dans les bibliothèques souscrivant au service liégeois de la Lecture publique.

ACTION 5.9	Coordonner les dispositifs de proximité
------------	---

Description

La Ville de Liège mène une politique de proximité à travers de nombreux dispositifs subsidiés ou financés sur fonds propres (Plan Fédéral des Grandes Villes, Plan de cohésion sociale, ...). Ceux-ci devant parfois répondre à des logiques propres, la Ville mettra en place une coordination de l'action de l'ensemble de ces dispositifs.

L'objectif poursuivi est simple: il s'agit, à partir de la présence des agents de ces dispositifs sur le terrain, d'assurer la complémentarité de leurs actions (sur le fond et sur les territoires couverts) pour renforcer l'efficacité des politiques de proximité menées au bénéfice des citoyens dans les quartiers.

Evaluation

L'action est réalisée. Depuis décembre 2013, les différents services de la Ville réalisant une action sociale et culturelle au bénéfice direct des citoyens (150 personnes) se sont engagés dans une réflexion, en vue d'améliorer leur efficacité dans les quartiers. Un nouveau découpage de la Ville « par zones » a été mis en place dans le but de faire bénéficier tous les quartiers des services des différents animateurs. Une méthodologie de travail a été déterminée. Celle-ci inclut la réalisation d'un diagnostic par quartier, la mobilisation des habitants, la mise en place d'un observatoire urbain, l'organisation de réunions d'échanges avec les habitants et les associations et, enfin, la concrétisation de projets globaux dans les quartiers.

Action prioritaire 6

Réduire les consommations d'énergie

Action prioritaire 6 Réduire les consommations d'énergie	
ACTION	6.1
Lutter contre la précarité énergétique	

Description

La Ville mettra en synergie l'ensemble des dispositifs instaurés par les différents niveaux de pouvoir en matière de lutte contre la précarité énergétique afin de leur donner un maximum d'efficacité. Les synergies devront également s'exercer entre les services communaux concernés par les aspects d'information, de suivi social ou technique. Un lien est indispensable avec le projet « Liège-Energie » dont les objectifs quantifiés visent 20% d'intervention au bénéfice des ménages précarisés.

Les moyens fédéraux du fonds gaz-électricité, du FRCE, de la Politique des Grandes Villes et régionaux tels que le PAPE, le 11.1MEBAR, l'Ecopack, seront sollicités.

Evaluation

L'action est réalisée. A travers l'asbl « Liège-Energie », la Ville est intervenue auprès des sociétés de Logement de Service Public pour apporter des financements qui ont permis de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les immeubles. En 2013, 357 logements ont ainsi pu être rénovés. Afin de mettre en place une politique efficace de lutte contre la précarité énergétique des ménages liégeois, la Ville et le CPAS ont activé les dispositifs existants (Fonds Fédéral Gaz-Electricité, Fonds « Mazout », Fonds fédéral de Réduction du Coût global de l'Energie, Politique fédérale des Grandes Villes, Région wallonne, Cellule Eco-logement) et ont ainsi pu répondre à près de 3300 demandes.
--

La lutte contre la précarité énergétique implique que les différents acteurs concernés activent les dispositifs dont ils disposent et les développent de manière à leur donner davantage d'efficacité. Le développement des collaborations et des synergies est aussi important pour capter les publics concernés par la précarité énergétique et intervenir de la manière la plus adaptée et appropriée.

En ce qui concerne les dispositifs d'appui externes, la lutte contre la précarité énergétique est reprise comme priorité des programmes suivants :

Le Fonds Fédéral Gaz-Electricité du SPP Intégration Sociale, qui met à disposition du CPAS de Liège une enveloppe annuelle d'environ 2 millions d'euros afin :

- d'engager des assistants sociaux dédiés à l'accueil des personnes en difficulté de paiement ;
- d'apurer les dettes en énergie des ménages en incapacité de paiement ;
- de mener des actions structurelles préventives en vue de réduire la précarité énergétique.

Le **Fonds Social Chauffage asbl** ou « **Fonds Mazout** », qui intervient partiellement dans le paiement de la facture de gasoil des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires. Le Fonds Social Chauffage est une collaboration entre les pouvoirs publics, les CPAS et le secteur pétrolier. Le fonds est alimenté par une cotisation de solidarité prélevée sur l'ensemble des produits pétroliers de chauffage (gasoil de chauffage et gaz propane en vrac).

Le **Fonds fédéral de Réduction du Coût global de l'Energie** (FRCE) créé par le Gouvernement fédéral et régionalisé dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat, qui met à disposition de la Ville de Liège une ligne de crédit de 2 millions d'euros par an jusqu'au 30 juin 2016 afin d'octroyer des prêts à taux 0 % pour les investissements économeurs d'énergie dans le logement à l'ensemble des citoyens liégeois (propriétaire bailleur, propriétaire occupant, locataire, copropriété et société de logement de service public).

Au moins 20 % des dossiers doivent être affectés au bénéfice des ménages du groupe cible précarisé, pour lesquels un processus d'accompagnement spécial de « Guidance Sociale Energétique » doit être mis en œuvre.

La **Politique fédérale des Grandes Villes** intervient à hauteur de 100.000 € au travers du programme « Ville Durable » pour soutenir l'Agence Locale de l'Energie, l'asbl Liège-Energie, dans ses missions d'intervention sociale et de sensibilisation des citoyens liégeois.

Ce dispositif fait également partie des compétences régionalisées.

La **Région wallonne** met à disposition du CPAS de Liège des moyens complémentaires pour lutter plus efficacement contre la précarité énergétique tels que :

- Le **Plan d'Actions Préventives en matière d'Energie** (PAPE) soit un budget d'environ 50.000€ tous les 2 ans
- **3 tuteurs énergie** mis à disposition du CPAS de Liège ;
- Une partie des moyens du **Plan de Cohésion Sociale** qui comprend un volet d'intervention « Logement » ;
- Un accompagnement par les agents des **Guichets de l'Energie** de Liège pour les procédures liées à l'**Opération MEBAR**.

En ce qui concerne les dispositifs opérationnels internes, sont identifiés :

L'Agence Locale de l'Energie, « Liège- Energie » ASBL

A côté de missions générales d'information et de l'octroi de prêt à taux zéro du FRCE au bénéfice de l'ensemble de la population liégeoise pour la réalisation de travaux permettant de réduire la consommation énergétique, l'asbl collabore avec le Service Energie et la Cellule Eco-logement du CPAS de Liège qui réalisent l'accompagnement technique et financier des ménages en situation de précarité. Par ailleurs, elle intervient vis-à-vis des Sociétés de Logement de Service Public pour apporter des financements complémentaires pour les travaux de rénovation énergétique des immeubles ainsi que pour l'accompagnement individuel des ménages locataires après réception des travaux.

En 2013, 357 logements ont pu être rénovés dont :

- 34 logements pour des ménages appartenant au groupe cible (public plus fragilisé bénéficiant d'un accompagnement par le CPAS de Liège)
- 11 logements appartenant à une société de logement social
- 33 logements d'un immeuble de co-propriété
- 279 logements de ménages « hors » groupe-cible

L'isolation (toiture, mur, sol) et la pose de vitrage à haut rendement constituent 65% des prêts.

La cellule Eco-Logement du CPAS de Liège

Inaugurée en 2013, la cellule Eco-Logement vise à favoriser le maintien des locataires dans leur logement en améliorant la qualité des installations et des équipements producteurs d'énergie. Elle mène également une série d'actions préventives axées sur le comportement du consommateur, et ce grâce au financement du Fonds Gaz et Électricité.

Depuis son ouverture, elle a développé et intensifié des liens de collaboration avec les services de premières lignes du CPAS, notamment le service ELIS du Maintien à domicile). Des collaborations se sont aussi accrues avec les services sociaux de la Ville, le service logement et la Maison de l'Habitat.

En 2013, la cellule Eco-Logement a effectué :

- 435 visites techniques des tuteurs énergie
- Actions mises en place par les tuteurs : 136 achats équipements-électroménagers, 152 guidances dans la réalisation de travaux, 132 interventions pour des travaux, 53 dossiers pour le prêt à taux zéro du FRCE (moyenne de 62h de suivi pour un dossier complet avec travaux terminés)
- 85 demandes instruites

Le service Énergie du CPAS de Liège

Le service Énergie vient en aide à toute personne résidant sur le territoire de la Ville de Liège et rencontrant des problèmes divers avec ses factures d'énergie. Il traite également les demandes d'allocation de chauffage (mazout), organise en son sein une commission locale d'énergie (CLE) pour les personnes en défaut de paiement et organise des séances collectives de formations sur les économies d'énergie.

Le service collabore avec la cellule Eco-Logement pour que soient effectuées des visites à domicile par les tuteurs énergie afin de cerner les problèmes et d'y remédier.

En 2013, le service est intervenu auprès des ménages liégeois avec les résultats suivants :

- Fonds Gaz et Electricité : 635 ménages aidés par le Fonds (600 ménages pour une intervention dans le paiement de factures et 35 ménages pour une amélioration du logement au niveau énergétique)
- Fonds social de l'eau : 495 interventions
- Fonds mazout : 1.714 demandes ont été traitées

Les éco-dépanneurs du service Elis du CPAS de Liège

L'objectif poursuivi est de mettre en place, au sein du CPAS, une collaboration entre les éco-dépanneurs et le service « Eco-logement » et d'ainsi développer des synergies au bénéfice des ménages liégeois. La collaboration sera mise en œuvre durant l'année 2015.

ACTION	6.2	Poursuivre les investissements en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux
---------------	------------	--

Description

Un programme ambitieux d'investissement dans les bâtiments communaux a été mis en œuvre dans le cadre du précédent projet de ville qui doit bien entendu se poursuivre en recourant au mieux aux subventions disponibles. L'action sera poursuivie par des investissements dans les secteurs suivants : remplacement de chaufferies, isolations de toitures, remplacement de châssis et de vitrages.

La Cellule Energie des bâtiments communaux, les architectes et les conducteurs de bâtiments de la Ville ainsi que les services du CPAS seront associés dans une démarche collégiale de détermination et de mise en œuvre des investissements prioritaires ainsi que de recherche de subventions.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Le programme d'amélioration de la performance énergétique du parc de bâtiments communaux s'est poursuivi. Cela a permis, d'une part, de remplacer toutes les chaudières de plus de 25 ans, et d'autre part, de poursuivre l'isolation des toitures et le remplacement des châssis. En 2014, la Ville a obtenu un accord de financement européen pour un projet mené avec le GRE et d'autres partenaires publics, qui devrait permettre d'accompagner la réalisation, d'ici 2017, de travaux de rénovation dans plus de 30 bâtiments communaux.

Un important programme d'amélioration de la performance énergétique du parc de bâtiments communaux est en cours depuis 2005, lequel a permis de remplacer toutes les chaudières de plus de 25 ans et de mettre en œuvre le remplacement progressif de celles d'un âge compris entre 25 et 15 ans.

Parallèlement, un volet ambitieux de remplacement de châssis et d'isolation des toitures se poursuit d'année en année avec le support des subsides régionaux UREBA.

Entre 2005 et 2013, le Service des bâtiments communaux a réalisé :

- 108 remplacements de chaudières au gaz naturel ;
- 113 remplacements de châssis de portes et fenêtres pour un total de 22.753 m² ;
- 37 chantiers d'isolation de toitures pour un total de 11.961 m² ;
- 180 remplacements de convecteurs à gaz ;
- 17 installations de panneaux solaires photovoltaïques ;
- 74 m² de panneaux solaires thermiques ;
- 1 bâtiment administratif à basse énergie (Mairie de quartier de Bois de Breux) ;
- 1 chaufferie à pellets (Mairie de quartier de Chénée).

Avec l'aide du Service d'Aide à la Gestion et au Contrôle, la base de données unique (Lisimmo) des bâtiments communaux et de leurs consommations est en cours de

développement. Elle devrait être finalisée pour 2015 et permettre d'analyser les solutions à apporter à la problématique des consommations électriques de nuit.

En 2014, la Ville de Liège a déposé avec le GRE, la Province et 8 autres partenaires publics, un projet européen de financement des phases « d'assistance au développement de projets énergétiques » intitulé « RenoWatt ».

Ce projet vient d'être accepté et il devrait permettre de réaliser d'ici 2017 la mise en chantier de la rénovation de plus de 30 bâtiments de la Ville présentant des typologies similaires, et ce, dans le cadre de procédures de marché en tiers investisseurs dans lesquelles des « Contrats de Performances Energétiques » fixeront les engagements de résultats des opérateurs.

ACTION	6.3	Mettre en réseau les acteurs de la politique énergétique de la Ville
---------------	------------	---

Description

Le parc immobilier représente globalement plus de 70% des consommations énergétiques du territoire communal.

Une série de dispositifs sont déployés afin de mettre en œuvre certaines parties des interventions techniques, d'information ou de communication ainsi que de guidance sociale.

Il est essentiel que ces différents dispositifs renforcent leur action, collaborent sur les projets et agissent en complémentarité, notamment sur des questions sensibles comme la « guidance sociale énergétique » et « l'intervention structurelle préventive » des ménages précarisés.

Une plateforme de fédération des intervenants sera constituée.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Les acteurs de la politique énergétique de la Ville sont rassemblés au sein de la Maison de l'Habitat. Cette cohabitation a permis de créer des synergies entre les différents intervenants et de déterminer un plan commun d'actions à entreprendre. Celui-ci se matérialise depuis 2012 par la mise en œuvre d'actions concrètes telles que la gestion optimale des primes, des campagnes de communication et des formations à l'attention des habitants.

Le secteur du Logement est le premier consommateur énergétique sur le territoire communal.

Les conseillers de la cellule stratégique, les conseillères en énergie de la Ville, l'asbl Liège Energie et le Guichet de l'énergie travaillent ensemble sur des sujets relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie par les ménages liégeois.

Ces acteurs sont rassemblés pour la plupart à la Maison de l'Habitat, rue Léopold 37, inaugurée fin 2011.

Depuis 2012, des réunions mensuelles sont organisées afin de coordonner les services actifs en matière de politique énergétique à Liège et de déterminer les actions communes à entreprendre.

Depuis 2013, ces échanges ont permis la mise en place de différentes actions dont notamment :

- Organisation de conférences thématiques les derniers jeudis du mois à l'attention des ménages liégeois, en complément des « permanences énergie » (6 conférences – 110 visiteurs) ;

- Participation au salon HABITAT (organisation de conférences, visibilité des services liés à la thématique de l'énergie, communication relative aux « prêts à taux zéro ») ;
- Gestion globale et transversale des demandes des citoyens (primes – financement – techniques) ;
- Gestion des primes octroyées par la Ville ;
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (Campagne « Engage ») ;
- Organisation de formations à l'utilisation rationnelle de l'énergie à l'attention des Liégeois-es ;
- Poursuite du dispositif de « Prêts à taux zéro » pour la rénovation énergétique des bâtiments (Liège Energie) ;
- Campagne « Osez-Comparer » (2 événements organisés - plus de 900 contacts).

ACTION	6.4	Développer un appui spécifique aux PME et aux commerces en matière d'économie d'énergie
---------------	------------	--

Description

Le secteur tertiaire est responsable d'1/3 des consommations énergétiques du parc de bâtiments du territoire communal. Les coûts énergétiques sont devenus graduellement un des facteurs précipitant la mise en faillite pour les PME, les commerces et établissements HORECA.

La Ville de Liège a décidé la création d'un groupe de travail multidisciplinaire consacré à cette problématique et participe au montage d'un projet européen en ce sens en collaboration avec l'UEAPME (fédération européenne des chambres de commerce). Il s'agit de proposer une démarche logique (bilan, audit, priorisation, investissement), d'assurer le monitoring et de communiquer sur les résultats et les « success stories ». Le but est de renforcer la compétitivité de nos entreprises et PME et d'améliorer leur image de marque en terme de responsabilité sociétale.

La SPI, l'UCM, la CCI et l'UWEL ont déjà fait part de leur désir d'être associées à la démarche.

Evaluation

L'action est en cours. En automne 2013, un groupe de travail a été constitué. Il associe les conseillers en Energie de la Ville, les agents du développement économique, la Cellule Stratégique et l'Union des Classes moyennes (UCM). Le but est d'établir et de structurer un calendrier d'activités visant à lutter contre certains comportements menant à des déperditions d'énergie dans les PME et commerces liégeois (par exemple, les portes ouvertes et l'abus d'éclairage dans les commerces). Il s'agit également de collaborer pour la concrétisation du projet européen (InCoME) initié au niveau liégeois.

Au niveau de la sensibilisation des commerçants à la problématique environnementale, des synergies ont été développées entre la Campagne européenne de mobilisation pour le climat ENGAGE pilotée par la Ville et la campagne « Commerçant Eclairé » menée par l'UCM et supportée par la Région wallonne. La première vise à susciter chez tout type d'acteur l'envie d'agir concrètement pour le climat. La seconde permet aux commerces d'obtenir des aides financières et techniques afin d'analyser leurs consommations liées à l'éclairage et d'investir, le cas échéant, dans un éclairage de qualité, moins énergivore et améliorant à la fois la mise en valeur des marchandises et le confort thermique du personnel et de la clientèle.

Les Stewards Urbains de la Gestion Centre-Ville ont été associés à la démarche de diffusion. Des séances d'informations ont été organisées lors d'une réunion spécifique et lors des « Journées de l'Energie » de la Ville de Liège et de l'asbl « Liège-Energie » dans le cadre du Salon HABITAT. Le projet a été présenté à l'international lors d'une réunion du Réseau Energy-Cities à Paris en décembre 2013.

En outre, la campagne ENGAGE a été présentée aux commerces et aux PME en leur proposant de s'y impliquer en mettant en avant leurs initiatives en matière énergétique.

En 2013, la Ville a introduit avec d'autres villes européennes une candidature dans le cadre de l'appel à projets de la Commission européenne « Energie Intelligente pour l'Europe ». Ce projet, appelé InCoMe – pour « Innovative Covenant Municipalities for Micro Enterprises » - consiste à accompagner les acteurs du secteur (PMEs, commerces, HORECA) dans l'établissement de leur bilan énergétique, la réalisation d'audit énergétique de leur établissement, la réalisation d'un plan d'amélioration technique et/ou comportementale, la réalisation des travaux et le suivi des consommations ultérieures ainsi que la communication sur les résultats obtenus.

Le projet n'a pas été retenu mais a cependant été favorablement évalué par la Commission européenne laquelle a invité les parties prenantes à réintroduire le projet en juin 2014 dans le nouveau cadre de programmation "Horizon 2020". La réponse quant à la recevabilité est attendue pour le début 2015.

ACTION	6.5	Amplifier l'inscription de l'administration communale dans une démarche globale de gestion environnementale
---------------	------------	--

Description

L'action prévoit d'instaurer une dynamique de consommation durable de l'administration communale en établissant un tableau de bord de suivi des consommations sur lequel quantifier des actions d'amélioration progressive sur les plans quantitatif (réduction des consommations, limitation du gaspillage, ...) ou qualitatif (choix de produits alternatifs).

Un groupe de travail interne sera constitué, associant tous les services concernés, en vue de réaliser un inventaire de base des flux d'énergie et de consommables et de définir les objectifs quantifiés et le plan d'action pour améliorer progressivement le score environnemental global. Vu l'importance du facteur comportemental, le plan d'action devra être accompagné d'efforts de communication interne et de sensibilisation des agents communaux.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Un groupe de travail a été constitué. Il rassemble les Départements des Affaires générales, des Finances ainsi que le Service d'Aide à la Gestion et au Contrôle (SAGEC). L'objectif poursuivi est de réaliser, en collaboration avec l'ensemble des Départements, un inventaire des quantités de consommables de toute nature absorbées par l'administration. Cette démarche a déjà permis de reconfigurer le service de l'Economat en « Centrale d'Achat ». Par ailleurs, la gestion centralisée et planifiée des actions de l'Administration a déjà permis de réaliser de très importantes économies d'énergie (eau, gaz, électricité) dans les bâtiments communaux.

La démarche de gestion environnementale mise en place au niveau de l'Administration communale est une démarche globale. L'ensemble des services sont impliqués dans cette dynamique, et ce, dans des actes de gestion très diversifiés.

A titre d'exemple :

- La Cellule d'Analyse financière tient à jour la base de données des consommations d'eau, de gaz et d'électricité du parc de bâtiments communaux en tant qu'outil de suivi ;
- Le Service d'Aide à la Gestion et au Contrôle réalise le cadastre des biens immobiliers et des compteurs ;
- Le Service Environnement et Développement durable coordonne l'étude du Bilan Carbone de l'Administration communale ;
- Le Département des bâtiments communaux assure la gestion à distance des installations de chauffage de quelque 120 bâtiments communaux, poursuit les travaux d'isolation et de remplacement de chaudières et se fournit en peintures sans solvant ;
- Le Service du Parc automobile assure le suivi des consommations des véhicules et remplace systématiquement les modèles en fin de carrière par de nouveaux véhicules plus écologiques, consommant moins, hybrides ou tout électrique ;

- La Cellule mobilité met à disposition des vélos de service (50) pour les déplacements des agents communaux sur le terrain ;
- Le Service Informatique et l'Economat général orientent l'équipement des services administratifs vers les copieurs multifonctions ou imprimantes départementales et le matériel informatique économe en énergie, en outre, ils développent la transmission électronique des données au sein de l'administration et intègrent les clauses de réutilisation dans le marché de fourniture des cartouches d'encre ;
- Le Service d'Aménagement de l'Espace public contribue à la modernisation de l'éclairage public, des feux de signalisation et des illuminations patrimoniales avec des équipements à hautes performances énergétiques ;
- Le Service de la Maintenance de l'Espace public développe le concept d'entretien différencié pour les espaces verts et naturels et a totalement supprimé l'usage d'herbicide sur tout espace public du territoire communal ;
- Le Service d'Entretien des locaux se fournit en produits de nettoyage écologiques (Ecolabel) et forme son personnel à leur usage rationnel ;
- L'ASBL RESCOLIE, qui prépare les repas scolaires, recourt de plus en plus aux produits locaux, de saison et bio, notamment pour les crèches ;
- Etc.

Certaines évolutions majeures de consommations sont constatées, telles que :

Certaines évolutions majeures de consommations sont constatées, telles que :			
Consommations des bâtiments	De 1998 à 2010	De 2010 à 2013	De 1998 à 2013
Gaz	- 8 %	- 15%	-23%
Electricité de jour	+ 7 %	- 7%	+0%
Electricité de nuit	+ 45 %	- 13 %	+32%
Eau	- 35 %	- 4%	- 39%

- véhicules électriques (11), hybrides (3), scooters électriques (3), aspirateurs de voirie électriques (11) et vélos de services (50) : forte pénétration ;
- fax : disparition accélérée ;
- photocopieurs simples : disparition totale ;
- copieurs multifonctions en réseau : généralisation ;
- imprimantes individuelles : très forte diminution ;
- usage de papier de bureau ; diminution sensible ;
- transmission électronique des documents : opérationnelle pour les services et amélioré avec la nouvelle messagerie internet ; en cours d'implémentation pour la facturation et la gestion financière ;
- herbicides : disparition totale en 2013.

Cela permet de cibler des priorités d'intervention, comme, par exemple, la problématique des consommations d'électricité de nuit et de définir des plans d'actions qui s'y rapportent.

Action prioritaire 7

**Faire participer tous les citoyens et
développer la citoyenneté**

Action prioritaire 7
Faire participer tous les citoyens et développer la citoyenneté

ACTION	7.1	Redéfinir des projets par quartier avec les habitants
---------------	------------	--

Description

Depuis 2000, la Ville de Liège met en œuvre des actions de proximité dans ses quartiers afin de favoriser l'épanouissement des habitants. La dynamique de ces projets de quartiers a pour ambition de réaliser des activités et des aménagements publics sur base d'un diagnostic local effectué en concertation avec les habitants, les Comités de quartier et les forces vives présentes sur ces quartiers.

Concrètement, dans chaque quartier, une équipe « diagnostic », composée d'agents communaux de terrain, travaille en direct avec les habitants et tente de répondre à leurs besoins concrets. Cette équipe coordonne les travaux et s'accorde avec tous les citoyens sur les actions à mener. Ces actions sont ensuite soumises à l'accord du Collège communal qui valide les choix des habitants. Ceux-ci sont dès lors reconnus comme « experts » de leur quartier.

La Ville veillera à poursuivre la démarche des projets de quartier et à amplifier l'association des Comités de quartier et des acteurs engagés au sein de ceux-ci dans la définition de ces projets de quartier.

Evaluation

L'action est réalisée. Sur base d'un diagnostic des besoins réalisé par les équipes de terrain et réactualisé chaque année, des projets sont mis en œuvre dans les 8 quartiers de la Ville identifiés comme prioritaires. En 2013 et 2014, 122 projets résultant d'une consultation de la population, ont été menés. Il s'agit d'actions ayant un impact direct sur l'amélioration du quotidien des habitants des quartiers : développement de jardins pédagogiques et communautaires, organisation de cours de sports, aide à l'apprentissage et soutien extra-scolaire, « L'Oasis des Contes », création d'une cafeteria sociale, organisation de stages d'été, ateliers intergénérationnels, etc.

Les 8 quartiers prioritaires définis dans la convention Ville durable conclue avec l'Etat fédéral sont :

- Angleur Kinkempois Vennes
- Bressoux-Droixhe
- Centre
- Glain Burenville
- Outremeuse-Amercoeur
- Saint-Léonard
- Sainte-Marguerite
- Sainte-Walburge

L'action « projet par quartier » se décline sous la forme de projets de fonctionnement (66 projets menés en 2013 et 56 projets menés en 2014), et de projets d'investissement (rénovation-construction d'infrastructures communautaires, aménagement de terrain de sports, de loisirs, etc).

Par ailleurs, 30 agents sont spécifiquement dédiés à la mise en œuvre et à la définition des projets dans les 8 quartiers.

Le personnel travaillant sur quartiers se répartit comme suit :

- 8 coordinateurs de quartiers
- 18 animateurs de type :
 - socioculturels
 - socio-sportifs
 - interculturels
- 4 animateurs intergénérationnels

ACTION	7.2	Organiser les relations entre la Ville et les Comités de quartier par la signature d'une charte
---------------	------------	--

Description

La Ville et les Comités de quartier détermineront les lignes directrices de leurs relations au sein d'une charte qui précisera, notamment, les termes de reconnaissance des Comités existants ou futurs et les modalités pratiques de collaboration avec la Ville (ex : désignation d'un correspondant de quartier, d'un délégué du Collège communal ...).

Par la signature et la mise en œuvre de cette charte, la Ville et les Comités de quartier entendent optimiser leurs relations au bénéfice de la population.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville travaille en collaboration avec la Coordination consultative des Comités que Quartier (CCCQ) afin de rédiger une Charte des comités de quartier. Le document est en cours de finalisation et devrait être soumis à l'approbation du Conseil communal dans le courant du 1er trimestre 2015. Cette Charte rappellera les règles de base que chaque comité doit respecter en termes d'organisation (composition des instances, fréquence de réunion,...) et contiendra une série d'engagements réciproques visant à renforcer les Comités de quartier dans le rôle de partenaire des politiques de proximité.

ACTION	7.3	Mettre en place une rencontre annuelle des citoyens avec leur Inspecteur de quartier
---------------	------------	---

Description

La Ville veillera à ce que des contacts privilégiés soient développés entre les habitant-e-s et les Inspecteurs de quartier. Il s'agira de faire connaître à chaque citoyenne et à chaque citoyen son inspecteur de quartier, au moyen d'une rencontre annuelle.

A cette occasion, il présentera les missions du travail de quartier et les différents services que l'on peut trouver au sein des commissariats de Police. Il remettra également une brochure d'information générale sur la réglementation communale.

Evaluation

L'action est réalisée. Depuis 2012, divers moyens sont mis en œuvre pour établir le contact entre la Police et les citoyens dans les quartiers :

- Présence aux réunions des Comités de quartier
- Présence aux entrées et sorties d'écoles primaires (Temps de présence aux entrées et sorties d'école : 4997 heures en 2013 et 4100 sur les 10 premiers mois de l'année 2014)
- Répertoire des Inspecteurs de quartier sur le site Internet de la Police et possibilité de prendre contact avec eux par mail
- Prise de rendez-vous personnalisée et visites à domicile
- Réalisation d'une brochure d'information en 2012

L'inauguration de nouveaux locaux dans les quartiers sont autant d'occasions pour les Inspecteurs de quartier et les citoyens de se rencontrer. Ce fut notamment le cas lors de l'inauguration du Commissariat de Chénée – Grivegnée bas en mai 2014.

ACTION 7.4	Organiser des marches exploratoires dans la Ville
------------	---

Description

La technique des marches exploratoires permet de procéder à une évaluation critique de l'environnement urbain sur base des constats recensés par les groupes qui participent à ces marches. Ce processus s'appuie sur le principe que les populations des quartiers, et plus particulièrement les groupes plus vulnérables (femmes, seniors, ...), sont les mieux placées pour identifier les éléments qui affectent leur sentiment de sécurité. Ce type d'action favorise en outre l'appropriation par les participants de l'espace public.

Une douzaine de marches, encadrées par des agents communaux, ont déjà été menées depuis 2004. Ces marches ont été réalisées avec des femmes vivant au sein des quartiers et grâce au concours de la commission communale consultative « Femmes et villes ». Leur participation a depuis permis de procéder à un certain nombre d'aménagements concrets de l'espace public.

Evaluation

L'action n'a pas encore démarré.

ACTION	7.5	Offrir un accueil personnalisé aux nouveaux habitants
---------------	------------	--

Description

Il s'agira de réaliser une brochure spécifique qui sera offerte aux nouveaux habitants du territoire communal liégeois. Les informations qui y seront concentrées (mobilité, scolarité et accueil petite enfance, gestion des déchets, taxes ...) seront spécifiques aux nouveaux habitants et pourra se compléter d'un welcome pack comprenant p ex: un abonnement gratuit d'un mois à Vélo-cité, des sacs poubelles, etc ...

Lorsqu'ils se présenteront à Liège, pour la première inscription, les habitants seront invités à remplir une fiche qui précise leur profil et qui permettra dès lors de leur fournir une information personnalisée.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville travaille actuellement à la rédaction d'une brochure qui sera remise de manière systématique aux nouveaux habitants. La concrétisation de ce document est prévue pour le 1^{er} semestre 2015.

ACTION	7.6	Créer une interface de traduction gestuelle entre les personnes sourdes et malentendantes et les services de la Ville de Liège
---------------	------------	---

Description

La Ville mettra en place un dispositif qui permettra aux personnes sourdes ou malentendantes de communiquer avec les services communaux et du CPAS.

Ce dispositif technologique permettra à une personne sourde d'être mise en liaison avec un interprète qui traduira, via un écran, et servira d'intermédiaire avec l'agent communal concerné.

Il s'agira d'installer dans plusieurs endroits stratégiques de l'Administration des postes de communication.

Evaluation

L'action est en cours. En 2014, la Ville a lancé un marché relatif à l'installation d'une interface de traduction gestuelle dans plusieurs lieux d'accueil des citoyens au sein de l'Administration (via une tablette numérique). Le Département de l'Etat-civil a été prioritairement choisi pour y installer ce dispositif. Dans un premier temps, le dispositif sera installé à la Cité Administrative et au sein de la Mairie des Guillemins.

Avec l'installation de ce système unique en Wallonie, la Ville a souhaité pouvoir utiliser à leurs meilleures fins les nouvelles technologies et élargir ainsi l'accessibilité des services proposés par l'Administration communale.

Cette liaison vidéo permettra de mettre en réseau le service communal, le traducteur et le citoyen via une liaison Internet. Un tel procédé de communication par triangulation favorisera incontestablement les échanges et la compréhension de tous les acteurs concernés.

Ce système, fonctionnant en vidéo directe pour un nombre illimité de communications vidéo, pourra dans un second temps être élargi à d'autres services de la Ville dont les missions incluent un contact direct avec la population.

Des membres du personnel ont déjà été sensibilisés à l'accueil spécifique des personnes sourdes ou malentendantes. Ces personnes seront prioritairement formées à l'utilisation du dispositif de traduction gestuelle.

ACTION	7.7	Organiser des olympiades citoyennes et sportives inter-quartiers
---------------	------------	---

Description

La Ville organisera au sein des quartiers des olympiades qui conjuguent citoyenneté et pratique sportive.

Durant l'année des équipes seront constituées dans les quartiers. Les maisons de jeunes, les écoles, le conseil communal des enfants et des adolescents, les mouvements de jeunesse seront partenaires.

Le fil rouge des différentes activités, c'est la citoyenneté: les actions doivent mettre en valeur ou faire prendre conscience des conduites citoyennes à adopter au profit des incivilités trop souvent constatées dans différents lieux communs de la vie quotidienne. Tout cela sous forme ludique et sportive.

Chaque année en juin, une grande manifestation regroupe les équipes de chaque quartier dans le cadre d'un jeu de piste et de concours en équipe.

Le projet pourra être reconduit chaque année

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. La Ville a poursuivi l'organisation d'un programme d'animations, dans les différents quartiers de la Ville, qui allie citoyenneté et pratique du sport. Chaque mois, une nouvelle activité est proposée dans un des quartiers de la Ville en collaboration avec les différents acteurs de terrain (Maisons de jeunes, associations, etc). Dans le courant de l'année 2014-2015, une dizaine de sports, connus ou méconnus, seront ainsi proposés: Football, Boxe, Kin Ball, Indica, Crosse Canadienne, etc. Au total, plus de 500 jeunes sportifs participent annuellement à ces activités organisées dans 11 quartiers de la Ville.

Le programme d'activités proposé aux jeunes Liégeois-es se compose de 2 volets principaux : "foots de rue" et "sports découverte".

« Foots de rue »

- 24/09/2014, Plaine Clajot, Quartier Naniot, 12-15 ans
- 15/10/2014, Esplanade Saint-Léonard, 12-15 ans
- 12/11/2014, Plaine des jeux de la Citadelle à Sainte-Walburge, 8-11 ans
- 10/12/2014, Hall Omnisport d'Angleur, 12-15 ans
- 04/02/2015, Hall Omnisport, Bld de la Constitution, 8-11 ans
- 04/03/2015, Agora Belle-Fleur Burenville, 8-11 ans
- 01/04/2015, Parvis des Ecoliers, Quartier Outremeuse 12-15 ans

« Sports découverte »:

- 08-10-2014 Indiaca 9-14 ans, Quartier Outremeuse
- 19-11-2014 Torball 8-12 ans Salle de gym à l'école de Bressoux rue de Porto
- 17-12-2014 Psychomotricité et jeux d'adresse 8-14 ans Hall Omnisport d'Angleur, salle des coudriers
- 17-01-2015 Boxe Thaï 8-14 ans salle de boxe phoenix rue Nicolas Spiroux à Grivegnée
- 11-02-2015 Flag Football 11-15 ans Ecole de Burenville
- 11-03-2015 Jujitsu 13-17 ans Ecole d'Agimont à Sainte Marguerite
- 22-04-2015 Kin Ball 8-14 ans Sclessin (lieu à confirmer)
- 06-05-2015 Crosse Canadienne 10-15 ans Boulevard d'Avroy devant le Mad Musée.
- 03-06-2015 Dodgeball 7-12 ans Plaine de jeux de la Citadelle à Sainte-Walburge

ACTION	7.8	Garantir l'égalité de traitement pour favoriser le "Mieux vivre ensemble" (20ème anniversaire de la charte "Liège contre le racisme")
---------------	------------	--

Description

La Ville structurera sa politique en matière d'interculturalité dans la perspective de la célébration du 20^e anniversaire de la signature de la Charte « Liège contre le racisme ». D'ici là, la Ville articulera son action sur les éléments suivants :

- Structurer les projets initiés par la Ville, les associations, et ceux du monde économique liégeois en la matière ;
- Valoriser cette cartographie à Liège, en Belgique et sur la scène internationale ;
- Définir un tableau de bord vivant de l'action interculturelle ;
- Formaliser le dialogue avec l'ensemble des forces vives dans ce domaine ;
- Renforcer l'efficacité, la visibilité et la lisibilité de l'activité interculturelle.

Evaluation

Cette action est réalisée. En 2015, la Ville célébrera le 20^e anniversaire de la Charte « Liège contre le racisme ». Dans cette perspective, un processus de définition des axes de la politique interculturelle liégeoise a été mis en place. Ces trois axes sont : la lutte contre le racisme et les discriminations, la mise en valeur de la diversité culturelle et de l'égalité homme-femme. L'année 2015 marquera le début d'un programme ambitieux d'actions, d'événements et de communication visant à promouvoir le « mieux-vivre ensemble ».

Autour d'un comité de pilotage pluridisciplinaire composé de différents services de la Ville, de représentants du milieu associatif liégeois, des organisations patronales et d'acteurs culturels, une réflexion a été mise en place dès 2013 afin de définir une programmation événementielle qui aura lieu en 2015 et reflétant les axes de la politique interculturelle liégeoise. Il s'agissait également de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de structurer cette programmation et de lui donner la visibilité nécessaire.

Le processus mis en place a conduit à l'organisation d'une campagne de projets. Le départ officiel est prévu le 4 février (jour de naissance de Rosa Parks) pour s'achever le 1 décembre 2015 (jour de l'incident dans le bus et de l'arrestation de Rosa Parks).

Parmi la panoplie de projets qui seront proposés au public dans des thématiques diverses telles que les arts plastiques, la musique, la littérature, les arts de la scène, etc., un projet de référence a été identifié. Celui-ci consiste en la récolte de récits de discrimination. Cette opération connaîtra 3 temps distincts : la récolte des récits aux niveaux local, national et international en 2015, la mise à disposition du matériel en 2016, et enfin, la présentation des spectacles créés au départ de ces matériaux en 2017.

Ce projet est soutenu par la Coalition européenne des villes contre le racisme dont l'Exécutif se réunira à Liège au mois d'avril 2015. Elle apportera son soutien d'une part, par la récolte de récits dans les Villes membres de l'association et d'autre part par une communication à l'échelle internationale de la démarche mise en place à Liège.

ACTION	7.9	Ancrer les primo-arrivants dans la réalité historique et touristique de la Ville
---------------	------------	---

Description

Il s'agit de décliner pour les primo-arrivants et à l'échelle de la ville – et notamment de son centre historique – un concept qui commence à naître dans les musées de Liège : celui de visites adaptées à d'autres cultures et d'autres langages.

La Ville étendra le dispositif, existant et gratuit, de visites personnalisées du Grand Curtius à des visites guidées du Centre Historique, qui peuvent parfaitement être adaptées à ces publics dans une optique d'intégration.

Evaluation

L'action est en cours. Depuis 2014, une prise de contact a été amorcée avec les associations liégeoises s'occupant de primo-arrivants ainsi que des associations donnant des cours de français (langue étrangère). L'objectif est de généraliser l'organisation de visites de la Ville adaptées à ce public et de leur fournir une documentation pouvant être utilisée dans leurs activités. Une première visite par un groupe de l'association « Alpha citoyen » a eu lieu en octobre 2014 avec 25 participants.

Une seconde rencontre avec les associations est prévue au début de l'année 2015 afin d'analyser et de confirmer le procédé.

D'une manière générale, des visites de la Ville et du cœur historique, multilingues, sont accessibles à tous gratuitement sur simple contact avec l'Office du Tourisme.

ACTION	7.10	Créer un pôle théâtral autour du Théâtre de Liège et du Conservatoire
---------------	-------------	--

Description

La Ville sollicitera le nouveau Théâtre de Liège (ex Théâtre de la Place) et le Conservatoire pour fédérer, avec elle, les énergies liégeoises des arts de la scène.

Il s'agira d'affirmer le rôle central du théâtre dans la politique culturelle, poursuivre son internationalisation, renforcer l'appui logistique et repérer et promouvoir les talents, qu'ils soient professionnels ou issus du vivier de ceux qui pratiquent le théâtre en amateur.

Evaluation

L'action est réalisée. Le processus de création d'un pôle théâtral a débuté dès 2013 et a été encore renforcé par la réouverture du Théâtre de Liège en janvier 2014. Autour des deux institutions majeures que sont le Théâtre de Liège et le Conservatoire, les compagnies théâtrales liégeoises ont été invitées à se réunir et à collaborer dans le but de mettre en place des synergies. Il s'agit principalement de mettre en place un processus de mutualisation des ressources du Théâtre de Liège (costumes, décors, accompagnement logistique, ...) dont 14 compagnies et spectacles ont déjà pu bénéficier depuis 2013.

Cette dynamique a permis de réaliser des coproductions, de l'accompagnement technique, du prêt de matériel, de la construction de décors, ainsi que d'apporter un soutien en matière de comptabilité et de promotion. Ces actions se poursuivront en 2015.

En juin 2013, les théâtres et compagnies liégeoises étaient invitées à découvrir la réserve de costume du Théâtre de Liège. Une procédure de prêt de ceux-ci est en cours de réalisation.

Par ailleurs, une carte spéciale donnant accès à tous les spectacles de la saison pour une somme de 25 euros est mise à disposition des étudiants du Conservatoire.

Action prioritaire 8

Connecter Liège pour mieux communiquer

Action prioritaire 8
Connecter Liège pour mieux communiquer

ACTION	8.1	Proposer aux Liégeois et aux visiteurs un accès WIFI gratuit
---------------	------------	---

Description

La Ville développera une action en 2 temps :

1. Réaliser une cartographie du WIFI: au minimum, les accès gratuits proposés (cafés, ...), voire aussi la couverture que les opérateurs proposent à leur client (Belgacom avec Fon et Voo avec Wifree);
2. Etudier la mise en place d'un WIFI urbain, en se penchant notamment sur les produits disponibles, sur l'utilisation éventuelle de canaux existants (réseau de fibre optique pour les caméras de surveillance par exemple) et les initiatives prises ailleurs.

Evaluation

L'action est réalisée. La Ville de Liège a été désignée au second semestre 2013 ville-pilote du programme régional wallon « Digital cities » visant à équiper six grandes villes wallonnes du Wi-Fi urbain. Dans le respect de l'enveloppe budgétaire disponible, la Ville de Liège a identifié dix zones à couvrir. La moitié d'entre-elles sont opérationnelles à ce jour et la totalité du réseau devrait l'être en 2015.

Zones couvertes et durée d'utilisation

La mise en service de « Digital cities Liège » a eu lieu le 8 mai 2014, Place du marché, première zone à être couverte avec la Place Saint-Lambert. Outre ces deux haut-lieux de la Ville, les zones suivantes sont (ou seront) couvertes par le programme :

- Places de la République française et de l'Opéra (en service)
- Places Saint-Etienne et Saint-Denis (en service)
- Place Saint-Barthélemy (en service)
- Place de la Cathédrale
- Place Xavier Neujean
- Place des Guillemins et espace devant la gare
- Quai Van Beneden : espace public devant l'Aquarium
- Palais des Congrès : esplanade et square

Le choix de ces zones l'a été en raison de leur affluence ou de leur potentiel. Employés, étudiants, touristes, visiteurs d'un jour, usagers des transports publics, clients Horeca qui représentent une majorité des bénéficiaires du Wi-Fi gratuit.

Toute personne présente dans une zone couverte peut se connecter gratuitement à Internet via un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone. Une fois le réseau

LIEGE_DIGITAL_CITY sélectionné, l'utilisateur est dirigé vers un portail lui permettant d'accéder à différents services et informations de la Ville. Il peut ensuite, après une procédure simple d'identification, naviguer comme bon lui semble, consulter ses mails, interagir sur un réseau social, etc.

Seules deux limites à l'utilisation du Wi-Fi urbain sont imposées : l'accès à des sites « aux contenus illicites, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public » est bloqué et la durée d'utilisation est limitée à 2h par jour, hors sites d'utilité publique, afin de ne pas se substituer aux opérateurs existants sur le marché.

Le nombre d'utilisateurs simultanés a quant à lui été calculé afin d'éviter toute saturation et variera selon les endroits, de 50 places St-Barthelemy ou Xavier-NeuJean, jusqu'à 500 près des Guillemins ou place St-Lambert.

Si le marché public en tant que tel a été émis par la SPI, la Ville y a joué un rôle actif lors de sa rédaction et ensuite à plusieurs niveaux pour sa mise en œuvre, en lien avec l'opérateur ayant remporté le marché :

- Choix des zones couvertes
- Conception du portail d'accès
- Respect des règles d'urbanisme
- Alimentation électrique des équipements
- Autorisations de travaux
- Signalétique urbaine
- Suivi du marché et de sa réalisation

ACTION	8.2	Investir les nouveaux moyens de communication
---------------	------------	--

Description

La Ville de Liège développera une action sur 3 niveaux afin de satisfaire les différents publics-cibles (habitants, touristes, ...) :

1. Améliorer les outils existants: adapter le site Internet aux nouveaux supports (tablettes, smartphones, ...);
2. Développer de nouveaux outils: comptes Facebook, Google+, Twitter, ... (un compte général « Ville » pour chaque outil), application smartphone, newsletter, ...;
3. Etudier l'opportunité de créer une Web-TV.
4. Mettre en place une veille pour suivre l'évolution des technologies et adapter les outils « Ville ».

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a décidé de se doter de nouveaux outils qui lui permettront d'encore mieux communiquer vers l'ensemble des citoyens. Ceux-ci incluent notamment la mise en place d'un nouveau site internet (actuellement plus de 105.000 visiteurs différents par mois), la présence effective de la Ville sur les réseaux sociaux et la création d'une application (plus de 7000 téléchargements depuis son lancement en 2014).

Ainsi, les actions suivantes ont été mises en place :

Site internet : Il s'agit d'un outil transversal de communication largement utilisé. En 2014, on dénombrait une moyenne de 150.000 visites par mois effectuées par 105.000 visiteurs différents. Il convient néanmoins d'y apporter des améliorations afin d'encore renforcer son utilité pour l'ensemble des Liégeois-es et des personnes qui souhaitent s'informer sur Liège.

Un marché a été passé le 12 novembre 2013 afin d'optimiser le site sur plusieurs points : ergonomie et graphisme plus moderne, meilleure interopérabilité avec les réseaux sociaux, adaptation du site à tous les nouveaux supports (tablettes, smartphones, etc.), création d'une newsletter, etc. Le développement du nouveau site est en cours sur base du « CMS Plone » de dernière génération. Il sera opérationnel en 2015.

Nouveaux outils de communication:

Les comptes Facebook et Twitter « Ville de Liège » ont été lancés le 10 octobre 2013.

- Plus de 3.000 fans de la page Facebook, programmation entre 1 et 2 posts par jour, avec une diversité de sujets orientés citoyens et avec une portée des posts allant jusqu'à 23.500 personnes

- Plus de 1.100 abonnés Twitter, programmation entre 1 et 2 tweets par jour.

L'élargissement de la palette des réseaux sociaux de la Ville sera mis en place en 2015 (Google+ et LinkedIn).

L'application smartphone et tablettes « Liège » a été lancée le 21 février 2014 (plus de 7.000 téléchargements).

L'étude de l'opportunité de créer une Web-TV n'est pas finalisée. Le calendrier de mise en œuvre de ce dispositif est dépendant des ressources financières et humaines qui pourront y être consacrées.

ACTION	8.3	Augmenter le nombre de démarches administratives pouvant être réalisées via le site internet de la Ville
---------------	------------	---

Description

La Ville de Liège veillera à accroître le nombre de formulaires en ligne accessibles sur le site www.liege.be, à simplifier la commande de documents en ligne et à étudier toutes les modalités permettant d'aboutir à un paiement en ligne sécurisé.

De même, la Ville développera un système de commande de documents en ligne via carte d'identité électronique (connexion via boîtier et code PIN). Cette méthode enregistrera les données personnelles des citoyens et complètera préalablement les champs d'informations requis et utiles à la demande de documents : gain de temps pour le citoyen, démarche simplifiée et service offert «plus satisfaisant».

Evaluation

L'action est en cours. Depuis 2012, la Ville a veillé à ce que les démarches administratives des citoyens soient facilitées par la mise en ligne d'un nombre toujours plus important de formulaires, accessibles depuis le site internet www.liege.be. Quinze types de documents peuvent à présent être commandés en ligne réduisant ainsi considérablement le temps d'attente des citoyens aux guichets.

Le succès du dispositif de commande en ligne se reflète par le nombre croissant de démarches effectuées en ligne :

- 2010 : 12.141
- 2011 : 16.032
- 2012 : 16.572
- 2013 : 18.200

L'étape suivante consistera à mettre en place un système de boîtier utilisant la carte d'identité électronique. Ce système est en cours d'évaluation par les services de la Ville.

La mise à disposition de formulaires sur le site internet de la Ville concerne un grand nombre de services : Logement, Urbanisme, Culture, Environnement, Commerce, etc. Une fois encore, il s'agit de permettre à la population d'effectuer des gains de temps et de s'orienter vers une offre de services plus satisfaisante.

La Ville s'est également engagée à optimiser son site internet quant à son ergonomie, son graphisme, ses nouvelles fonctionnalités et son adaptation sur les nouveaux supports (tablettes, smartphones, ...).

Le développement du nouveau site est en cours et sera opérationnel au premier semestre 2015.

En 2014, la Ville a amorcé des contacts de prospections et a prévu d'amorcer les démarches qui englobent la réflexion sur le paiement en ligne sécurisé et également

la création d'un portail de redevable (consultation par les citoyens de leur situation fiscale). La poursuite de ce projet sera effectuée en fonction des priorités identifiées par la Ville et de la réalité budgétaire.

ACTION	8.4	Retransmettre les séances du Conseil communal
---------------	------------	--

Description

La Ville de Liège proposera d'assurer la retransmission de tout ou partie des séances du Conseil communal via internet.

A ce sujet, des contacts sont pris avec la télévision locale, RTC-Télé Liège pour bénéficier de leur apport technique.

Evaluation

L'action est réalisée. Une première expérience de retransmission a eu lieu le mardi 28 mai 2013 afin de retransmettre en direct le Conseil communal spécial « Projet de Ville 2012-2022 ». Cette captation a eu lieu avec l'appui technique de la télévision locale RTC-Télé Liège.

La retransmission était diffusée à la fois sur le site internet de la Ville et sur le site internet de RTC-Télé Liège.

Cette expérience s'est avérée concluante d'un point de vue technique et a rassemblé une audience appréciable : près de deux-mille visiteurs uniques ont suivi la retransmission, à part égale sur le site de RTC-Télé Liège et de la Ville (près d'un millier chacun). L'intégralité des débats (159 minutes) a été diffusée sur Internet, en direct à partir de 18h30.

Il était également possible de revoir la vidéo dès le lendemain. La vidéo est encore en ligne à ce jour : <http://www.rtc.be/revoir/les-integrales-du-web/conseil-communal-de-liege/1455485-conseil-communal-de-liege-28052013>

Sur base de cette première expérience, la retransmission régulière des conseils communaux sur Internet doit être examinée avec différentes options à trancher. Les principales questions sont la systématique de retransmission, la retransmission du Conseil en tout ou partie et enfin le mode de captation (dispositif interne, externalisation, etc.).

ACTION	8.5	Basculer les musées et les bibliothèques de la Ville vers les nouvelles technologies de la communication
---------------	------------	---

Description

Dans les musées de la Ville, beaucoup a déjà été réalisé depuis 2 ans dans la collecte d'informations nouvelles sur les œuvres, grâce notamment à la collaboration avec le centre Européen d'archiométrie de l'ULg pour l'analyse scientifique des œuvres du Grand Curtius et du BAL.

Pour poursuivre dans cette voie, la Ville développera de nouvelles interfaces avec le public : un portail web des musées, une table graphique au Grand Curtius, une à l'office du tourisme, l'achat de tablettes, ...

La Ville réalisera également:

- l'acquisition de matériel et de techniques complémentaires de transmissions de l'information (interface publique in situ et à distance) ;
- l'installation d'une technologie locale d'une communication LIFI (ou Wifi) ;
- la mise au point d'applications spécifiques ;
- l'acquisition de techniques de gestion de collection.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. En 2014, le basculement vers le numérique touche pleinement le Grand Curtius. L'intégration des nouvelles technologies au musée des Beaux-Arts est en lien avec son prochain déménagement et avec la réflexion globale entourant l'utilisation des nouvelles technologies au sein du futur Centre international d'Art et de Culture (2016).

La gestion numérique des musées concerne plusieurs dimensions:

- l'inventorisation des collections ;
- la numérisation des œuvres;
- les interfaces à disposition des visiteurs.

L'inventorisation des collections des musées de la Ville se poursuit, de même que celle des collections patrimoniales de la Bibliothèque Ulysse Capitaine (BUC) et des archives de la Ville, dans le logiciel Flora.

La numérisation des collections est également en cours : ces numérisations sont effectuées en 3D 360° ou en full 3D. Actuellement plus de 1000 œuvres du musée des Beaux-Arts sont en cours de numérisation.

Au-delà du rôle scientifique de l'inventorisation et de la numérisation, il s'agit, à terme, de mettre les œuvres à disposition des différents publics des musées in situ et à distance.

Le portail *Flora*, accessible sur le web, sera mis en place au plus tard le 1^{er} janvier 2015 (portail *Acacia*) rendant ainsi possible l'accès du public à la transversalité des informations musées, BUC, Archives.

Le portail web des musées de la Ville de Liège a été mis en place en novembre 2014, l'injection des contenus devant se poursuivre au cours des 6 premiers mois de 2015 (liegemuseum.be).

Une table tactile présentant, sous forme ludique, les numérisations du Grand Curtius est en place au musée et à disposition du public. Une autre table numérique identique sera placée dans les nouveaux locaux de l'Office du Tourisme lorsqu'ils seront opérationnels courant 2015. Trois autres tables tactiles prendront place dans les musées liégeois d'ici le mois de février 2015.

Un système LiFi a été installé au Grand Curtius : Cette technologie est basée sur l'utilisation de la lumière et permet de transmettre des informations sur les tablettes mises à disposition des visiteurs. Actuellement 66 « spots » permettent d'expliquer en détail 70 œuvres du musée et 50 tablettes sont à la disposition du public en phase de test (en 4 langues). Ce système sera étendu en 2015 à l'extension du musée d'Armes au Palais Curtius.

Diverses acquisitions effectuées en 2013-2014 complètent la panoplie numérique des musées : scanner 3D, imprimante 3D et microscope numérique Leica

Le Centre Européen d'Archéométrie de l'Université de Liège a installé une antenne permanente au Grand Curtius, mobilisant des ressources importantes en matière d'analyses physique et chimique non invasives pour l'étude des œuvres.

En ce qui concerne les bibliothèques de la Ville, l'utilisation du numérique y est effective. Le logiciel « Aleph » y est utilisé, en harmonie avec les systèmes des autres opérateurs du Réseau de Lecture Publique.

ACTION	8.6	Promouvoir la Ville de Liège auprès des habitants de la Métropole
---------------	------------	--

Description

En plus d'une intensification de la promotion touristique internationale (en synergie avec la Wallonie), nationale et Eurégionale (via les télévisions locales de l'Eurégio), la Ville renforcera aussi la promotion vers les Liégeois-es et les habitants de la grande agglomération liégeoise. La promotion des nouveaux outils culturels liégeois sera également développée : Mnema, Théâtre de Liège, etc.

Evaluation

L'action est en cours. En plus de la promotion effectuée au niveau euregional via les supports numériques (charlzz.com), les atouts que recèle la Ville ont fait l'objet d'une promotion auprès des habitants de la grande agglomération, particulièrement pendant l'été, en 2013 et 2014. Pour ce faire, il a notamment été proposé au public des tarifs préférentiels d'accès aux musées et aux expositions. Par ailleurs, un vaste programme de valorisation des richesses touristiques et culturelles de la Ville sera lancé dès 2015. Une communication vers les médias locaux et nationaux sera assurée.

Tout au long de l'année, les richesses touristiques et culturelles de la Ville vont être valorisées auprès des habitants par plusieurs actions concrètes:

Le Printemps des Coteaux, qui se présentera comme le lancement événementiel de la saison touristique à Liège en 2015, a pour objectif principal d'attirer l'attention des médias, des Liégeois-es et de publics cibles étrangers sur Liège.

Il s'agira d'attirer le grand public et de mettre en valeur un des sites touristiques majeurs de Liège, les Coteaux de la Citadelle. De manière à créer une réelle ambiance de fête illustrant la convivialité liégeoise, les animations reposeront sur la participation de partenaires associatifs et citoyens liégeois.

Musées divers est une opération visant à inviter un public large et diversifié, en premier lieu les Liégeois-es, dans les musées et dans les infrastructures culturelles et touristiques du cœur de Liège. De fin novembre à mars, des musées de Liège accueilleront une exposition sur une thématique "grand public". Autour de l'expo, viendront s'articuler une série d'événements culturels, festifs et gourmands, proposés et organisés par des partenaires associatifs liégeois.

Calendrier

Fin nov. 2014 à mars 2015 : Waterloo 1815

Fin nov. 2015 à mars 2016 : Liège au Moyen-âge

Fin nov. 2016 à mars 2017 : Liège et le Roi Soleil

Une Maison du Tourisme accessible aux Liégeois-es. Au printemps 2015, la Maison du tourisme et l'office du tourisme s'installeront à la Halle aux viandes afin d'offrir aux Liégeois-es et aux visiteurs des conditions d'accueil optimales. Il est

prévu une billetterie « last minute » à destination des Liégeois-es, faisant de ce lieu un rendez-vous pour les citoyens.

Intégration des communes du pays de Liège dans la stratégie de promotion touristique. Les communes du Pays de Liège (Crisnée, Awans, Ans, Grâce-Hollogne, St Nicolas, Flémalle, Seraing) seront invitées à s'associer aux actions menées dans le cadre de la stratégie de développement touristique. Les atouts touristiques de ces communes seront valorisés en cohérence aux travers des outils de promotion de la Ville et de la Maison du Tourisme.

ACTION	8.7	Permettre aux Liégeois-es de s'approprier le tram par une communication permanente jusqu'à sa mise en œuvre
---------------	------------	--

Description

Un plan de communication global sera conçu avec la SRWT pour permettre à la population de suivre l'évolution du projet de tram dans sa concrétisation et de s'approprier la nouvelle culture de déplacement qu'il va induire.

Ce plan s'articulera sur deux éléments :

1. Utiliser les différents médias pour informer de manière globale la population (site internet, périodique, numéro vert gratuit, ...) ;
2. Mettre en place une possibilité de dialogue direct avec les riverains et les commerçants. Dans chaque quartier en chantier, des agents de convivialité facilement identifiables seront sur le terrain pour informer des modalités applicables : circulation, accès, livraison,... (en partenariat avec la SRWT).

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuivra jusqu'à l'arrivée du tram. En coordination avec la Ville de Liège, une cellule communication spécifique au projet du tram a été mise en place. Elle est financée par la SRWT et pilotée par la direction marketing de la SRWT. La communication liée au tram, et plus particulièrement aux travaux préparatoires, se fait également par les canaux traditionnels de communication proposés par la Ville et la Police de Liège. Ces démarches se poursuivront tout au long de la phase de chantier et jusqu'à l'arrivée du tram en 2018.

Les démarches en matière de communication visant à informer les Liégeois-es sur l'évolution du projet du tram se déclinent sous diverses formes :

Supports papier

Supplément La Meuse

- Pagination augmentée de 12 à 16
- Diffusion dans les éditions liégeoises de La Meuse le 24 février 2014, avec annonces de la parution dans le journal du samedi 22 février
- 8.000 exemplaires livrés à la Maison du Tram, 5.000 à la Ville de Liège, 2.000 au TEC Liège Verviers
- Utilisation quotidienne par la cellule communication

Dossier pédagogique

En cours de finalisation. Sera utilisé de manière conjointe avec le Musée des Transports pour des organisations communes à partir de 2015.

Flyers moyens de communication

Carte postale réalisée et imprimée en juin 2014 avec les différents points de contact communication. Premier tirage de 1.000 exemplaires.

Feuillets toutes boîtes

26 feuillets d'information ont été distribués par la cellule communication sur les trois zones en chantier. C'est un des supports de communication les plus importants pour les riverains.

Supports téléphoniques

Ligne 0800

Mise en service le 23 janvier 2014

Nombre d'appels reçus (au 30 septembre 2014) : 331

Plateforme SMS

Ce dispositif sera mis en place pendant la phase de chantier (à partir du 2eme semestre 2015)

Supports en ligne

Newsletters

Nombre de newsletters envoyées : 16

Nombre d'abonnés : 1007

Les newsletters sont essentiellement utilisées pour communiquer des changements de configuration des chantiers en cours et/ou des modifications aux conditions de circulation sur les zones concernées.

Site 2.0

Lancement en début d'année d'une version 2 du site internet dédié au tram, plus orientée sur l'information au jour le jour, avec une section spécifique pour de l'info en vidéo (voir Web TV ci-dessous) et pour une application participative.

Données statistiques concernant le site Web (24.02.14 au 30.09.14):

Utilisateurs uniques : 8 195

Nombre de pages vues : 39 666

App info

Mise en ligne en même temps que la version 2.0 du site auquel elle est intégrée.

Pendant la phase de chantier, cet outil sera aussi un outil de gestion et de suivi des demandes des riverains entre maître d'ouvrage, Ville, partenaire privé.

WebTV

Le film 3D a été finalisé. Il a été vu à ce jour 56.300 fois.

Outre le film en réalité augmentée, de courtes vidéos sont produites par l'équipe de communication. Voici les sujets traités à ce jour :

- Pourquoi un tram à Liège ?
- Les travaux de démergements
- Le début travaux préparatoires
- Comment s'informer ?
- Le début travaux Sclessin
- Le début des travaux à Droixhe et St-Léonard
- Le tram d'hier à aujourd'hui
- Le point avant les vacances
- S'informer à la Maison du Tram
- Fermeture de la rue Rassenfosse à Droixhe

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont essentiellement utilisés en « mode veille » et pour diffuser l'info relative à l'évolution des travaux. Les questions posées ont fait l'objet d'un suivi de la part de la cellule communication.

Relations presse

Conférence de presse

Une conférence de presse a été organisée à la Maison du Tram, le 23 janvier 2014.

Communiqué de presse

10 communiqués de presse liés à l'évolution des travaux du tram ont été diffusés depuis le début de l'année à la liste de presse.

Maison du Tram

Opérationnelle depuis 2012, la Maison du Tram renforcera sa politique d'accueil dès le début du chantier principal en 2015, notamment par le biais d'une collaboration avec le Musée des Transports en commun.

Panneaux de chantier

Les trois chantiers actuellement en cours et préalables au chantier principal sont signalés par des panneaux de chantier (2 panneaux à Droixhe, 2 sur le quai Saint-Léonard et 4 à Sclessin), aux couleurs du tram et avec mention des différents points de contact pour les riverains.

Présence sur le terrain

Réunions de chantier

C'est sans doute le point le plus important pour « faire vivre » la stratégie de communication mise en place. La participation de la cellule communication aux réunions hebdomadaires de chantier a permis non seulement de faire de cette cellule

un acteur à part entière du chantier, mais aussi de faire passer auprès des autres acteurs l'importance de la communication vers les riverains. Elle est désormais toujours « naturellement » prise en compte lors de décisions de modification de la configuration des chantiers et/ou des déviations.

De même, la cellule communication est sollicitée pour des contacts précis avec des riverains. La collaboration est à ce jour excellente entre les différentes parties (maître d'ouvrage, entrepreneurs, Police, Ville, TEC).

Visites sur chantiers

La cellule communication est régulièrement présente sur les chantiers, que ce soit pour la distribution de toutes-boîtes ou pour le contact individuel avec des riverains et des entreprises des zones en chantier (Sclessin surtout). Ces présences sont soit à l'initiative de la cellule, soit en réponse à la demande du maître d'ouvrage.

Relevé de données

La cellule communication a également procédé en 2014 à une série d'enquêtes de terrain dans le cadre de la préparation du chantier du tram :

- Enquête « chauffage » à Sclessin et en Féronstrée
- Enquête « logistique » à Sclessin, en Féronstrée et rue Léopold
- Relevé de l'ensemble des commerces situés sur le tracé de la ligne de tram

Action prioritaire 9

Investir en faveur de la formation et de l'emploi

Action prioritaire 9 Investir en faveur de la formation et de l'emploi		
ACTION	9.1	Augmenter le nombre de places disponibles dans les crèches

Description

L'accueil de la petite enfance s'inscrivant dans une réelle politique d'emploi, le Conseil communal a voté un plan d'action 2008-2015 visant la création de 225 places. A mi-parcours, 185 places ont déjà été créées depuis 2008, ce qui correspond à 82% de l'objectif à atteindre en 2015. Outre les 40 places encore à créer, la Ville poursuivra son effort sur la période 2015-2022 pour s'inscrire dans le plan Cigogne.

La Ville de Liège sera aussi attentive au fait que soient intégrés des projets de nouveaux lieux d'accueil dans les grands projets immobiliers liégeois. Lors d'aménagements urbains ou de réhabilitations de quartier, la Ville de Liège veillera à prévoir un ou des espaces d'accueil de la petite enfance. En matière de bâtiments, la Ville assurera les entretiens et aménagements requis pour garantir la pérennité des infrastructures et le respect des normes de sécurité.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. En janvier 2014, la Ville a mis en place un service de centralisation des inscriptions aux différents milieux d'accueil (crèches) de la petite enfance. Cette nouvelle procédure a permis d'augmenter le taux d'occupation (+ 6,8%). Depuis 2012, 15 nouvelles places ont été créées et un subside a été obtenu pour 25 autres. De plus, la Ville a introduit 3 demandes de subventionnement auprès de l'ONE pour des projets qui devraient offrir 108 nouvelles places aux familles liégeoises.

Un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur a été voté par le Conseil communal et un service de centralisation des inscriptions a été mis en place dès janvier 2014. Les nouvelles procédures conduisent non seulement à une occupation optimale des places disponibles mais également à un système d'inscription transparent basé sur un ordre chronologique unique.

Le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur prévoit une priorité d'accès aux enfants dont au moins un des parents est domicilié à Liège.

« PLAN CIGOGNE III »

Pour pouvoir rencontrer l'ensemble des demandes des citoyens liégeois, de nouvelles places doivent être créées. Cet impératif est d'autant plus nécessaire que nous sommes en train de vivre une hausse de la démographie à Liège que confirment, année après année, les chiffres de la rentrée scolaire.

Aussi, le Collège communal a répondu à l'appel à projets « Plan Cigogne III » du 20 décembre 2013 de la Communauté française relatif à la programmation 2014-2018 des milieux d'accueil subventionnés.

Volet 1

- Une Halte-accueil a été créée à la Brasserie Haecht en 2010 à l'initiative des membres de la Coordination Générale Saint-Léonard (CGSL). La Ville de Liège a repris la structure pour pérenniser l'accueil en ouvrant une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance qui a été inaugurée le 21 octobre 2014. Elle correspond à l'équivalent de 12 lits à temps plein.
- Transformation de la Halte-Garderie "Le Bilboquet" en Maison communale d'Accueil de l'Enfance.
- Depuis le 1er janvier 2014, la Ville a obtenu l'octroi du droit aux subsides pour 25 places à la Crèche des Guillemins ouverte en septembre 2012.

Volet 2

Trois demandes de subventionnement ont été introduites à l'ONE en octobre 2014 pour les projets suivants :

- Projet de création d'une crèche rue Sainte-Walburge : ce quartier ne bénéficie actuellement d'aucun milieu d'accueil de la petite enfance et constitue l'un des quartiers prioritaires dans le cadre du Plan Fédéral des Grandes Villes. Le projet consiste en la création d'une crèche sur un terrain de la Ville qui proposerait 42 places et serait semi-mitoyenne sur 3 niveaux. Chaque niveau, d'environ 200 m², comporterait un service de 14 lits. Le bâtiment serait conçu conformément aux normes ONE et serait « basse énergie ».

En fonction de l'obtention des subsides, début des travaux : courant 2017

- Projet de création d'une crèche dans l'îlot urbain formé par les rues Agimont/Hocheporte/Académie : la crèche Agimont occupe actuellement les locaux de l'école. Or, l'espace doit être rendu à cette dernière au vu des chiffres de la rentrée scolaire. Le projet consiste à construire une nouvelle crèche de 42 places sur un terrain communal situé dans l'îlot urbain formé par les rues Agimont/Hocheporte/Académie à côté de l'école communale fondamentale Agimont. Celle-ci se situe dans le quartier Sainte-Marguerite reconnu par la Région wallonne depuis 2002 comme Quartier d'Initiatives et en rénovation urbaine.

La nouvelle crèche, qui répondrait aux normes des bâtiments « basse énergie », offrirait 500 m² de surface bâtie, répartie sur deux niveaux, avec ascenseur. Elle abriterait 4 services : bébés, petits, moyens et grands. Au minimum, les services moyens et grands disposeraient d'un espace extérieur.

En fonction de l'obtention des subsides, début des travaux : courant 2017

- Projet d'extension de la crèche de Droixhe : la crèche de Droixhe accueille actuellement 83 enfants (dont 12 lits d'urgence). Sa capacité, après aménagements, passerait à 97 places subventionnées. La sécurisation des accès serait renforcée et aucune circulation ne serait plus possible au sein d'un service puisque les couloirs accessibles aux parents ne les traverseraient plus. Les coins « cuisine » et « soins » seraient aménagés.

En fonction de l'obtention des subsides, début des travaux : courant 2016

En cumulant les deux volets, ce sont donc **108 nouvelles places** qui seraient offertes à la population.

ACTION	9.2	Intégrer des clauses de commerce équitable et des clauses sociales dans les marchés publics communaux
---------------	------------	--

Description

Quant au commerce équitable :

Les fournitures destinées à la Ville doivent, dans la mesure du possible, privilégier le commerce équitable, c'est-à-dire contribuer au développement des actions et producteurs agricoles dans les pays dits du Sud en leur garantissant des conditions de travail et de rémunération décentes, en leur offrant ici des débouchés commerciaux. Les marchés publics de l'Administration seront ainsi ouverts à cet égard, non seulement dans les fournitures utilisées par les Services mais également dans les distributeurs automatiques répartis dans l'ensemble des Services communaux.

Quant aux clauses sociales :

Quand cela s'avère possible, des clauses d'économie sociale seront insérées dans les cahiers de charges des marchés publics communaux (procédure négociée) afin de pouvoir recourir à des entreprises d'économie sociale, sans préjudice du respect des règles de la libre concurrence.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a créé un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de mise en œuvre de l'action. Il s'agit d'une procédure complexe qui doit faire l'objet d'une sensibilisation et d'une formation spécifique au sein des services de la Ville. Le Département des travaux a commencé à intégrer des clauses sociales dans certains types de marchés publics (en s'adressant à des entreprises d'économie sociale). D'autres départements ont marqué le souhait d'intégrer la dynamique en matière de commerce équitable.

Le Service des Bâtiments communaux use de clauses sociales en s'adressant à des entreprises d'économie sociale :

- Remplacement et rehaussement des clôtures dans des groupes scolaires
- Rénovation de locaux
- Etc.

Dans l'attente d'une référence juridique sur laquelle les clauses spécifiques au commerce équitable pourraient se baser, des services tels que le Protocole ou l'Instruction publique ont néanmoins déjà marqué leur intérêt à privilégier la consommation de produits équitables et/ou durables.

ACTION	9.3	Maintenir et créer de nouveaux relais emplois dans les quartiers prioritaires
---------------	------------	--

Description

Le FOREM, la Ville de Liège et le CPAS ont développé un partenariat en vue d'implanter plusieurs relais emplois sur le territoire communal. Ces dispositifs sont situés dans les quartiers de Sainte-Marguerite et de Droixhe. Ces dispositifs sont financés depuis 2007 par le Fond Social Européen (FSE).

La programmation FSE se termine en décembre 2013. Leur existence est donc compromise après cette date.

La Ville de Liège souhaite le maintien des relais emplois dont le succès est clairement avéré par les chiffres de fréquentation. Par conséquent, elle sollicitera le FOREM pour poursuivre ces actions après 2013 et étudiera la possibilité de créer d'autres relais emplois dans d'autres quartiers.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville et les partenaires à l'initiative du projet des « relais emplois » ont souhaité poursuivre malgré la fin annoncée du financement européen. Pour ce faire, la Ville a fait l'acquisition de locaux afin de garantir l'accueil du public dans les meilleures conditions. Les relais emplois présentent une réelle utilité. Les bureaux de Droixhe et de Sainte-Marguerite reçoivent chacun plus de 12.000 visites par an.

Le FOREM, la Ville et le CPAS ont développé un partenariat qui a permis d'implanter plusieurs relais emplois sur le territoire communal. Ces dispositifs sont situés dans les quartiers de Sainte-Marguerite, Saint-Léonard et de Droixhe. Ces dispositifs étaient financés depuis 2007 par le Fond Social Européen (FSE), programmation qui s'est terminée en décembre 2013.

Vu le succès de fréquentation de ces structures par les habitants des quartiers concernés, les partenaires ont introduit une demande de subventionnement (Projet Reliance) en vue du maintien à partir de 2014 des relais de l'emploi à Liège et de Relief (quartier St-Léonard).

Ainsi, une prolongation d'une partie du financement a été obtenue de la part du FSE en 2014, le solde étant supporté sur fonds propres des partenaires, et ce dans l'attente de la décision de l'Union européenne concernant la programmation 2014-2020.

Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits dans les relais emplois représente 31% de l'ensemble des demandes sur le territoire de la Ville de Liège (2.372 à Droixhe, 2.181 à St Léonard et 2.193 à Ste Marguerite).

Dans le cadre de ce projet, la Ville a acquis des locaux à Droixhe (2013) pour y installer un relais emplois et y accueillir le public dans les meilleures conditions. Un

immeuble a également été acquis dans le quartier Sainte-Marguerite (à côté de la Maison de quartier abritant actuellement le relais emplois) dans le but d'étendre l'espace mis à disposition des agents.

Action prioritaire 10

Favoriser l'accès de toutes et tous au logement

Action prioritaire 10 Favoriser l'accès de toutes et tous au logement		
ACTION	10.1	Augmenter le nombre de logements publics en mobilisant, sous l'égide de la Ville de Liège, les acteurs et les outils existants

Description

La Ville mobilisera toutes les structures, outils et mécanismes existants afin d'augmenter le nombre de logements publics et privés accessibles et ainsi permettre à chacun de s'établir et de vivre à Liège, quelles que soient ses ressources.

Afin de répondre aux objectifs d'accroissement du parc de logements publics (pour atteindre 10% de logements publics contre 8 % aujourd'hui), d'amélioration de la qualité du cadre bâti et de diversification de l'offre de logements, divers programmes d'actions subventionnés par les différents niveaux de pouvoirs seront activés dans les années à venir. La régie foncière communale doit rester un outil central de la politique du logement de la Ville de Liège. Réceptacle des divers subsides en matière de logement, elle permet à la Ville de mener directement dans les quartiers prioritaires des opérations de rénovation et de création de logements. La Ville de Liège doit poursuivre ses dotations annuelles à la régie foncière pour la mise en œuvre de ces programmes d'actions (financement des parties non subsidiées notamment).

Evaluation

L'action est réalisée. La Ville a mobilisé les acteurs et les outils existants afin de faire en sorte d'augmenter quantitativement et qualitativement l'offre de logements sociaux sur le territoire de la Ville. Un plan d'action global a été mis en place. Celui-ci a permis l'obtention d'un financement pour 164 nouveaux logements sur tout le territoire ainsi que 115 nouveaux logements à Droixhe.

Depuis l'année 2012, la Régie foncière de la Ville a inauguré 65 logements publics (moyens et sociaux).

Par ailleurs, les programmes d'ancrage communaux (tous opérateurs confondus) se poursuivent. Dans ce cadre, l'offre en logements sociaux augmentera prochainement de 123 logements, actuellement en travaux, 137 autres unités étant à l'étude ou en cours d'adjudication.

Dans le cadre de la nouvelle programmation d'ancrages 2014-2016, le Gouvernement wallon a invité les communes, en juillet 2013, à introduire un programme d'actions en matière de logements. En effet, le Code wallon du logement prévoit que chaque commune élabore un programme d'actions en matière de logement en concertation avec les opérateurs et acteurs locaux du logement (le CPAS, les Sociétés d'habitations sociales, le Fonds du Logement des Familles nombreuses, l'Agence immobilière sociale, la Province et diverses associations actives dans le domaine du logement). La mission des communes est de coordonner

toutes les actions sur leur territoire afin d'assurer leur transversalité et leur cohérence, mais aussi afin d'optimiser les moyens publics mis en œuvre.

Le Conseil communal a approuvé le programme d'actions 2014-2016 le 21 octobre 2013 et le Gouvernement wallon a notifié les projets retenus en avril 2014 qui permettront la création et la rénovation de 164 logements.

D'autre part, le périmètre de rénovation urbaine de Léopold/Cathédrale a été approuvé en mars 2014 par le Gouvernement wallon. Cette reconnaissance permettra de solliciter des subsides en vue de la construction/rénovation de logements publics dans le quartier.

Dans le quartier de Droixhe, la Maison liégeoise et la Filiale immobilière publique sont lauréates (début 2014) de l'appel à projet « quartiers en transition » lancé par le Gouvernement wallon. Les 5 millions d'euros de subsides promis permettront de compléter le programme de construction de 115 nouveaux logements publics rue de Nancy et rue de la Croix-Rouge. Un bureau d'étude a été désigné et l'avant-projet a été déposé en septembre 2014.

ACTION	10.2	Promouvoir l'Agence Immobilière Sociale en vue d'augmenter le nombre de logements au loyer conventionné sur le marché locatif
---------------	-------------	--

Description

L'Agence Immobilière Sociale et les associations de promotion du logement ont pour mission de convaincre les propriétaires privés, grâce aux garanties qu'elles octroient, de leur céder leur habitation en gestion afin de remettre ces logements en location à un prix « conventionné », c'est-à-dire « accessible ». La Ville de Liège soutiendra dans le cadre de campagnes de communication, les actions de ces ASBL et incitera les propriétaires privés à recourir à ces services pour accroître le nombre de logements décents à loyer accessible.

Evaluation

Cette action est en cours. La Ville a continué à soutenir l'Agence Immobilière sociale (AIS) par le biais d'une subvention annuelle. Celle-ci a permis à l'Agence de poursuivre la conduite d'actions en faveur de la mise à disposition de logements accessibles pour les Liégeois-es. Par ailleurs hébergée depuis 2013 à la Maison de l'Habitat, l'AIS a été entièrement intégrée à la politique globale de la Ville en matière de logement.

Durant les dernières années l'AIS a analysé l'état des logements dont elle assure la gestion. Sur cette base, une sélection qualitative des logements a été effectuée afin de garantir aux locataires des logements répondant aux normes de salubrité en vigueur. L'AIS est désormais en mesure de développer de nouveaux projets en partenariat avec les propriétaires privés. L'équipe multiplie les contacts en ce sens.

La Ville subsidie l'AIS pour mener à bien ses objectifs. Par ailleurs, depuis 2013, l'AIS occupe des locaux mis à disposition par la Ville au sein de la Maison de l'Habitat. L'objectif est d'intégrer entièrement ce dispositif à la politique globale liégeoise du logement et dans un but de transversalité, de permettre aux différents services de mettre en place les synergies nécessaires.

Dès 2015, des campagnes de communication seront lancées via le dispositif « communication » de la Ville pour inciter les propriétaires à confier leurs biens à l'AIS.

ACTION	10.3	Favoriser l'émergence de résidences-services sociales
---------------	-------------	--

Description

La réforme du Code Wallon du logement prévoit un nouveau concept de résidences-services sociales qui répond à un besoin de logements équipés et sécurisés pour les personnes en légère perte d'autonomie. Les législations relatives aux logements sociaux et aux résidences-services peuvent désormais être conjuguées.

Dans le cadre de l'ancrage communal du logement, la Ville de Liège soutient un projet pilote de construction d'une résidence-service sociale de 20 unités de logements à Chênée. Ce projet est réalisé en collaboration avec la SLSP (Société de logement de service public), Le Logis Social de Liège, le CPAS et ISOSL (Intercommunale des soins spécialisés de Liège).

Evaluation

L'action est réalisée. La société de logements sociaux « Le Logis social » a obtenu un subside dans le cadre de l'ancrage communal 2012-2013 pour la construction d'une résidence service sociale de 20 unités de logements à Chênée. « La Maison liégeoise » a, quant à elle, obtenu un subside dans le cadre de l'ancrage communal 2014-2016 pour la construction d'une résidence-service sociale de 20 unités de logements au Thier-à-Liège.

Le Logis social a obtenu un subside dans le cadre de l'ancrage communal 2012-2013 pour la construction d'une résidence service sociale de 20 unités de logements à Chênée sur le site de Gaillarmont. Le Logis social de Liège réalise ce projet en partenariat avec la maison de repos « L'Orchidée ». La procédure de désignation du bureau d'étude a débuté, et la convention de partenariat entre la Maison de repos et le Logis social est en cours de finalisation.

La Maison liégeoise a quant à elle obtenu un subside dans le cadre de l'ancrage communal 2014-2016 pour la construction d'une résidence services sociale de 20 unités de logements rue Charles Gothier (Quartier du Thier-à-Liège). Ce projet est mené en partenariat avec l'Intercommunale des soins spécialisés de Liège (ISoSL) qui construira également à proximité de ce site une nouvelle maison de repos. Les premiers contacts sont en cours.

ACTION	10.4	Favoriser la création de logements solidaires
---------------	-------------	--

Description

L'habitat intergénérationnel constitue une des nouvelles formes d'habitat pour répondre aux attentes des personnes âgées, qui souhaitent rester dans leur logement le plus longtemps possible, mais également des plus jeunes. Cet habitat répond aussi à un enjeu économique lié à la raréfaction et au coût du logement. Il permet par ailleurs la mobilisation de parties de bâtiments sous-occupés.

La Ville de Liège soutiendra des projets pilotes pour permettre aux personnes âgées de demeurer chez elles le plus longtemps possible tout en apportant un logement bon marché et décent à des étudiants ou des personnes se lançant dans la vie professionnelle. Des partenariats seront noués avec les acteurs compétents et actifs dans ce domaine. La Ville fera la promotion de ces dispositifs pour favoriser la création de logements groupés ou solidaires.

Evaluation

L'action est en cours. Dans le cadre du plan « Ancrage communal du logement » 2014-2016, la Ville, le Logis social de Liège et l'association de promotion du logement (APL) « Les Tournières » ont obtenu un subside pour la construction de 15 logements s'inscrivant dans un projet d'habitat groupé.

A l'initiative du Plan de cohésion sociale, un groupe de travail réunissant les acteurs du logement liégeois (Ville, asbl, organismes de logement social, etc.) a été mis en place dans le but d'analyser les différentes formules « d'habitat solidaire ». L'habitat intergénérationnel constitue une de ces nouvelles formes d'habitat dont l'objectif est de répondre aux attentes des personnes âgées mais également des plus jeunes. La réflexion qui débute permettra d'identifier des concepts novateurs à développer en partenariat avec les acteurs de terrain. Des formules telles que la colocation et l'habitat communautaire sont évaluées.

Dans le cadre de l'ancrage communal du logement 2014-2016, la Ville de Liège, le Logis social de Liège et l'association de promotion du logement (APL) « Les Tournières » ont obtenu un subside remboursable pour la construction de 15 logements dans le cadre d'un Community Land Trust.

Ce projet d'habitat groupé a pour objectif la création de logements accessibles au plus grand nombre et incluant une implication des habitants, la mutualisation des espaces privés et collectifs, le respect de l'environnement et la création de financements et de partenariats solidaires et innovants entre les particuliers et les acteurs publics et privés. Il convient à présent d'évaluer la manière dont ce projet pourra être mis en place et les responsabilités de chacun des partenaires.

ACTION	10.5	Augmenter l'offre de « résidences » pour étudiants afin de libérer pour les familles des immeubles divisés en petits logements
---------------	-------------	---

Description

Un peu plus de 30.000 étudiants fréquentent l'université et les écoles supérieures présentes sur le territoire communal. Environ 8000 peuvent être considérés comme des étudiants « kotteurs ». La Ville de Liège déterminera l'offre en logements pour étudiants et définira le potentiel de nouveaux kots en résidence sur le territoire communal. La taille de ces infrastructures sera adaptée en fonction de la typologie du quartier d'implantation. La Ville de Liège rencontrera les promoteurs souhaitant développer ce type de projets sur le territoire communal pour les planifier.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. En 2013, la Ville a effectué une analyse précise déterminant l'offre en logements pour étudiants et définissant le potentiel de nouveaux kots en résidence sur le territoire communal. Sur cette base, la Ville a donné son autorisation pour la réalisation de projets visant à élargir l'offre de logements étudiants de plus de 350 kots.

Le département de l'urbanisme a effectué une analyse déterminant l'offre en logements pour étudiants et définissant le potentiel de nouveaux kots en résidence sur le territoire communal.

Le document réalisé propose également des lignes de conduite dans le traitement des demandes de permis d'urbanisme relative à la construction de résidences pour étudiants et identifie des priorités d'implantation.

Cette note suggère que 10% des kots créés dans les résidences de grande taille (entre 50 et 200 logements) doivent être accessibles à des étudiants disposant de revenus modérés.

Sur cette base et en fonction des réglementations en vigueur, les projets suivants ont été autorisés par la Ville de Liège:

- Résidence Meuse Campus, place du XX août : 236 kots
- Studenstation rue Pouplin : 62 kots
- Boulevard de la Sauvenière : 32 kots
- Rue d'Ougrée : 27 kots

Dès 2015, la Ville poursuivra les rencontres avec les promoteurs souhaitant développer ce type de projets sur le territoire communal.

Action prioritaire 11

Investir dans l'école et pour les jeunes

Action prioritaire 11 Investir dans l'école et pour les jeunes		
ACTION	11.1	Soutenir la création d'une salle spécifique pour les étudiants de l'enseignement supérieur

Description

L'année scolaire est ponctuée de nombreuses activités festives lors desquelles les étudiants liégeois de l'enseignement supérieur se réunissent. Afin de garantir la continuité de ces activités, dans le respect des normes de sécurité, la Ville travaillera avec les représentants des étudiants à la création d'une salle spécifique et permanente pour ceux-ci.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a sollicité la SPI afin qu'elle réalise un inventaire des sites potentiels qui permettraient d'accueillir une salle d'événements pour les étudiants. Sur base de ce travail, la Ville et l'ULg doivent se rencontrer début 2015 pour valider l'analyse de la SPI, en regard de critères tels que la sécurité, les nuisances sonores et l'accessibilité, et de formuler un choix vis-à-vis de l'implantation de la « salle de guindaille », en concertation avec les étudiants.

ACTION	11.2	Renforcer la collaboration entre la Ville et l'ensemble des intervenants en matière de jeunesse en élaborant une charte « Commune Jeunes Admis »
---------------	-------------	---

Description

Impulsée par la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone (18 Maisons de Jeunes sur le territoire communal), la campagne « Commune Jeunes Admis » vise à renforcer et à activer des politiques communales qui misent sur les potentialités des jeunes et les valorisent.

La campagne « Commune Jeunes Admis » est articulée par une charte d'engagements mutuels entre la Commune, les intervenants de la jeunesse consultés et la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone.

Ce document est actuellement en cours de rédaction, sur base d'une concertation de la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone et du Service Jeunesse de la Ville de Liège.

Evaluation

L'action est réalisée. La Ville a consulté les opérateurs liégeois actifs dans le secteur de la Jeunesse. Sur base des besoins identifiés, une charte d'engagements mutuels a été rédigée par les différents intervenants. La Ville a adhéré à cette charte en mars 2014.

En janvier 2013, le Conseil communal a avalisé la phase de consultation de la campagne « Commune Jeunes Admis ». Impulsée par la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone (FMJ), cette campagne visait à renforcer et à activer des politiques communales qui misent sur les potentialités des jeunes et les valorisent.

Cette décision a donné lieu au lancement de réunions de concertation et de réflexion réunissant les principaux opérateurs en matière de jeunesse : les Maisons de Jeunes, les organisations de Jeunesse, les Centres d'animation socioculturelle et de jeunesse et le Conseil Communal des Jeunes Liégeois.

La campagne « Commune Jeunes Admis » et les concertations auxquelles elle a donné lieu est articulée par une charte d'engagements mutuels. Celle-ci rassemble les signataires suivants : La Ville, les 18 Maisons de Jeunes présentes sur le territoire et la Fédération des Maisons de jeunes en Belgique Francophone.

En mars 2014, le Conseil communal adhère à la charte « Commune Jeunes Admis ».

Elle s'appuie sur les engagements mutuels suivants :

- Aller vers une politique jeunesse qui croit toujours plus en la potentialité des jeunes.
- Poursuivre le « Plan-Programme d'aides communales aux Centres de Jeunes et de Quartier »;
 - Pérenniser les subsides alloués aux centres de jeunes, organisation de jeunesse et centres d'animation socioculturelle et de jeunesse.
 - Pérenniser la mise à disposition des bâtiments communaux aux centres de jeunes, organisation de jeunesse et centres d'animation socioculturelle et de jeunesse.
 - Pérenniser le soutien logistique et technique dans le cadre de certaines initiatives.
- Favoriser l'accès des centres de jeunes, organisations de jeunesse et centres d'animation socioculturelle et de jeunesse aux infrastructures sportives communales.
- Favoriser la mobilité.
- Créer des événements fédérateurs.
- Soutenir la visibilité des intervenants de la jeunesse et des lieux d'accueil.
- Sensibiliser et mobiliser les Conseils d'Administration des Centres communaux de Jeunes.
- Assurer le suivi de la concrétisation de la charte « Commune Jeunes Admis ».
- Promouvoir une transversalité du dispositif mis en place.

ACTION	11.3	Rénover, agrandir et construire des infrastructures scolaires en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel enseignant et de faire face à l'augmentation démographique.
---------------	-------------	--

Description

La Ville de Liège développera une programmation veillant à faire face d'une part à l'augmentation du nombre d'élèves et d'autre part aux besoins de rénovation des infrastructures scolaires.

Cette programmation se matérialisera notamment par la réalisation des projets suivants :

- Construction d'une annexe à l'école fondamentale du Jardin Botanique ;
- Extension de l'école fondamentale Vieille-Montagne : acquisition d'un bâtiment rue Mosselman et aménagements ;
- Extension de Rescolie : extension de la capacité de production des repas pour les crèches et écoles afin de pouvoir faire face à l'augmentation de la population scolaire ;
- Extension de l'école fondamentale Jupille-Combattants ;
- Extension de l'école fondamentale de Wandre-Rabosée ;
- Extension de l'école fondamentale de Jupille-Bruyères ;
- Ouverture d'une école maternelle à Coronmeuse (dans le cadre de l'aménagement du quartier) ;
- Rénovation d'une école maternelle à Rocourt.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Afin de répondre à l'augmentation démographique et de garantir aux familles liégeoises de bonnes conditions d'accueil en milieu scolaire, la Ville a mis en place une programmation de travaux, de rénovation et d'acquisition qui porte sur 10 écoles maternelles et primaires, situées dans 9 quartiers de la Ville. La mise en œuvre de l'actuelle programmation a débuté en 2012 et se poursuivra jusqu'en 2018.

Afin de garantir les meilleures conditions d'accueil des enfants, la Ville a programmé la réalisation de travaux, de rénovation et d'acquisition dans les établissements suivants :

Extension de l'école fondamentale de Wandre-Rabosée

Un pavillon a été acheté par la Ville en juin 2014. Celui-ci a été installé à côté de l'école. Les travaux d'aménagement du pavillon et de ses abords ont été réalisés à l'automne 2014. Les deux nouvelles classes (environ 50 élèves) pourront être intégrées fin 2014.

Extension de l'école fondamentale de Jupille-Combattants

Les travaux d'extension ont débuté en mars 2013. Le projet comprenait la création de 3 nouvelles classes, d'un nouveau réfectoire et de sanitaires garçons et filles. De plus, la cour de récréation a été complètement rénovée et le site entièrement sécurisé par la pose de clôtures périphériques.

Les travaux se sont achevés pour la rentrée des classes en septembre 2014

Extension de l'école fondamentale Vieille-Montagne

Les locaux de l'ancienne poste ont été acquis par la Ville en 2013. Il s'agit d'aménager deux nouvelles classes ainsi qu'un nouvel accès à l'école. La réalisation de la première phase de travaux est prévue en 2015.

Construction d'une annexe à l'école fondamentale du Jardin Botanique

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment qui pourra, à terme, accueillir 4 nouvelles classes. Les travaux ont débuté en septembre 2014 et devraient se terminer pour la rentrée scolaire 2015-2016.

De plus, des travaux de rénovation du bâtiment existant seront effectués dont notamment, les escaliers de secours, les sanitaires et la cour de récréation.

Enfin, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sera améliorée par la mise en place de rampes, d'un ascenseur et de sanitaires adaptés.

Extension de l'école maternelle de Sclessin

Deux classes de maternelle supplémentaires ont été créées sur le site de l'école de Sclessin Beaux-Arts.

Extension des écoles fondamentales Bonne-Nouvelle (Saint-Léonard) et Liberté (Outremeuse)

De nouveaux locaux seront aménagés par la Ville. Les travaux font l'objet d'un subside et devraient débuter dans le courant de l'année 2016.

Par ailleurs, trois écoles (Naniet, Chênée Grands-prés, Laveu) vont recevoir des pavillons suite aux dossiers rentrés par la Ville auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'installation des modules permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 50 élèves dans chacun de ces établissements.

ACTION	11.4	Renforcer l'éducation à la citoyenneté
---------------	-------------	---

Description

L'éducation à la citoyenneté est indispensable à la vie dans une société démocratique. Il est très important d'avoir des actions citoyennes dans les écoles mettant en avant les valeurs de respect de l'autre et de tolérance, et en sensibilisant les élèves à toutes les formes de discrimination et de racisme. La Ville poursuivra aussi les dispositifs d'apprentissage à la citoyenneté que sont les Conseils communaux pour enfants et jeunes Liégeois.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Les actions de sensibilisation à toutes formes de discrimination et de racisme se sont multipliées. Celles-ci se sont matérialisées au niveau de l'enseignement à travers les différents cours propices à aborder cette thématique et par la formation des futurs enseignants. D'autre part, l'asbl MNEMA propose depuis 2014, au sein de la Cité Miroir, une série d'activités en lien avec l'éducation à la citoyenneté. Enfin, les 2 expositions organisées dans le cadre des commémorations de la première guerre mondiale ont été conçues dans un esprit d'éducation des jeunes générations aux valeurs de citoyenneté.

De nombreuses activités, mettant en exergue les valeurs démocratiques et de tolérance, jalonnent le cursus scolaire des élèves de l'enseignement communal. On peut citer, entre autres, des visites du camp d'extermination d'Auschwitz et du camp de concentration de Breendonk, la célébration annuelle du 8 mai 1945, l'organisation d'ateliers citoyens dans le secondaire et de nombreuses animations en collaboration avec l'asbl Territoires de la mémoire et la Cité Miroir (Mnema).

L'année 2014 a incontestablement représenté une date symbolique en matière d'éducation à la citoyenneté. Dans un esprit de réflexion et d'ouverture, les commémorations et événements culturels organisés autour du centenaire de la guerre 14-18 ont été intégrés dans le programme des activités pédagogiques des élèves et étudiants de l'enseignement communal.

ACTION	11.5	Accroître la maîtrise des langues
---------------	-------------	--

Description

La Ville parachèvera l'immersion anglaise à l'école fondamentale de Fétinne - Croix de Guerre et l'école de Jupille-Combattants ; assurera un cursus complet en immersion allemande de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire à l'école de la Sauvenière ; augmentera le nombre de cours immersifs dans l'enseignement général secondaire d'immersion (Waha) ; organisera l'apprentissage d'une langue supplémentaire à la Haute-Ecole, catégorie traduction - interprétation ; et réintroduira l'étude du grec dans l'enseignement communal.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. L'apprentissage des langues par immersion est proposé dans 6 écoles fondamentales et 1 école secondaire de l'enseignement communal, et s'étend au fur et à mesure des années. Le nombre d'élèves fréquentant ces classes est en constante augmentation (en 2014 : 920 élèves dans le primaire et 160 élèves dans le secondaire). Dans l'enseignement traditionnel secondaire, l'offre en langues étrangères s'est étendue (espagnol, italien et chinois). Enfin, la spécialisation en traduction-interprétation proposée à la Haute-Ecole continue d'attirer les étudiants avec 373 inscriptions en 2014.

L'apprentissage des langues par immersion est à présent proposé dans 6 écoles fondamentales émaillant le territoire de la Ville, ainsi qu'à l'Athénée Léonie de Waha pour la poursuite du cursus dans le secondaire.

Dans l'enseignement fondamental, la Ville poursuit son offre en immersion anglaise :
- L'école Fétinne Croix-de-Guerre : de la 3^{ème} maternelle à la 5^{ème} primaire ; ouverture de la 6^{ème} primaire en septembre 2015 ;
- L'école Jupille-Combattants : de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire depuis la rentrée de septembre 2014.

L'immersion allemande est proposée à l'école Sauvenière de la 3^{ème} maternelle à la 2^{ème} primaire – l'ouverture des classes d'immersion allemande est prévue année scolaire après année scolaire pour atteindre, en 2018 un offre complète en primaire.

- L'école Hors-Château propose l'immersion néerlandaise de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire.

En secondaire, le chinois est proposé à l'Athénée de Waha et à l'Athénée Destenay au 3^e cycle (5^e et 6^e années). Les cours d'italien et d'espagnol sont organisés à Waha à partir du 2^{ème} degré.

La filière traduction-interprétation proposée à la Haute-Ecole rencontre un franc succès auprès des étudiants liégeois : en 2014, ils sont 373 inscrits.

Partie intégrante de notre identité, des activités liées à la langue et à la culture wallonne sont organisées dans tous les niveaux d'enseignement, du fondamental au supérieur et, en particulier, à destination des futurs enseignants.

ACTION	11.6	Développer la pédagogie active
---------------	-------------	---------------------------------------

Description

La pédagogie active place l'élève au cœur de son apprentissage. Cette pédagogie innovante qui se pratique tant au niveau fondamental que secondaire doit se développer pour être accessible à chaque parent qui en fait le choix et être répartie au sein des quartiers. Il s'agit aussi de mettre en place les formations nécessaires aux enseignants pour assurer ce type de pédagogie.

Evaluation

L'action est réalisée. Afin que l'offre en pédagogie active soit accessible à chaque parent qui en fait le choix, la Ville veille à ce que ces écoles soient réparties largement au sein des quartiers de la Ville. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, l'école fondamentale « Liberté » (Outremeuse) est ainsi venue s'ajouter aux autres établissements offrant un enseignement par la pédagogie active.

La Ville de Liège compte désormais 6 écoles à pédagogie active : Belleflamme, Laveu I & II, Naniot, Vieille-Montagne et Outremeuse - Liberté

Le succès de ce type d'enseignement est manifeste. L'école Liberté a vu, lors de la rentrée scolaire 2014-2015, son nombre d'élèves croître de 18 unités.

En novembre 2015, la Ville de Liège célébrera les 30 ans de la pédagogie Freinet. Cet événement sera l'occasion d'ateliers et de conférences à destination des enseignants pratiquant déjà la pédagogie active et des futurs enseignants désireux de s'engager dans cette voie.

ACTION 11.7	Soutenir les Maisons de jeunes
-------------	--------------------------------

Description

La Ville de Liège renforcera son soutien à l'égard des Maisons de jeunes, que cela soit en termes d'infrastructure ou d'activité. Dans ce cadre, deux actions particulières seront menées : le décroisement des maisons de jeunes par la création d'un réseau « inter Maisons des jeunes » (avec utilisation des nouveaux médias, d'un journal d'information par et pour les jeunes) et le développement d'activités favorisant la mixité des genres.

Evaluation

L'action est réalisée. La Ville a contribué à renforcer l'action des Maisons de Jeunes, au travers d'un soutien logistique et organisationnel mais également par le biais d'un accompagnement, par le service Jeunesse, dans la réalisation de projets. On citera notamment le « 100% Jeunes Festival » et la création d'un espace d'expression radiophonique « MJ on Liège ».

Initié de 2009 à 2012, le « Festival des Découvertes » a eu pour but de promouvoir les jeunes artistes liégeois venant de tous horizons leur donnant l'occasion, souvent pour la première fois, de se produire sur scène. Cet événement a permis de rassembler un large public autour de programmations musicales et artistiques diversifiées et originales, mais aussi des artistes aujourd'hui confirmés. Une large place a été donnée aux Maisons de Jeunes dans le cadre de cette manifestation

Les 18 maisons de jeunes actives sur le territoire de la Ville de Liège poursuivent toutes un but principal qui est l'éducation à la citoyenneté, le vivre-ensemble et l'éducation permanente. Dans un même temps, chacune, avec ses spécificités, met en place et réalise ses propres projets selon les demandes des jeunes et collabore dans une dynamique de quartier avec ses habitants et des associations avoisinantes.

Depuis 2013, la Ville a voulu saisir l'opportunité que représente cette diversité pour donner l'opportunité aux jeunes talents issus des Maisons de Jeunes de se produire sur scène dans le cadre d'un festival, le « 100% Jeunes Festival ».

Cet événement rassemble annuellement près de 500 jeunes (de 8 à 26 ans) issus des différents quartiers de Liège avec un double objectif : d'une part, promouvoir les jeunes talents locaux et assurer la visibilité du travail socio-artistique réalisé au sein des MJ et d'autre part, développer le travail en synergie et favoriser l'échange d'expérience en décroisant les MJ.

En 2014, le Festival s'est déroulé à la Caserne Fonck et il a été la vitrine de différentes expositions, de la production de différents groupes de danses, de chants en solo ou en groupe ou encore de compositions théâtrales.

L'intérêt du festival a été marqué par la présence d'un public nombreux et diversifié,

Afin de permettre aux jeunes d'avoir un espace d'expression et de promouvoir le travail effectué dans les Maisons de jeunes, l'émission «**MJ on Liège**» a vu le jour, grâce à une collaboration avec radio EQUINOXE.

« MJ on Liège » a été inaugurée par une émission spéciale dédiée au « 100% Jeunes Festival ». L'émission est aujourd'hui régulière et a lieu chaque 1er vendredi du mois de 17 à 18h.

L'accompagnement est organisé en collaboration avec les membres de radio EQUINOXE et de la Ville.

La Ville a également œuvré afin de permettre aux Maisons de Jeunes de travailler en réseau, si elles le souhaitent.

Enfin, une attention particulière est donnée aux projets valorisant la mixité des genres. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer les projets « Eté Jeunes-Francofolies "fanzine" » par la MJ de Jupille, « Eté solidaire » ainsi que l'organisation de voyages pédagogiques, d'ateliers danses, théâtre, etc.

ACTION	11.8	Amplifier les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire
---------------	-------------	---

Description

La Ville amplifiera ses dispositifs existants en matière de lutte contre l'échec scolaire : l'opération « Echec à l'Echec » pour les élèves du primaire et du secondaire, durant les congés scolaires, et le service « Aide à la réussite » qui assure des cours de remédiation, dans différentes matières, tout au long de l'année scolaire. Elle augmentera également son soutien aux écoles de devoirs.

Evaluation

L'action est réalisée. Avec plus 400 participants en 2014, les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, mis en place par la Ville en collaboration avec des associations liégeoises spécialisées, ont connu un succès grandissant. Afin de garantir aux élèves qui les sollicitent des dispositifs alliant proximité et qualité de l'enseignement, la Ville a étendu l'offre d'accompagnement à un nouveau lieu, l'Espace Georges Truffaut à Droixhe.

Depuis plusieurs années, l'opération « Echec à l'Echec », dont l'organisation est confiée à l'asbl « Autour de l'Ecole », propose des cours de rattrapage et de remise à niveau aux élèves du secondaire, durant les vacances de printemps ou d'été, avant les examens de 2^e session. La demande des élèves concerne principalement les cours de français, de mathématiques, de langues étrangères et de sciences. Les cours sont donnés, par petits groupes de maximum 6 apprenants, par des professeurs ou étudiants en dernière année de formation. « Echec à l'Echec » propose également, aux enfants du primaire, des cours de remise à niveau avant la rentrée des classes.

En 2013-2014, l'ASBL a aidé 225 élèves issus du secondaire et 101 élèves de l'enseignement fondamental.

Afin de répondre à une demande de remédiation continue, émanant du conseil communal des jeunes Liégeois (CCJL), la même asbl propose, depuis 2012, des cours de rattrapage tout au long de l'année scolaire, organisés par modules : « Aide à la Réussite ». Ils sont dispensés dans quatre lieux : l'Athénée Waha, les Maisons des jeunes des Vennes et d'Angleur et, depuis novembre 2014, l'Espace Georges Truffaut à Droixhe.

En 2013-2014, 99 jeunes Liégeois-es ont participé à ces modules d'accompagnement.

ACTION	11.9	Développer l'accueil extrascolaire
---------------	-------------	---

Description

La Ville veillera à renforcer l'offre de l'accueil extrascolaire avec tous les opérateurs de l'accueil. Il s'agit de renforcer l'accueil extrascolaire afin que les enfants et les adolescents puissent participer à des activités épanouissantes lorsqu'ils ont terminé leur journée d'école.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. La Ville s'est employée à mettre en œuvre le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE). Celui-ci vise à améliorer l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires et a été décliné de différentes manières : la mise en place de formations pour les accueillant(e)s extrascolaires, l'accueil de nouvelles structures dans le programme CLE, la réalisation d'animations en partenariat avec d'autres opérateurs d'accueil, l'organisation de stages dans plusieurs quartiers, la participation à des fêtes de quartier et le subventionnement de différentes structures d'accueil.

L'accueil extrascolaire concerne, par décret, les enfants âgés de 2,5 à 12 ans. La formation de base à destination des accueillant(-e)s a été organisée pour la première fois par l'école de promotion sociale d'Angleur en 2013-2014.

Au terme de ce premier cycle, 15 participants ont obtenu une attestation de réussite pour cette formation de 100 h. A la rentrée de 2014, un nouveau module d'approfondissement a été proposé, en plus de la formation de base qui a été reconduite pour l'année 2014-2015. Les deux cycles sont complets et accueillent 140 personnes.

Trois nouveaux opérateurs ont été proposés à l'agrément à la Commission communale de l'Accueil : les implantations scolaires de Glain, Saint-Etienne et Burenville.

Deux animatrices de la Ville ont travaillé sur différents quartiers durant toute l'année scolaire en proposant aux enfants, en dehors des horaires scolaires, des ateliers variés. L'équipe a notamment participé aux opérations « Tambours pour la paix », « Sclessin se donne des couleurs », « Places aux cultures », etc.

L'accueil extrascolaire vise aussi bien l'accompagnement scolaire que l'offre de loisirs. Ainsi, en 2014, la Ville a subventionné 14 écoles de devoirs et 3 ludothèques.

Action prioritaire 12

Animer et embellir la ville

Action prioritaire 12 Animer et embellir la ville		
ACTION	12.1	Améliorer la convivialité des espaces publics par la mise à disposition de matériel de loisir (Lively cities)

Description

Chaque année, un nouvel espace public sera animé grâce à la mise à disposition gratuite de chaises, de tables, de parasols et de transats. Cette action a déjà été menée avec succès par l'Asbl Gestion centre-ville sur la place des Carmes. En 2013, la GCV animera également la place Saint-Etienne et la place Saint-Denis.

Evaluation

L'action est réalisée. Depuis 2012, la Ville, en partenariat avec l'asbl Gestion centre-ville, a œuvré à renforcer la convivialité des espaces publics en mettant à disposition de la population du mobilier urbain et du matériel de loisir dans des endroits stratégiques du centre-ville. Cette action, développée Place des Carmes depuis 2012 par l'asbl « Liège, Gestion Centre-Ville » (GCV), a été étendue avec succès en 2013 aux places Saint-Etienne et Saint-Denis, puis en 2014 à la Place Saint-Barthélemy.

Les espaces sont aménagés (installation de tables, chaises, transats, animations, jeux) entre 9h et 10h par les stewards urbains. Le matériel est enlevé entre 18h et 19h). L'accueil, la surveillance l'entretien et l'information sont assurés, du lundi au vendredi, par au moins un steward urbain entre 10h et 18h.

Un relevé quotidien de fréquentation est réalisé ainsi qu'une enquête de satisfaction. Les enquêtes de satisfaction (j'aime – je n'aime pas) sont en cours de traitement pour 2014.

Le facteur météo représente clairement un élément central dans la fréquentation des espaces aménagés.

Concrètement:

Place des Carmes

- Depuis 2012
- Aménagée du 15 juillet au 15 septembre (9 semaines)
- Fréquentation quotidienne moyenne : 2012 : 165 ; 2013 : 190 (+15%) ; 2014 : 182 (-4,8%)

Places St Etienne et Saint-Denis

- Depuis 2013
- 21 mars jusqu'au 5 octobre (28 semaines)
- Fréquentation quotidienne moyenne St-Etienne : 2013 : 301 ; 2014 : 418 (+39%)
- Fréquentation quotidienne moyenne St-Denis : 2013 : 80 ; 2014 : 116 (+45%)

Place Saint Barhélemy

- Depuis 2014
- 1er juin jusqu'au 5 octobre (18 semaines)
- Fréquentation quotidienne moyenne : 2014 : 107

ACTION	12.2	Créer des piétonniers
---------------	-------------	------------------------------

Description

La Ville étendra le piétonnier du centre (Carré) en vue de sa liaison avec le piétonnier de Gérardrie pour la création d'une grande zone commerciale de mobilité douce.

Cela concernera :

- La rue de la Casquette et la rue Sébastien Laruelle ;
- La place Xavier Neujean ;
- Les abords du Théâtre Royal : rues Hamal, Clémenceau et des Dominicains en lien avec le dossier du tram.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Avec la rue de la Casquette et la rue Sébastien Laruelle, l'extension du piétonnier est effective depuis 2014. Ce projet global qui comprend également la piétonisation d'autres artères, s'achèvera avec les aménagements liés à l'arrivée du tram en 2018.

La création de piétonniers concerne principalement les espaces suivants :

- La rue de la Casquette et la rue Sébastien Laruelle : Le projet a été inscrit en 2012 au programme triennal. L'inauguration du piétonnier a eu lieu en novembre 2014
- La Place Xavier Neujean : Le projet est inscrit en 2016 au fond régional pour les investissements communaux. Le degré de piétonisation qui sera mis en place sur cet espace est à l'étude. Les hypothèses maintiennent toutefois que la circulation à destination des parkings publics en ouvrage, des parkings privés et de stationnements riverains sera maintenue. Le début des travaux est prévu en 2017.
- La Place Cathédrale et la rue Cathédrale entre la rue Pont d'Avroy et la rue de l'université : Le projet est inscrit en 2015 au fond régional pour les investissements communaux.
- Les abords du Théâtre Royal : Ce projet est lié à l'arrivée du tram. Dans ce cadre, il est prévu qu'un piétonnier soit créé entre le Théâtre Royal et le large trottoir de la rue Joffre (=> coupure de la circulation entre le boulevard de la Sauvenière et la place de la République française). Par contre, le projet du tram maintient la circulation sur les rues Hamal, Clémenceau et des Dominicains afin de garantir l'accès au parking Opéra.

ACTION	12.3	Mettre en place un plan global « zone 30 »
---------------	-------------	---

Description

La Ville identifiera les zones pertinentes où appliquer cette mesure. La mesure sera mise en place, en concertation avec les Comités de quartier, dans les lieux où la configuration est déjà propice.

Ailleurs, les aménagements à réaliser intégreront cette donnée sur les zones identifiées. Le contrôle des vitesses sera renforcé dans les zones récemment mises en œuvre.

Evaluation

L'action est en cours. Deux quartiers de Liège vont être aménagés en zone 30 : Bressoux en 2015 et le quartier du Longdoz en 2016. De plus, une réflexion à l'échelle du territoire communal sera intégrée dans le cadre de l'actualisation du Plan communal de mobilité dont le démarrage est prévu en 2015 pour une période de 18 mois.

La mise en zone 30 se fait dans le cadre de développement de quartiers apaisés. Ces initiatives émanent d'une volonté d'améliorer la qualité de vie en Ville (bruit, vitesse insécurisante, etc.) et de garantir des conditions optimales de mobilité par les modes doux. Le potentiel cyclable est important à Bressoux et Longdoz (vallée, densité de l'habitat, ...) et le dispositif « zone 30 » viendra compléter le maillage existant.

La population des quartiers sera directement impliquée dans les projets par la mise en place, dès 2015, de séances d'information, consultations, constructions de projets participatifs, etc.

ACTION	12.4	Lutter contre les cellules inoccupées
---------------	-------------	--

Description

La Ville développera la méthodologie suivante pour faire en sorte d'animer, embellir ou reconverter les vitrines et cellules commerciales vides:

- Classification des cellules à partir des données récoltées par l'observatoire, récolte des coordonnées des propriétaires et envoi systématique d'un courrier aux propriétaires des cellules inoccupées afin de connaître l'affectation de leur cellule et leur souhait quant à l'avenir de la cellule;
- Mise en place d'actions concrètes pour diminuer le nombre de cellules vides: Habillage, Créashop, Mise en place de primes spécifiques pour l'ouverture de commerces de qualité dans des cellules vides.
- Réflexions communes avec les services de l'urbanisme pour soutenir la reconversion des cellules vers d'autres fonctions.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Le repérage des cellules commerciales inoccupées a été effectué par la Ville et des contacts spécifiques avec chaque propriétaire ont été organisés. Sur base de l'inventaire réalisé, des actions concrètes ont été mises en place dont notamment la décoration de vitrines vides et le projet Créashop qui va de pair avec la mise en place d'un dispositif de primes à la création de commerces.

Les cellules vides ont été répertoriées. Une recherche a été effectuée afin de connaître leur propriétaire et d'obtenir leurs coordonnées notamment via les services du cadastre. En mars 2013, une enquête a été menée par courrier auprès de chacun de ces propriétaires afin de connaître leurs intentions en matière d'affectation future de ces locaux vides (travaux, vente, location, logement, etc.). Par ailleurs, il leur a également été proposé que leur vitrine vide soit décorée.

Au total, 880 courriers ont été envoyés aux propriétaires des cellules vides. 494 réponses ont été reçues et analysées

Sur base de ce référencement, des actions concrètes ont été menées par les services de la Ville afin de réduire le nombre de cellules vides et d'ainsi améliorer l'attractivité et la convivialité des espaces publics.

- Habillage des vitrines des cellules vides :

Suite à l'enquête effectuée en 2013, des contacts ont été pris avec la cinquantaine de propriétaires qui avaient montré un intérêt pour la décoration de leur vitrine. Six vitrines ont été décorées en 2014.

- Créashop@Souverain-Pont: mise en location de quatre cellules commerciales dont la Ville est propriétaire rue Souverain-Pont, à loyer réduit et progressif, durant une période de 3 ans.

Septembre 2012 : Partenariat avec Job'In
Octobre 2012 : Appel à candidature (10 dossiers rentrés)
Janvier 2013 : Analyse et suivi des candidats par Job'In (9 candidats suivis)
Septembre 2013 : Sélection des 4 candidats
Mai 2014 : Inauguration des 4 commerces

- Mise en place d'une prime spécifique – Créashop@Liège :

L'action a débuté en 2014. Cette prime est destinée aux porteurs de projets relatifs à l'ouverture d'un commerce de qualité et désireux de s'installer dans une cellule commerciale vide. Cette prime peut financer jusqu'à 60% des frais d'aménagement liés à l'ouverture du commerce (avec un maximum de 6000€).

Un jury de sélection, se réunissant au minimum une fois tous les 3 mois, est chargé d'analyser les dossiers de candidature. Ce jury est composé des organes finançant l'opération mais également d'experts du commerce de détail et de représentants de structures locales d'aide à la création.

En termes concrets, Créashop@Liège ambitionne la création de 30 commerces sur une période de 3 ans, à l'aide d'un subside de 150.000€ octroyé par la Région wallonne. A date de décembre 2014, 3 réunions du jury se sont tenues. Sur les 13 dossiers présentés, 7 ont obtenu une prime et 5 d'entre eux ont ouvert leur commerce.

- Réflexion avec les services de l'urbanisme :

Avant de pouvoir mener des réflexions avec les services de l'urbanisme pour soutenir la reconversion de cellules commerciales vers d'autres fonctions, il faut définir précisément les linéaires commerciaux dans les différentes artères de la Ville. Ce travail est en cours et devrait être finalisé fin décembre 2014.

ACTION	12.5	Organiser des nocturnes commerciales
---------------	-------------	---

Description

La Ville organisera des nocturnes commerciales 3 fois par an (avril/septembre/décembre).

L'objectif est de maximiser le nombre de commerces ouverts lors de celles-ci et de les encadrer par des animations de qualité ainsi que par une campagne de promotion ciblée notamment dans l'Eurégio, afin d'en faire un rendez-vous incontournable.

Evaluation

L'action a été réorientée. La Ville a marqué son souhait de renforcer l'attrait des commerces du centre-ville auprès de la population liégeoise, des habitants de la Métropole et de l'Euregio. Ainsi, une première expérience d'ouverture nocturne s'est tenue fin 2013. L'analyse de cette action, ainsi que la reconnaissance en tant que centre touristique d'une partie de son territoire, ont permis à la Ville de ré-orienter la réflexion vers une ouverture systématique des commerces chaque premier dimanche du mois à partir d'avril 2015.

Dès 2013, la Ville a été décidé de collaborer aux nocturnes commerciales organisées par les commerçants du Passage Lemonnier et dont le fonctionnement est le suivant:

- heure d'ouverture jusqu'à 21h.
- invitations client personnalisées
- accueil privilégié dans les commerces
- exposition de peinture : chaque commerçant accueillant les œuvres d'un artiste
- jeux-concours

La dynamique de nocturne a ensuite été étendue au piétonnier du centre-ville le 19 décembre 2013. Cette action a été encadrée par des animations déambulatoires ainsi que par une campagne de promotion (spot radio spécifique, campagne Liège, Cité de Noël,...).

Cette nocturne n'a pas rencontré le succès escompté. Tant au niveau de la Ville, que des commerçants, il a dès lors été décidé de se concentrer sur l'organisation d'ouvertures dominicales des commerces (le 1^{er} dimanche du mois). Il s'agit d'une opportunité dont la Ville bénéficie du fait de la reconnaissance comme centre touristique d'une partie de son territoire depuis janvier 2014.

Un groupe de travail a été mis en place à ce propos dans le cadre des Ateliers du Commerce. Une première action dominicale a été organisée dans le cadre de l'ouverture nationale du 5 octobre 2014.

La systématisation de l'ouverture mensuelle des commerces le dimanche devrait débuter en avril 2015.

ACTION	12.6	Définir un concept identitaire par pôle commercial
---------------	-------------	---

Description

La Ville de Liège spécialisera certaines artères du territoire communal d'un point de vue commercial sur base de la méthodologie suivante : Sélection de pôles commerciaux sur lesquels un travail va être réalisé ; Analyse des éléments spécifiques des quartiers sur lesquels pourra s'appuyer la construction de l'identité ; Création d'un concept identitaire propre à chaque pôle sur base de l'analyse réalisée ; Rédaction d'une plaquette de présentation de chaque pôle étudié ; Diffusion des outils de communication créés ;

En fonction des disponibilités, d'autres déclinaisons de ces identités pourraient être envisagées.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Depuis 2013, trois quartiers par an font l'objet d'une analyse approfondie de leur profil commercial. L'objectif est de définir une identité propre à chaque quartier étudié et d'en effectuer la promotion. L'opération a été menée en 2013 dans les quartiers d'Outremeuse, de Saint-Gilles et des Guillemins en concertation avec les acteurs de terrain (commerçants, associations, habitants, ...). Une identité (logo, slogan, ...) a été créée pour chacun de ces quartiers en fonction de leurs spécificités et des outils promotionnels ont été réalisés.

L'action a été mise en œuvre selon le calendrier suivant :

Août – Septembre 2013 :

Analyse des quartiers et rencontre des personnes ressources ;
Appel d'offre pour la sous-traitance de la conception de l'identité du quartier (image, slogan, plaquette).

Octobre 2013 : Sélection du sous-traitant

Novembre 2013 – Juin 2014 :

Etude approfondie de chaque quartier sur base des statistiques disponibles, d'interviews, des visites de terrain, de reportage photos (+- 50/quartier), etc. ;
Workshops dans chacun des quartiers avec les acteurs concernés (commerçants, associations, habitants,...) ;
Diagnostic et création de l'identité (suivi par un comité d'accompagnement).

Fin juin 2014 :

Impression et diffusion de plaquettes de présentation des trois quartiers destinées aux investisseurs potentiels.

Septembre 2014 :

Dans chaque quartier, présentation et promotion d'un logo, d'une charte graphique et d'un slogan :

Outremeuse, La Ville autrement

Quartier Guillemins, destination de choix
Faubourg Saint-Gilles, Les rendez-vous curieux

Le concept identitaire est mis en avant par la mise en place, sur l'espace public de structures signalétiques (bâches sur structures cubiques) au cœur des pôles commerciaux concernés.

Lancement d'une seconde phase dans 3 nouveaux quartiers, au centre-ville et en périphérie: Chênée, le Carré, Souverain-Pont/Neuvice

ACTION	12.7	Restaurer le patrimoine monumental existant
---------------	-------------	--

Description

La Ville s'attèlera à restaurer les éléments du patrimoine monumental liégeois.

Qu'il s'agisse de joyaux du patrimoine historique liégeois, d'œuvres contemporaines ou de témoins du « petit patrimoine », et qu'ils se situent dans le centre historique ou en périphérie de la Ville, ces travaux seront pris en considération et parfois précédés d'études complètes des œuvres et monuments à restaurer.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Depuis 2012, la Ville a débuté une vaste opération de restauration de son patrimoine monumental. Cette action est entreprise non seulement au centre-ville mais également dans les quartiers. Elle concerne des œuvres de toutes tailles et de tous types (statues, fontaines, monuments, etc.). Par ailleurs, dans le cadre des commémorations liées au centenaire de la première guerre mondiale, une attention particulière a été portée à la restauration des monuments commémoratifs.

Le calendrier de rénovation du patrimoine monumental liégeois se présente comme suit :

2012

- Statue de Charlemagne
- Saute-Mouton de Mady Andrien (place des Carmes)
- réinstallation Hortense Montéfiore (Degrés des Dentellières)
- installation Enseigne des 3 Roses (Parvis des Ecoliers)

2013

- PPPW : Dame Blanche (Chapelle Dewé, Thier-à-Liège) et fontaine Mathieu Bodson (Jupille)
- Mur, Ianchelevici (entrée cimetière Robermont)
- Terrasses : travaux de conservation des balustres
- Monument à la mémoire de Mathieu Bodson, place Mathieu Bodson, Jupille
- Monument (2 guerres), église Sainte-Marguerite
- Stèles (2 guerres), Maison Communale, rue Belvaux, Grivegnée
- Stèle aux victimes de 14-18, école communale de Bois-de-Breux, rue de Herve

2014

- Fontaine de la Tradition (place du Marché)
- Maintenance: La trace de Savitskaya (Parc St-Léonard), Monument Bressoux et Monument Waha (Ste-Marguerite)
- PPPP : 3 tourniquets à Jupille (lieu-dit des Houlpays)
- Monument au 14e Régiment de Ligne, Bd. du 14e Régiment de Ligne
- Monument en hommage aux victimes des deux guerres, rues du Moulin et Foidart, Bressoux

- Monument de la paroisse St-Nicolas aux combattants de 14-18, Eglise St-Nicolas, rues Fosse-aux-Raines et Récollets, Outremeuse
- Stèle aux victimes du quartier de St-Pholien lors des deux guerres, Eglise St-Pholien, Outremeuse
- Monument Fonck, Caserne Fonck, boulevard de la Constitution, Outremeuse-1914
- Monument au 50e anniversaire de la mort de W. Dewé, au rond-point des rues Walthère Dewé, Renardi et Haut Pavé, Thier à Liège
- Place du Flot, Sainte-Marguerite
- Place de la Victoire, Glain
- Monument aux victimes civiles des deux guerres, Eglise Ste Foy
- Monument aux héros des combats de la nuit du 5 au 6 août 191, rue du Sart-Tilman, Angleur
- Plaques commémoratives sur l'Ancienne église du Sart-Tilman, rue du Sart-Tilman, Angleur
- Mémorial (2 guerres)- A ses enfants morts pour la Patrie, parvis église Ste-Walburge
- Monument aux morts des deux guerres, sur la place entre la rue de Herve, la rue Prince de Liège et la rue Servais Malaise, Bois-de-Breux
- Stèle Louis Boumal, Parc de la Boverie - 1918
- Mémorial aux morts des 2 guerres, Hôtel de Ville, rue Chafnay, 2, Jupille
- Mémorial aux fusillés du 6 août 1914, place des Martyrs, Jupille
- Stèle aux combattants des deux guerres, place des Combattants, Jupille
- Stèle rue d'Elmer à Wandre
- Monument Place des martyrs civils de 14-18, rue Bois La Dame, Wandre
- Monument de la Résistance, rue de Visé, Wandre (limite de Cheratte)
- Stèles (2 guerres), église St Roch de Wandre, rue de Visé

2015

- Fontaine de la Vierge del Cour (Vinâve d'Ile)
- Tour cybernétique de Nicolas Schöffner (parc de la Boverie)
- PPPW : Fontaine St-Denis
- Stèle en hommage aux combattants de 14-18 dans le quartier d'Outremeuse, bd. Saucy, rue Puits-en-Sock, rue Henri de Dinant
- Monument Avenue Jean Hans, rue de la Haminde, Grivegnée
- Plaque (métal) aux morts des deux guerres, rue Jean Ramey – Burenville
- Monument « Wandre à ses héros » (2 guerres), rue Bois-la-Dame, Wandre

2016 - 2017

- Monuments commémoratifs 14-18 : Monument Général Bertrand (Outremeuse), Monument Atlas V (Pont Atlas)
- Fontaine du Perron (place du Marché)
- Monument à André Dumont (place du XX Août)
- Haut-relief Guillaume de Wavre (cloître Eglise St-Jean)
- Potaes (centre historique et Outremeuse)
- Statue Général Bertrand, place Théodore Gobert en Outremeuse
- Mémorial Hentjens, Pont Atlas -1917

ACTION	12.8	Installer des œuvres d'art public dans la ville
---------------	-------------	--

Description

La Ville veillera à acheter et/ou installer des œuvres contemporaines de grande ampleur sur le territoire de la Ville.

Par ailleurs, la Ville veillera à l'organisation d'activités artistiques (peintures, arts graphiques) afin de réconcilier l'art et la ville en introduisant des couleurs dans l'espace public urbain, en embellissant des murs aveugles, en égayant des pignons défraîchis, en décorant des palissades (opération Paliss'art).

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Depuis 2012, 12 nouvelles œuvres d'art ont pris place sur l'espace public. Si l'un des buts recherchés est d'augmenter l'attractivité et la convivialité du centre-ville, il s'agit aussi d'égayer les quartiers et de permettre aux habitants d'accéder à des projets participatifs et à des espaces de réflexion. Les nouveaux éléments artistiques installés sur le territoire communal allient dès lors art contemporain, œuvres symboliques et patrimoine millénaire.

2012

- Statue de Folin, rond-point place J. Dewilde -bd des Hauteurs (Ste-Walburge)
- la Coparèye, installation sonore et lumineuse, place Saint-Lambert
- Fresque Paliss'art : hommage au Jazz II, Chet Backer, rue Charles Morren
- Paliss'art : bâche photographique, mur Pignon Liège I, rue des Carmes

2013

- Monument aux Enfants Victimes, pont des Bayards-rue du Thier-à-liège-Impasse Macors
- Maquette de l'ancienne Cathédrale St-Lambert, cour de l'Hôtel Somzé
- Fresques Paliss'art : rue Saint-Hubert (Cadran)
- Fresque Paliss'art : parking Jonfosse
- Wall of fame Paliss'art, mur d'expression libre, rue Vivegnis

2014

- Fresque Paliss'art : rue Nagelmackers
- Fresque Paliss'art : Musée du BAL
- Mur des Libertés (monument en hommage à l'immigration espagnole), parc St Léonard

2015 – 2017

- Installation d'une œuvre de Roger Jacob
- Démocratie acquise ou en sursis
- Fresque ou installation artistique rue des Aveugles
- construction d'un mur d'expression libre (wall of fame), skate park Boulevard Kleyer

ACTION	12.9	Elargir la dynamique de l'Urban Tour
---------------	-------------	---

Description

La Ville de Liège souhaite élargir la dynamique des « 15km de Liège » afin de faire de cette manifestation un événement sportif et festif incontournable et d'accroître significativement le nombre de participants.

Pour ce faire, la Ville veillera, avec l'organisateur, à utiliser le pouvoir attractif du fleuve, à mettre en valeur une thématique (en lien avec le city branding), à développer des synergies avec les opérateurs culturels métropolitains et à élargir la communication entourant l'événement.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Les 15 km de Liège sont devenus les 15 km de Liège Métropole en 2014 : ce changement de dénomination témoigne de la volonté de faire de cette course un événement majeur dans le paysage sportif liégeois. Résolument porteur d'une dimension fédératrice et d'un rayonnement au-delà du territoire communal, cet événement a été organisé dans le cadre de la dynamique métropolitaine « LIEGETOGETHER ».

Pour atteindre cet objectif, les éléments suivants ont été mis en place :

- La promotion a été optimisée, notamment au travers des outils de communication de la Ville et au travers de ses relations internationales (promotion vers les villes partenaires) ;
- L'événement s'est étoffé avec des organisations annexes (ajout de marches, mise en place de navettes de bus pour les participants, etc.) ;
- L'organisation de la course a été améliorée, notamment avec un travail soigné au niveau des signaleurs ;

En termes chiffrés, on a constaté une augmentation de la participation à l'événement et un intérêt marqué pour les dispositifs mis en place :

- Progression de 20 % de la fréquentation (3120 en 2014 pour 2600 en 2013) ;
- Plus de 400 personnes ont emprunté les navettes de bus, nouveauté de 2014.

Une nouvelle édition est prévue au printemps 2015.

Action prioritaire 13

Promouvoir Liège à l'international

Action prioritaire 13
Promouvoir Liège à l'international

ACTION	13.1	Développer l'image de marque de Liège (Liège³)
---------------	-------------	--

Description

Il s'agit de développer l'image de marque de Liège par la création d'un « label », à l'échelle de la Métropole en s'appuyant sur la structure de Liège³. Ce « label » devra participer à la mise en valeur, de manière transversale, des 3 atouts métropolitains liégeois : la créativité, l'ouverture d'esprit, et la connectivité.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Dès 2012, un groupe représentatifs des autorités liégeoises, dont la Ville, s'est réuni avec la volonté de prolonger la dynamique de la candidature à l'Exposition internationale de 2017, de valoriser le gain de visibilité et de crédibilité acquis sur les scènes nationale et internationale. Ce projet a donné lieu au développement d'une nouvelle signature commune à la Métropole liégeoise, d'un label partagé : « **LIÈGETOGETHER** » (*Liège Get Together*), qui a été dévoilé le 10 décembre 2013.

LIÈGETOGETHER rassemble deux objectifs complémentaires :

- L'identité partagée : Liège Get « Together », un rassemblement métropolitain
- La notoriété accrue : Liège « GeTogether », une invitation nationale et internationale

L'objectif poursuivi est de proposer une stratégie de marketing territorial commune au niveau de la Métropole, en se basant sur :

- la mobilisation des citoyens et le développement d'une fierté collective ;
- le rayonnement de Liège à l'international afin d'inciter les gens à choisir Liège, dans le contexte hautement concurrentiel qui prévaut entre les différentes métropoles européennes et mondiales.

ACTION	13.2	Organiser des grands évènements
---------------	-------------	--

Description

Liège Expo 2017 a positionné la Métropole liégeoise comme le lieu de rencontre incontournable de grands évènements. De nombreux organisateurs d'évènements d'envergure internationale ont souhaité organiser leurs évènements à Liège. La Ville soutient ces projets de par sa volonté de positionner Liège comme une Métropole créative, ouverte et connectée, par le biais d'une série d'évènements.

Par ailleurs, l'initiative Liège³ postule l'organisation de nombreux évènements en Métropole liégeoise dont la poursuite de l'organisation d'un forum dédié aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, des évènements fédérateurs liés au développement de l'image de marque de Liège et un palais de la connectivité en 2017.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Au-delà de la stratégie de marketing territorial, la dynamique mise en place dans le cadre de « LIEGETOGETHER » repose sur plusieurs axes de travail dont l'organisation d'évènements majeurs à Liège et dans la Métropole. Un agenda à caractère événementiel a été mis en place à l'horizon 2017. Il s'agit de manifestations visant prioritairement à impliquer la population liégeoise dans le rayonnement de la Ville à l'international. Parallèlement, l'expérience et le dynamisme liégeois en matière d'organisation de grands évènements amène un nombre croissant d'organisateurs à décider d'organiser leurs évènements à Liège.

A l'initiative de LIEGETOGETHER, deux évènements ont déjà été organisés :

- Soirée de lancement de la signature **LIEGETOGETHER** (10 décembre 2013)
- Forum Liège ICT DAY (28 mars 2014)
-

Le programme d'évènements à venir comprend :

- La troisième édition de Liège ICT DAY au printemps 2015
- Le Forum mondial de la Langue française (co-organisé avec l'OIF et WBI) en juillet 2015
- L'organisation d'un cycle d'évènements culturels thématiques récurrent à partir de 2015
- Le Congrès mondial des professeurs de français en 2016
- Le Palais de la connectivité en 2017 en lien avec les célébrations liées au bicentenaire de l'ULg
- La Conférence mondiale des Humanités (UNESCO) en 2017

La mobilisation citoyenne est un pan central de cette politique événementielle. Il s'agira d'associer la population aux évènements organisés dans la Métropole, dès leur conception et ce dans une optique à la fois d'adhésion, de fierté partagée et de promotion internationale.

ACTION	13.3	Promouvoir Liège à l'étranger
---------------	-------------	--------------------------------------

Description

Dans la foulée de la campagne de promotion de Liège pour l'obtention de l'Expo 2017 et des formidables retombées générées par celle-ci, la Ville de Liège et, plus largement les acteurs majeurs de la Métropole liégeoise, seront mobilisés pour poursuivre dans cette voie de manière structurée.

Que cela soit par l'organisation d'évènements de portée internationale, par la promotion de nos atouts culturels ou naturels ou par la poursuite du renouvellement de l'image de la Cité, la Ville utilisera tous les canaux (notamment via les technologies de l'information et de la communication) pour assurer la promotion, tantôt générale, tantôt ciblée, de Liège à l'étranger.

Dans un premier temps, les cibles géographiques porteront sur un rayon de 400km autour de Liège, à l'égard des villes avec lesquelles nous avons en commun de posséder un arrêt TGV et à l'égard des aéroports situés à moins de 2 heures de transport terrestre.

Evaluation

L'action est en cours. La Ville a décidé de s'intégrer à la démarche de promotion métropolitaine « LIEGETOGETHER ». Il s'agit de viser des visiteurs potentiels situés dans un rayon de 400 km autour de Liège. Le public cible est réparti en plusieurs catégories: les touristes, le monde économique, les étudiants et les créateurs de tous horizons. Une large campagne de promotion sera mise en place à partir du printemps 2015. Celle-ci se matérialisera par une visibilité dans les médias, sur l'espace public, dans les gares et dans les aéroports. La Ville et ses partenaires saisiront les opportunités que représentent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour élargir ce rayonnement et pour fédérer les acteurs locaux.

ACTION	13.4	Soumettre des éléments du patrimoine liégeois à la reconnaissance de l'UNESCO (Patrimoine Mondial et Patrimoine Culturel immatériel) et/ ou de l'Union Européenne (Label du Patrimoine Européen)
---------------	-------------	---

Description

Dans l'optique d'affirmer notre tradition, notre culture et notre savoir-faire et de promouvoir à l'échelle internationale les richesses de l'histoire millénaire de Liège, la Ville prendra l'initiative de réunir les instances et personnalités ad hoc afin d'étudier la possibilité et les modalités de soumettre des candidatures de monuments et/ou de traditions culturelles liégeoises à la reconnaissance de l'UNESCO et/ou de l'Union Européenne. Les éléments du patrimoine qui seront étudiés sont notamment le marché de la Batte, la tradition des marionnettes liégeoises, le Palais des Princes Evêques.

Evaluation

L'action est réalisée. En collaboration avec la Région wallonne et la Régie des Bâtiments, la Ville a soumis, en 2014, un dossier complet à la Commission européenne afin de proposer la reconnaissance du Palais des Princes-Evêques comme élément du patrimoine européen. Il s'agit d'une première étape qui permettra, dans un second temps, d'envisager la soumission d'un dossier auprès de l'UNESCO et la reconnaissance de cet illustre bâtiment au patrimoine mondial. La procédure de sélection est toujours en cours. Les résultats sont attendus pour le début de l'année 2015.

Par ailleurs, des contacts ont été initiés par la Ville auprès de l'UNESCO et de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'étudier la possibilité d'inscrire des éléments du patrimoine liégeois sur la liste du patrimoine culturel immatériel. L'accès à ce type de reconnaissance est relativement restreint et la procédure globale s'étale généralement sur plusieurs années. Cette action s'inscrit dès lors sur la durée du Projet de Ville 2012-2022.

ACTION	13.5	Améliorer la communication avec les touristes par l'utilisation des nouvelles technologies
---------------	-------------	---

Description

La Ville veillera à acquérir du matériel et des savoirs pour fluidifier la communication avec les touristes de toutes origines, pour rendre plus attractive l'interface entre la Ville et ses visiteurs en faisant appel aux moyens contemporains de communication.

Cette meilleure communication passe par l'acquisition de matériels interactifs et la formation des agents à l'utilisation et au développement de ces technologies de l'information. Il s'agit d'aller à la rencontre des visiteurs dans tous les lieux d'accueil de la Ville. Il s'agit aussi de séduire le visiteur potentiel par la présence de l'information sur le *web*, qui fera l'objet de développements *byod* (*bring your own device*) sur smartphones et tablettes personnelles.

Evaluation

L'action est en cours. Avec une moyenne de 400.000 nuitées par an depuis 2012, la Ville de Liège est la première destination touristique de Wallonie. Au vu de cette réalité, la Ville a saisi les opportunités que fournissent les nouvelles technologies pour garantir une communication efficace et interactive avec les touristes. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été et seront mis en place en collaboration avec les acteurs du secteur dont notamment une application téléchargeable gratuitement, une plateforme de réservation en ligne, la mise à disposition de matériel interactif dans les lieux d'accueil ou encore des circuits touristiques disponibles en ligne.

Depuis 2013, plusieurs actions ont été réalisées en mobilisant les nouvelles technologies :

Tout d'abord, la création en février 2014 de l'application « Liège » qui intègre une importante composante touristique : 315 fiches rédigées en 4 langues. Parmi les divers canaux de communication mis en place, une campagne promotionnelle relative à l'application a été organisée sur les planimètres dans les lieux touristiques de la Ville. Fin 2014, cette application a été téléchargée 7000 fois.

Pour la saison estivale en 2014, la Ville a développé une offre de circuits et balades urbaines numériques consultables et téléchargeables sur le site de la ville (4 langues). Ces circuits, relayés également par différents partenaires, ont été visionnés plus de 118.000 fois.

Dans le prolongement de cette action, l'application « Balades liégeoises », est en cours de développement. Elle sera proposée au téléchargement durant le premier trimestre 2015. Elle permettra aux touristes de consulter, sur les supports mobiles et d'une manière interactive, les circuits diffusés sur le site.

Un nouveau site web dédié à la promotion touristique du Pays de Liège verra le jour au printemps 2015. Il structurera l'offre touristique selon les axes définis dans le plan stratégique de développement touristique et s'inscrira dans la dynamique de

promotion internationale « **LIEGETOGETHER** ». Il permettra également la réservation et le paiement en ligne de produits touristiques (via la plateforme provinciale « Place du marché »).

La nouvelle Maison du Tourisme ouvrira ses portes au printemps 2015. Idéalement située au cœur du centre historique de la Ville, elle offrira un espace de connectivité, où les visiteurs pourront consulter l'offre touristique en ligne, sur leurs tablettes ou sur les outils mis à disposition sur place.

Le développement de la communication s'effectue également via les réseaux sociaux (2 pages Facebook : Office du Tourisme et le Label Liège Beer Lovers'City, et un compte Twitter) et par l'élargissement des communautés ad hoc.

Enfin, les services touristiques effectuent de manière régulière la mise à jour et l'encodage des bases de données relatives aux rubriques « Hébergement » et « Restaurants » consultables sur le site internet.

ACTION	13.6	Participer à la campagne « Commune de commerce équitable »
---------------	-------------	---

Description

La Ville de Liège participera à la campagne « Communes du commerce équitable » portée par Max Havelaar, avec le soutien de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Direction générale de la Coopération au Développement.

Les six critères pour obtenir le titre sont :

1. Le Conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable et engage l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitable ;
2. Des commerces et établissements Horeca installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable à leur clientèle ;
3. Des entreprises, des institutions, des associations et des écoles de la commune consomment des produits équitables et sensibilisent leurs travailleurs et les élèves au commerce équitable ;
4. La commune communique sur sa participation à la campagne et organise au moins annuellement un événement de sensibilisation grand public sur le commerce équitable ;
5. Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux coordonne la campagne et mène la commune à l'obtention du titre ;
6. La commune soutient une initiative en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et l'usage de « bonnes pratiques ».

La Ville de Liège mettra tout en œuvre pour obtenir ce titre.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. En juin 2011, la Ville s'est engagée sur le principe de l'adhésion et de la candidature de la Ville de Liège au statut de commune du commerce équitable. Afin de concrétiser cet engagement et de se conformer aux 6 critères s'y rapportant, des actions concrètes ont été mises en place, tant au niveau de l'Administration, que des forces vives liégeoises et de la population.

1. **Le Conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable et engage l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitable.**
 - Communication du Collège communal du 24 juin 2011.
 - Délibération du Conseil communal du 19 décembre 2011 approuvant l'adhésion à la campagne « commune du commerce équitable et l'adoption des 6 critères visant à l'obtention du titre « Liège, commune du commerce équitable ».

- En cours : un état des lieux concernant l'utilisation des produits équitables dans l'administration est en phase de réalisation. A l'heure actuelle, les marchés de fournitures et de consommables ne sont pas centralisés à l'échelle de l'Administration. Par contre, en ce qui concerne l'achat de café, cacao, et jus, une sensibilisation est effectuée au niveau des Départements afin de renouveler les contrats en cours, et, d'insérer des clauses concernant les achats équitables.
 - Les achats de produits équitables pour les activités et événements organisés par le Service Jeunesse sont maintenant finalisés.
- 2. Des commerces et établissements HORECA installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits équitables et sensibilisent leurs travailleurs et les élèves au commerce équitable**
- Parmi les commerces et organismes liégeois, la Ville a reçu 20 déclarations de participation : OXFAM, OXFAM MAGASINS DU MONDE, CRIE DE LIEGE, FERME DE LA VACHE, CNCD 11.11.11, ECOLO LIEGE, CENTRE LIEGOIS DU BEAU-MUR, FPS RESEAU SOLIDARIS, LATITUDE JEUNES, MIEL MAYA HONING ASBL, SOLIDARIS, LA CASA NICARAGUA, ETHIAS SA, AQUILONE, CENTRE HOSPITALIER CHRETIEN, BILOBA, PHILOSOPHIE DE CUISINE, TERRE MERE, MAISON LIEGEOISE DE L'ENVIRONNEMENT, AUBERGE GEORGES SIMENON.
- 3. Des entreprises, des institutions, des associations et des écoles de la commune consomment des produits équitables et sensibilisent leurs travailleurs et les élèves au commerce équitable**
- Idem critère 2.
 - Au niveau du personnel communal : chaque semaine, le mardi et le vendredi, possibilité de commander des produits bio et/ou équitables et de se faire livrer à la Boutique Urbaine.
 - Plusieurs établissements scolaires sont sensibilisés aux produits équitables en créant des petits marchés de vente (Lycée de Waha, Ecole Sainte-Véronique, Athénée Saucy, ...).
- 4. La commune communique sur sa participation à la campagne et organise au moins annuellement un événement de sensibilisation au grand public sur le commerce équitable**
- Section spécifique dans le Rapport administratif annuel Ville de Liège 2012
 - Article spécifique dans le Journal de Liège (décembre 2012)
 - Focus sur la notion de « l'alimentation » dans le cadre du Tempo Color Festival 2014 et actions « Points colères pour la terre » qui consistent en des interpellations et débats portant sur des thématiques telles que le commerce et l'alimentation équitables.
 - Mise en ligne de liens sur le commerce équitable tant au niveau des services informatiques internes de la Ville qu'au niveau du groupe Facebook de Liège Culture.
 - En cours : Projet pilote d'animation et de sensibilisation dans les écoles en collaboration avec Miel Maya Honing.
 - Acquisition de la mallette pédagogique réalisé par Miel Maya Honing et Oxfam, regroupant une dizaine d'outils pédagogiques ludiques sur le thème

du commerce équitable et un manuel d'utilisation, celle-ci permet aux encadrants de réaliser des activités sur le commerce équitable et énoncer ainsi les objectifs issus du commerce équitable. Cet outil de formation est disponible, en prêt, tant au niveau interne de l'Administration qu'au niveau du tissu associatif.

- Action « Chaque tasse compte »
- Le petit marché vert 2013 : informations, animations, sensibilisations et dégustations sur le commerce équitable
- Participation à la semaine du commerce équitable avec différentes animations (petits déjeuner, pièce de théâtre sur le thème, etc.)
- Participation et soutien à des actions spécifiques organisées par des organisations partenaires (ALTERCAFE, OXFAM, CDCE, etc.)
- Projet de formation des animateurs Ville de Liège au commerce équitable via l'outil de formation « la mallette du commerce équitable ».

5. Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux coordonne la campagne et mène la commune à l'obtention du titre

- Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises. Il est composé de membres de différents Cabinets et/ou départements de la Ville et de représentants d'associations liégeoises (Miel maya honing, Altercafé ASBL et CNCD). Son objectif est d'avancer dans le travail de recherche en collaboration avec la Commission Solidarité-Liège-Monde.
- La Commission Solidarité-Liège-Monde a créé un groupe de travail dédié au commerce équitable.

6. La commune soutient une initiative en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et l'usage de « bonnes pratiques »

- Les midis du commerce équitable : formation et dégustation de produits issus du commerce équitable. Action bimensuelle organisée à la Boutique urbaine.
- Dans le cadre du Tempo Color, un marché dénommé « Court-circuit » est organisé. Ce marché est dédié aux producteurs locaux, au commerce équitable et à d'autres alternatives respectueuses de l'Homme et de l'environnement.

ACTION	13.7	Accroître les collaborations avec l'Université de Liège
---------------	-------------	--

Description

Il s'agit de participer activement à la construction du Pôle universitaire et d'enseignement supérieur. La Ville s'investira pour que ce pôle puisse accueillir des étudiants étrangers, Erasmus ou de plein exercice. Les codiplômations entre la Haute Ecole et l'ULg seront élargies comme par exemple en logopédie.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. La Ville et l'Université collaborent dans le cadre du regroupement des établissements d'enseignement supérieurs au sein du « Pôle Universitaire Liège-Luxembourg ». Cet ensemble regroupe 35 membres (Université, Hautes écoles, Ecoles supérieures d'Arts, établissements de Promotion sociale), dont 7 sont issus de l'enseignement de la Ville de Liège, et qui œuvrent afin d'offrir aux étudiants les meilleures conditions d'accès et de réussite.

L'enseignement de la Ville de Liège participe activement au Pôle universitaire Liège-Luxembourg, constitué depuis le 30 septembre 2014. Il vise notamment à favoriser la mobilité des étudiants, à mettre en œuvre des activités d'aide à la réussite, et à organiser toutes formes d'activités susceptibles de favoriser le passage de l'enseignement secondaire vers le supérieur.

Le Pôle académique Liège-Luxembourg fédère l'Université de Liège, 6 Hautes Ecoles, 3 Ecoles supérieures des Arts et 25 établissements d'enseignement supérieur de Promotion sociale, soit 35 membres, dont 7 sont issus de l'enseignement de la Ville de la Ville de Liège. Il s'agit des 5 écoles de Promotion sociale organisant des Bac (Ecole de commerce et d'Informatique, Institut de Technologie, Institut de Formation continuée, Institut des Travaux publics et Institut des Langues modernes), de la Haute-Ecole de la Ville de Liège et de l'Ecole supérieure des Arts.

Action prioritaire 14

**Permettre à chacun de vivre dans la
dignité**

Action prioritaire 14 Permettre à chacun de vivre dans la dignité		
ACTION	14.1	Redistribuer les invendus des grandes surfaces aux familles liégeoises précarisées

Description

La Ville de Liège mettra en place dans un premier temps un groupe de travail pluridisciplinaire composé de représentants de la Ville, de représentants d'associations caritatives et de Comeos.

L'objectif, à moyen terme, est de conclure des partenariats individualisés par quartiers avec les différentes enseignes. Les modalités de dons des produits seront donc fixées suite aux négociations entre partenaires. Il ne s'agira dès lors pas d'imposer un système alors que tous les distributeurs ont des systèmes différents au niveau de leur logistique.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. En 2013, la Ville, les acteurs de l'aide alimentaire liégeois et l'asbl COMEOS ont décidé de procéder à une expérience-pilote de redistribution des invendus dans une grande surface liégeoise. Pour ce faire, la Ville a participé à l'équipement de la Banque alimentaire en matériel nécessaire à la récolte des vivres (camion-frigo, réfrigérateurs, matériel informatique) et à la mise en place de l'opération. Depuis son démarrage en 2014, cette expérience a permis de récolter 22 tonnes de denrées qui ont été redistribuées aux familles précarisées.

Dès 2013, la Ville a mis en place un groupe de travail qui a pour but de travailler à la manière dont pourrait être organisé le don des invendus entre les distributeurs liégeois et les associations actives dans l'aide alimentaire. Ce groupe de travail a réuni les associations liégeoises actives dans le domaine de l'aide alimentaire (Table Alimentaire liégeoise), l'asbl COMEOS et des représentants de la Ville et du Collège communal.

Quatre réunions ont été menées en 2013.

Ces réunions de travail ont donné lieu, en 2013, à la mise à disposition de la Banque alimentaire du matériel nécessaire à la récupération et à la distribution efficace des denrées (camion-frigo, réfrigérateurs, matériel informatique), et en 2014, à la mise en œuvre d'une première expérience-pilote entre le Magasin Carrefour et la Banque Alimentaire de Liège, interlocuteur des associations de première ligne.

En termes d'organisation pratique, l'opération consiste en la présence, chaque matin du lundi au vendredi, d'une association de première au Carrefour de Belle-Ile pour récupérer les invendus qui ont été préparés par les responsables du magasin. L'association se charge ensuite de les distribuer aux démunis.

Depuis le lancement de l'expérience-pilote, 22 Tonnes de denrées ont été récoltées au Carrefour Belle-Ile et redistribuées aux associations de première ligne de la Ville de Liège (les restos du Cœur, le Foyer des orphelins, la Maison de Fragnée asbl (Centre liégeois de Service social), la Conférence Saint-Vincent de Paul Jupille, Accueillez-nous asbl,...)

Par le biais d'une communication à grande échelle, la Ville a veillé à sensibiliser à la fois le grand public et les acteurs du secteur agro-alimentaire à l'importance de ce projet-pilote et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans un souci d'optimisation de la démarche, des outils tels qu'un questionnaire d'évaluation et une plateforme de communication ont été mis à la disposition des associations et de l'ensemble des parties prenantes.

ACTION	14.2	Mettre en place un partenariat avec des associations qui militent pour le don d'organes
---------------	-------------	--

Description

De nombreux Liégeois-es ne connaissent pas la nature des démarches à réaliser afin de s'inscrire dans le registre des donneurs d'organes. D'autres, par manque d'information globale sur l'impact de la démarche ne se déclarent pas.

En 2010, 223 Liégeois-es se sont inscrits, 161 en 2011, et 315 en 2012. Cette progression importante en 2012 s'explique, en grande partie, par la sensibilisation réalisée par l'asbl « chaînes de vies ».

L'objectif pour 2022 serait que 10% de Liégeois-es se déclarent comme donneurs.

Evaluation

L'action est réalisée. Une opération de sensibilisation des Liégeois-es au don d'organes a été organisée lors des élections du 25 mai 2014. Des membres du personnel communal ont été spécifiquement formés à la thématique afin de pouvoir informer les citoyens présents dans les bureaux de vote. En parallèle, une campagne de promotion de la démarche a été effectuée sur le site internet de la Ville. Cette opération a permis de récolter 981 formulaires d'acceptation du don d'organes.

La Ville a mis en place un dispositif visant à informer un maximum de Liégeois-es sur la nature des démarches à effectuer afin de s'inscrire comme donneur d'organes.

Des informations précises sont données sur le site internet de la Ville et un formulaire de déclaration est disponible en ligne.

Des membres du personnel de l'Administration ont reçu une formation spécifique relative au don d'organe.

Lors des élections du 25 mai 2014, ces personnes ont participé à une opération de sensibilisation à large échelle organisée dans chacun des 148 bureaux de vote. Le but poursuivi était de sensibiliser la population au don d'organe et, s'ils le souhaitaient, de permettre aux citoyens de remplir sur place un formulaire signifiant leur volonté qu'il soit procédé, à leur décès, au prélèvement de leurs organes.

Cette opération spécifique a permis de récolter 981 formulaires d'acceptation du don d'organes.

En 2013, 314 Liégeois-es avaient marqué leur souhait de devenir donneurs volontaires.

ACTION 14.3	Créer des logements d'urgence adaptés aux familles
-------------	--

Description

Le Service social a réfléchi à la mise en place d'un dispositif de logements d'urgence pour les personnes ou les familles victimes de la perte soudaine et/ou imprévue de leur habitation. Le Fonds du Logement des Familles nombreuses a accepté de mettre en gestion de la Ville un de ses bâtiments situé rue Mandeville n°41 afin d'y aménager plusieurs logements distincts destinés à accueillir les familles expulsées d'urgence de leur habitation. Les bénéficiaires de ces logements seront en outre encadrés par un assistant social qui les aidera à se reloger dans un délai maximal de quatre mois à dater de l'entrée dans les lieux.

Evaluation

L'action est réalisée. Le projet a été finalisé en 2013. Depuis 2014, la maison, située rue Mandeville n°41, derrière la gare des Guillemains, a accueilli 3 familles qui avaient perdu leur logement pour des raisons d'insalubrité ou suite à l'incendie de leur habitation. Dans chacun des cas, les familles ont bénéficié de l'accompagnement du Service social communal afin de pouvoir réintégrer un logement salubre dans un délai de 3 mois.

La concrétisation du projet s'est effectuée en 2013. Il s'agissait entre autre de procéder aux dernières mises au point du contrat d'insertion qui est proposé aux familles bénéficiaires du logement d'urgence : séjour temporaire, règlement d'ordre intérieur, etc.

Depuis la mise en service effective du dispositif, le 1^{er} avril 2014, 3 familles ont été accueillies au sein du logement d'urgence de la rue Mandeville.

La première famille (1 adulte et 4 jeunes âgés de 19 à 24 ans), victime d'un incendie, a été logée durant 3 mois avant de réintégrer son logement.

La deuxième famille, un couple frappé d'un arrêté S.S.S.P., est resté 3 mois et a ensuite pu emménager dans un nouveau logement sécurisé et salubre.

La troisième famille (2 adultes et 4 « enfants » âgés de 16 à 28 ans) est actuellement dans la maison suite à un incendie et ce, depuis le 29/09/14 pour une période prévue de 3 mois.

Le suivi de la situation de chacune des familles, tant sur le plan de l'encadrement psychosocial que sur le plan du relogement d'urgence, a pu être réalisé grâce au travail combiné d'une éducatrice spécialisée et d'une assistante sociale du service social communal.

Dans le cadre des futures actions à mettre en place, il est prévu d'aménager plusieurs logements distincts dans cette habitation, dans le respect des exigences légales en matière de logement et des obligations imposées par les services d'intervention incendie, afin de permettre le logement simultané de plusieurs familles et/ou personnes isolées.

ACTION	14.4	Développer, valoriser et soutenir les services de Maintien à domicile
---------------	-------------	--

Description

La Ville et le CPAS favoriseront les actions menées en vue de permettre au plus grand nombre de personnes âgées de continuer à vivre chez elle dans des conditions d'autonomie et de bien-être.

Le travail en réseau et la collaboration avec les différents services sociaux et de soins présents sur le territoire liégeois seront favorisés. De même, l'activité du service d'aide et soutien psychologique sera poursuivie.

La Ville renforcera son rôle de pilote intergénérationnel en proposant encore plus d'actions concrètes sur le terrain pour lutter contre les conséquences de l'isolement chez les personnes âgées.

Evaluation

L'action est réalisée. Les différents services de Maintien à domicile actifs sur le territoire de la Ville ont poursuivi et intensifié leurs activités. En 2013, les services du CPAS ont accompagné 3100 ménages liégeois afin de permettre à ces personnes de pouvoir continuer à vivre seules à leur domicile. Avec l'antenne de Sainte-Marguerite, inaugurée en 2012, les 9 maisons intergénérationnelles de la Ville ont mené, en 2013, 76 actions réunissant plus de 1800 personnes.

Le centre de coordination du Maintien à domicile au pays de Liège coordonne l'ensemble des services et des personnes qui travaillent afin de permettre aux personnes âgées de pouvoir continuer à vivre chez elles d'une manière autonome. L'action de cette association a été valorisée auprès de la population liégeoise par le biais de campagnes d'information (articles dans la presse locale, spots et émissions radio, manifestations diverses, etc.). En 2014, l'équipe a également été renforcée.

Les services du Maintien à domicile du CPAS (aides familiales, infirmiers, gardes à domicile, chauffeurs/livreurs des repas, aides ménagères, aides techniciens, jardiniers, transporteurs sociaux, assistants sociaux, agents administratifs, ...) sont intervenus auprès de 3.100 ménages liégeois en 2013.

Afin de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, la Ville met sur pied, dans les quartiers, toute une série d'activités et de rencontres entre les différentes classes d'âges au travers du Service Animations Seniors: ateliers artistiques, voyages et excursions, animations thématiques,...).

L'ouverture, en 2012, de l'antenne à Sainte-Marguerite porte à 9 le nombre de maisons intergénérationnelles. En 2013, 76 actions y ont été menées rassemblant plus de 1880 participants.

ACTION	14.5	Créer de nouveaux services de soins à domicile répondant à un besoin des Liégeois-es
---------------	-------------	---

Description

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, la Ville et le CPAS développeront de nouveaux services.

Ainsi, le CPAS veillera à :

- Créer un poste d'ergothérapeute afin de jouer un rôle de conseil dans l'aménagement des intérieurs des aînés et ainsi éviter les chutes, les mauvaises manipulations, provoquant des hospitalisations à répétition et des placements en maisons de repos en urgence et sans préparation ;
- Envisager la création d'un poste d'esthéticienne sociale à domicile qui par sa pratique apportera un bien-être et une redynamisation des aînés ;
- Rechercher de nouvelles recettes (subsidés, appels à projet, prix, ...) afin de créer des services permettant de s'adapter aux nouvelles problématiques rencontrées par nos aînés.

Evaluation

L'action n'a pas encore démarré

ACTION	14.6	Poursuivre la lutte contre la maltraitance des personnes âgées
---------------	-------------	---

Description

Les violences à l'égard des personnes âgées s'accroissent et surgissent sous diverses formes : physiques, psychologiques ou encore financières. La Ville et le CPAS veilleront à apporter des aides spécifiques afin de lutter efficacement contre cette problématique.

Evaluation

L'action est réalisée et se poursuit. Le service d'« Aide et soutien psychologique » du CPAS a poursuivi sa mission d'intervention auprès des personnes âgées en moment de crise (250 ménages accompagnés en 2013). Ce service dispose depuis 2013 d'une « référente démente ». Les équipes du CPAS et du centre de coordination «Maintien à domicile au Pays de Liège » ont été renforcées et valorisées, tant auprès de la population que des différents organismes liégeois (Services sociaux communaux, hôpitaux, etc.). La collaboration avec l'asbl « Respect Senior » s'est poursuivie.

Durant l'année 2013, le centre de coordination ainsi que le service « Aide et soutien psychologique » du CPAS ont vu leurs intervenants de terrain augmentés d'une unité chacun (actuellement 2 coordinateurs et 2 psychologues).

Durant l'année 2013, ces deux services ont pu apporter un soutien psychologique à **plus de 250 ménages** et ainsi éviter, en grande majorité, des placements en maisons de repos en mettant en place des services de Maintien à domicile adaptés et en désamorçant les périodes d'angoisse, les conflits latents, etc.

Dans le cadre de la charte « Ville amie démente », la psychologue du Service d'Aide et de soutien psychologique du CPAS a suivi la formation lui permettant d'être reconnue comme « Référent démente ».

Le rôle de médiateur du centre de coordination « Maintien à domicile au Pays de Liège » a été accentué. Il est en effet fréquent que les hôpitaux et services sociaux liégeois fassent appel à cette structure en cas de situation particulièrement difficile.

Une attention particulière a continué à être accordée à la formation des agents de terrain actifs au sein des différents services compétents.

Les services du Maintien à domicile et particulièrement le service d'« Aide et soutien psychologique » ont systématiquement participé aux réunions d'échanges et de travail organisées par l'ASBL « Respect Senior ».

Les assistants sociaux du Service social communal sont également disponibles quotidiennement pour traiter les demandes diverses liées à la problématique de la maltraitance.

Si les plaintes restent, heureusement, relativement peu fréquentes et relèvent généralement du conflit entre familles et institutions ou de situations de mal-être, le Service est présent pour exercer son rôle social d'accueil de première ligne, de conseil et d'orientation.

Dès 2015, la plate-forme initiée par le Service d'Aide aux Victimes de la Police sera redynamisée afin de permettre aux différents interlocuteurs et organismes actifs en matière de maltraitance des personnes âgées de développer une vision d'ensemble de l'évolution du phénomène à l'échelon local, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

ACTION	14.7	Rendre les lieux publics et privés accessibles à tous
---------------	-------------	--

Description

Dans le cadre des constructions, rénovations de bâtiments et aménagements publics, la Ville veillera à garantir à tous l'accessibilité grâce aux avis remis par l'agence Access Plus, en fonction du respect des articles du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Elle veillera aussi à ce qu'une proportion de logements accessibles « physiquement » aux aînés et à mobilité réduite soit prévue.

Enfin, la Ville amplifiera son action, notamment par de la sensibilisation et par des collaborations avec les acteurs de terrain, et veillera à l'optimisation de l'accessibilité des espaces publics sur le territoire communal.

Evaluation

L'action est réalisée. Afin de garantir à tous l'accessibilité des lieux publics et privés, la Ville a renforcé l'action du service Access Plus. Ce service collabore désormais avec le Département de l'urbanisme en matière d'accessibilité des bâtiments et d'aménagement des espaces publics (voiries, trottoirs, mobilier urbain, etc.). Les actions de sensibilisation à la thématique de l'accessibilité ont été renforcées (écoles, brochures, concours, ...) et, depuis 2014, la Ville a décidé de garantir l'accès pour tous aux manifestations publiques en imposant la présence sur site d'installations accessibles aux personnes moins valides (parking PMR, toilettes adaptées).

Accessibilité du bâti et des espaces publics :

Le Service communal AccessPlus,

- Collabore avec le Service de l'Urbanisme pour les dossiers de demande de permis d'urbanisme : remise d'un avis sur chaque dossier sur base des articles du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie – (Avis d'urbanisme : 125 en 2013 ; 133 jusque mi-octobre 2014).
- Collabore avec les architectes en amont de la réalisation du chantier et en aval pour les questions relatives à des modifications de chantier.
- Participe aux réunions de concertation lors de l'élaboration de projets de voiries ou d'aménagements publics (aménagement du territoire, création de place, aménagement de parcs publics, dispositions de mobilier urbain).
- Remet des avis pour la réhabilitation de quartier et la mise en œuvre de logements accessibles.

- Collabore avec le service signalisation de la police pour les emplacements de parking PMR à rénover et à créer.
- Collabore avec le service de l'état civil pour rendre accessible les bureaux de vote et former les agents communaux qui seront présents à l'accueil du public PMR – (Formation des 160 agents communaux pour les élections 2014).
- Collabore avec le service de maintenance de la voie publique pour créer les liaisons manquantes pour un cheminement accessible.

Ces diverses collaborations conduisent à une amélioration effective de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics.

Accessibilité des événements :

Depuis 2014, il a été décidé de conditionner l'octroi d'autorisation d'organiser une manifestation touchant le grand public sur le territoire de la Ville de Liège à des aménagements minima permettant un accès à tous, sans discrimination.

- installer au minimum une toilette adaptée aux personnes à mobilité réduite par zone sanitaire.
- réserver des emplacements PMR aux abords des événements.

Sensibilisation :

Ecoles :

- Sensibilisations dans les écoles liégeoise en collaboration avec le service jeunesse et sport. Mise en situation (chaisard, surdité et malvoyant). Partenariat avec l'asbl Surdimobil et le Musée des Transports - (Sensibilisation à la mobilité au musée des transports en 2013 : 200 élèves).
- Concours « Architecture et Accessibilité » (annuel depuis 1998) - Sensibilisation des étudiants en architecture des 3 sites (écoles et université) : 39 étudiants en 2013 et 28 étudiants en 2014.

Grand Public :

- Sensibilisation du tout public lors des Manifestations avec la distribution de brochures et par la création d'un parcours en chaises roulante et en aveugle (en 2013 – « Retrouvailles », « Papi'on », « 3/12 », « Le trottoir est à tout le monde », « Souper dans le noir » ; en 2014 – « Retrouvailles », « Papi'on », « Autonomie », « 3/12 » (en cours),...).
- Acquisition de matériel de sensibilisation.
- Sensibilisation du conseil communal des enfants et adolescents 2013, 2014.
- Semaine de l'accessibilité en 2013 : sensibilisation de 250 étudiants ; en 2014, sensibilisation d'une centaine d'étudiants.

Professionnels :

- Sensibilisation des futurs professionnels architectes, infirmières, éducateurs,... par l'organisation du *Concours accessibilité & architecture* et de la semaine de l'accessibilité.
- Sensibilisation des aspirants chauffeurs du TEC lors des examens de recrutement – (Formation des aspirants chauffeurs du TEC : 13 séances en 2013, 8 séances jusque mi-octobre 2014).
- Formation du personnel communal : 24 agents communaux en 2013 ; 15 en 2014.

Diverses activités et collaborations avec différents services et associations de terrain.

- Création d'une convention de prêt de matériel de sensibilisations.
- Soutien du secteur associatif dans leurs activités. (ex : organisation de la journée du « 03/12 »)
- Coordination de la CCCPH et réponse à leur question – (CCCPH : 4 réunions en 2013 et 3 jusque mi-octobre 2014).

«Handicontact» (Réfèrent de proximité en matière de personne handicapée).

Deux handicontacts du Service AccessPlus assurent la médiation entre le demandeur et les infrastructures communales.

Enfin, en mars 2015, la Ville organisera un colloque international sur le thème de l'accessibilité avec comme invité d'honneur la Ville de Grenoble, second prix de l'Access City Award 2014.

Action prioritaire 15

Mettre en œuvre le plan global et intégré en matière de toxicomanie

Action prioritaire 15 Mettre en œuvre le plan global et intégré en matière de toxicomanie		
ACTION	15.1	Œuvrer à la réalisation des conditions d'ouverture d'une salle de consommation

Description

La Ville de Liège a élaboré un plan global et intégré en matière de toxicomanie qui porte sur tous les aspects liés à cette problématique. Un élément additionnel à ce plan consiste en l'ouverture d'une salle de consommation des produits stupéfiants à moindre risque.

Pour voir le jour, un tel dispositif nécessite notamment une modification légale afin d'autoriser le Gouvernement à délimiter, par Arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, un périmètre dans lequel la consommation de produits stupéfiants n'est pas condamnable. La Ville de Liège mettra tout en œuvre pour obtenir un cadre juridique lui permettant de réaliser ce dispositif.

Evaluation

L'action est en cours. A l'initiative de la Ville, un groupe d'experts locaux s'est réuni afin de définir les principes de fonctionnement d'une salle de consommation à moindre risque (SCMR), en fonction des caractéristiques propres à la Ville de Liège. D'autre part, une proposition de loi relative à la mise en place de ces dispositifs, émanant des autorités liégeoises, a été déposée à la Chambre. Cette initiative devrait être examinée par les instances fédérales au cours de l'année 2015.

La mise en place en Belgique de salles de consommation à moindre risque pour usagers de drogues nécessite préalablement une modification de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des stupéfiants. Celle-ci, en effet, prévoit de sanctionner quiconque donnera facilité à autrui pour l'usage des substances stupéfiantes, soit en procurant à cet effet un local, soit par tout autre moyen.

A cette fin, le Député-Bourgmestre de Liège a introduit à la Chambre une proposition de loi visant à garantir, à titre d'exception, la reconnaissance légale de lieux d'usage supervisés, à des fins de prophylaxie contre les maladies contagieuses ou, plus généralement, de réduction des risques liés à l'usage des drogues.

Ces lieux devront être dûment autorisés par les autorités publiques et fonctionner dans des conditions d'accueil et d'encadrement professionnel réglementées.

Cette proposition de loi a été publiée et attend son inscription à l'ordre du jour des travaux de la Chambre.

Si la loi est modifiée en ce sens, les projets visant à la réalisation de telles salles devront trouver à être financés par les entités fédérées concernées, soit la Région wallonne en l'occurrence.

Entretemps, un groupe d'experts locaux, issus des divers secteurs intéressés (santé, social, police, justice et recherche), s'est entendu sur la définition des principes de fonctionnement propres à une salle de consommation répondant aux besoins et caractéristiques liégeois. Ce document devrait être validé par les autorités communales.

ACTION 15.2	Plaider pour la poursuite du projet TADAM
-------------	---

Description

Ouvert officiellement en 2011, le projet TADAM a permis de traiter pendant 2 ans 200 patients volontaires fortement dépendants de drogues dures, pour lesquels tous les traitements classiques avaient échoué. Il s'agissait d'un projet-pilote qui était le fruit d'un partenariat global entre l'Etat Fédéral, la Ville de Liège et l'Université de Liège.

Son évaluation est en cours de réalisation mais on peut d'ores et déjà dire qu'elle sera positive.

Evaluation

L'action est en cours. L'expérience du projet TADAM menée de 2011 à 2013 a fait l'objet d'une évaluation par l'Université de Liège qui confirme l'efficacité du traitement proposé dans le cadre du projet-pilote. La poursuite du dispositif dépend des autorisations à obtenir des autorités fédérales (une proposition de loi en ce sens a été introduite à la Chambre), et d'un accord de financement du projet par les autorités régionales.

La Ville de Liège a pu accueillir pendant deux ans, comme convenu, de janvier 2011 à janvier 2013, une unité de traitement assisté par diacétylmorphine (TADAM) à destination d'usagers de drogues, principalement dépendant à l'héroïne, en échec de traitements traditionnels et en détresse profonde. Il s'agit d'un nouveau type de traitement, déjà largement reconnu et répandu à l'échelle internationale.

Les patients qui ont participé à l'expérience ont été sélectionnés par une équipe de recherche de l'ULg. Cette dernière a procédé à l'évaluation continue du projet et rendu ses conclusions en octobre 2013. Celles-ci confirment l'efficacité plus grande du traitement par diacétylmorphine (héroïne) pour ce groupe particulier d'usagers par rapport au traitement de substitution à la méthadone et plaide pour son implémentation sur une échelle plus large.

Le rapport complet de l'équipe de recherche de l'ULg est disponible à l'adresse suivante : https://www.ulg.ac.be/cms/c_3625723/fr/ept-projet-tadam

L'implémentation du traitement assisté par diacétylmorphine en Belgique, et donc la reprise des activités du centre de traitement liégeois, dépendent d'une modification préalable de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des stupéfiants, en vue d'en assurer, sur le modèle des traitements de substitution, la reconnaissance légale.

A cette fin, le Député-Bourgmestre de Liège a introduit à la Chambre une proposition de loi. Il dépend donc du calendrier du Parlement que cette proposition, aujourd'hui publiée, soit inscrite à l'ordre du jour de ses travaux.

Les 12 Projets Métropolitains

La réalisation du tram

Description

- Le tram a été choisi parce que la capacité de transport par bus a atteint ses limites et les usagers sont en croissance permanente.
- Une première phase sera construite de Sclessin à Coronmeuse, avec une antenne à Bressoux où sera implanté le centre de maintenance (dépôt). Longue de 10 kilomètres, la ligne sera dotée de 21 stations. Une seconde phase allongera la ligne, d'un côté jusqu'à Jemeppe et de l'autre, jusqu'à Basse Campagne à Herstal.
- Chaque tram liégeois aura la capacité de transporter, en même temps, jusqu'à 300 personnes. Soit l'équivalent de 4 bus classiques.
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux enfants, aux personnes âgées sera garantie car les quais seront à la même hauteur que le plancher du tram.
- Le tram, grâce à son alimentation électrique, participera également à la diminution de la pollution urbaine.
- L'arrivée du tram ne signifie pas la suppression des bus: au contraire, les lignes actuelles seront réorganisées de manière plus performante au profit des citoyens. Certaines lignes faisant double emploi avec le tram seront raccourcies et des endroits d'échanges «bus – tram» seront créés pour passer facilement de l'un à l'autre. Des lignes fortes de bus, sur des axes non desservis par le tram, seront mises en service avec lui.
- La mise en service du tram et la réorganisation du réseau des bus est prévue, selon le planning de la Société régionale wallonne du Transport (SRWT), fin 2017.

Evaluation

- En février 2014, les autorités wallonnes ont octroyé à la Société régionale wallonne du transport le Permis unique pour la construction du tram.
- Le consortium qui chargé de la construction du tram sera désigné en janvier 2015.
- Le début du chantier est prévu en septembre 2015
- A la demande de la Ville, des travaux préparatoires ont commencé à Sclessin et à Bressoux en mars 2014 pour éviter de réaliser tous les travaux simultanément dans un quartier.
- La mise en service commerciale du tram est prévue en 2018.

La création de parkings-relais (P+R) aux entrées de la Ville et de parkings souterrains au centre-ville

Description

- Chaque année, de plus en plus de voitures entrent quotidiennement à Liège (240.000 selon les dernières estimations).
- Preuve de vitalité, cet accroissement du nombre de véhicules ne peut se poursuivre indéfiniment. Une ville trop embouteillée, c'est une ville qui voit la qualité de vie de ses habitants diminuer et qui perd, à terme, son attractivité.
- Plusieurs P+R seront aménagés par la SRWT, notamment à proximité des terminus du tram (700 emplacements à Sclessin, 900 à Bressoux), le long du tracé (200 près du pont des Modeleurs), sur le plateau (400 places à Ste Walburge, à la sortie de l'autoroute E 313),
- Complémentairement, la Ville favorisera la création de deux nouveaux parkings souterrains dans le centre-ville (Place Cockerill et Bld d'Avroy) afin de libérer et réaménager l'espace public en surface tout en permettant aux habitants, à leurs visiteurs et à ceux qui doivent impérativement y utiliser leur véhicule de pouvoir trouver des emplacements disponibles.

Evaluation

- La réalisation des parking-relais (P+R) à Sclessin et à Bressoux est en lien avec le planning de construction de la ligne de tram. Ils seront donc opérationnels pour la mise en service du tram.
- La réalisation du parking-relais situé sur le plateau de Ste-Walburge, à la sortie de l'E313, a fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme en 2014. Un appel d'offre est en cours et les travaux devraient démarrer en 2015.
- Une étude du projet de parking souterrain « Quai sur Meuse » a été réalisée en 2013. Sur base des conclusions de cette étude, une demande de permis d'urbanisme a été déposée en 2014. Le début du chantier est prévu en mai 2015. Il devrait être achevé en novembre 2017.
- La réalisation d'un parking sous le Boulevard d'Avroy est toujours à l'étude. Un marché sera lancé début 2015.

L'aménagement de parcs d'activités économiques

Description

- La Ville et ses partenaires (SPI, Université,...) développeront et / ou moderniseront plusieurs parcs d'activités économiques afin de favoriser la création de plus de 4000 emplois à Liège.
- Les sites concernés sont ceux du Val Benoit (35.000 m² de bureaux), des alentours des hôpitaux du CHU au Sart Tilman et du CHC à Glain (pour des entreprises actives dans le secteur de la santé), de Bressoux (pour développer le pôle agro-alimentaire) et des Sablières à Rocourt, ainsi que celui autour de la gare d'Angleur et le site LBP à Chênee.

Evaluation

- Quatre sites destinés à accueillir des activités économiques ont fait l'objet de nouveaux développements.
- Le plan d'aménagement du parc d'activités du Val Benoit a été adopté par le Conseil communal en septembre 2013.

L'activité économique y occupera une place importante avec, au terme du projet, près de 30.000 m² qui y seront créés par la SPI et près de 30.000 m² qui y seront créés par des investisseurs privés ou publics engendrant, la présence de 1 500 emplois supplémentaires sur le site.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment du Génie Civil (premier bâtiment réhabilité), ont démarré en août 2014. La mise « hors eau » du bâtiment de Chimie-Métallurgie est en cours. Les premières entreprises pourront occuper le site en 2016. Les 13.000 m² de bureaux développés par un investisseur privé devraient être livrés en 2016 également.

- Le site de l'ancien charbonnage de Patience et Beaujonc à Glain fait également l'objet d'importants travaux de réhabilitation. Outre la création du nouvel hôpital du CHC (100.000 m² et 2.200 emplois), le site accueillera un parc d'activités thématique « Santé et bien-être » de quelque 60.000 m². 500 emplois pourraient y être créés. Les infrastructures devraient être opérationnelles fin 2017.
- Le site de l'ancienne gare aux marchandises de Bressoux fait l'objet de travaux de dépollution menés par la SPAQuE. C'est sur cet espace que le futur centre de maintenance et de remisage du tram, et la nouvelle Halle des foires s'installeront. Les parcelles restantes seront destinées au développement d'activités agro-alimentaires. Toutes ces infrastructures devraient être opérationnelles entre 2018 et 2020.
- Le site LBP à Chênee est en cours de dépollution par la SPAQuE. Au terme de ces travaux, il fera l'objet d'un plan d'aménagement qui organisera les fonctions logements, activités économiques et équipements.

La rénovation du Palais des congrès et ses abords

Description

- Le Palais des congrès est un outil formidable pour affirmer Liège dans le secteur de l'accueil de congrès et d'événements.
- La Ville et l'IGIL (l'institution qui gère ce site) élaboreront un plan de développement du Palais des congrès et de ses abords afin que ceux-ci répondent aux normes internationales d'accueil de manifestations d'envergure.
- Ce plan de développement tiendra compte de la proximité du CIAC (Centre International d'Art et de Culture) au cœur du Parc de la Boverie.

Evaluation

- La Ville et l'IGIL (l'institution qui gère ce site) ont déposé un projet de développement du Palais des Congrès dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020. Le réaménagement de ce formidable outil, parallèlement à la construction de la nouvelle Halle des foires, permettra de repositionner Liège dans le classement des villes de tourisme d'affaires (MICE), secteur identifié comme levier du redéploiement de la Métropole liégeoise.
- Le plan de développement du Palais des Congrès consistera principalement à :
 - Rénover les parkings supérieurs et inférieurs
 - Mettre place une couverture wifi totale du bâtiment et mise en réseaux de toutes les salles
 - Remplacer tous les sanitaires et portes coupe-feu
 - Rénover toutes les cuisines et réaménager 3 plateaux de bureaux (850 m²)
 - Remplacer les ascenseurs et le système de chauffage et de refroidissement
 - Remplacer les sièges des 3 salles de spectacle

Le calendrier de réalisation de l'action est fixé à 2018 et dépend de l'obtention des subsides sollicités.

Le développement de Coronmeuse et de la Foire Internationale de Liège (FIL)

Description

- Les 25 hectares de Coronmeuse seront transformés en un nouveau quartier vert, accessible à toute la population, où la voiture aura disparu, où les fonctions collectives (écoles, crèches, commerces de proximité, ...) seront présentes et où de nombreuses familles pourront trouver un logement (parmi les 1.200 prévus). Coronmeuse deviendra ainsi un véritable Eco-quartier. La procédure pour y parvenir a été initiée en 2012.
- A l'heure actuelle, la Foire Internationale de Liège (FIL) est présente sur le site de Coronmeuse et la Ville propose de la transférer à Bressoux, en rive droite, à proximité du Centre de maintenance du tram (dépôt).

Evaluation

- Depuis septembre 2014, l'entière propriété du site est propriété de la Ville de Liège. Elle a donc pu mandater la société Immo Coronmeuse qui porte le projet, pour lancer la deuxième phase du marché qui porte sur un investissement de l'ordre de 300 millions d'euros.
- Afin de soutenir cet investissement, la Ville a déposé une fiche dans le cadre de la programmation FEDER pour procéder aux travaux d'équipements publics (voiries, réseaux, places publiques et espaces verts) et valoriser les berges de Meuse (25 millions d'euros). De son côté, la SPAQuE sera responsable de la dépollution du site.
- La désignation du partenaire privé et les premiers dépôts de permis devraient avoir lieu au printemps 2016.
- Les activités générées par un pôle événementiel étant incompatibles avec l'aménagement d'un éco-quartier, le Collège communal a décidé de transférer la Halle des foires en rive droite. L'ancienne gare aux marchandises de Bressoux est en effet une localisation idéale puisque la future Halle des foires viendra s'accoler au nouveau Parking-relais de 850 places et sera directement desservie par le tram. Avec l'IGIL, propriétaire de l'infrastructure, la Ville de Liège a donc introduit le projet de nouvelle Halle dans la programmation FEDER 2014-2020
- Le projet d'aménagement prévoit la construction d'une infrastructure moderne de 20.000 m². Il s'agit d'adapter la future infrastructure aux critères en vigueur dans le secteur des foires et salons (capacité d'accueil, modernité des équipements, normes de sécurité, etc.)
- Le calendrier de réalisation de la nouvelle Halle des Foires est fixé à 2020 et dépend de l'obtention des subsides sollicités.

La concrétisation de Bavière

Description

- Le projet de Bavière porte sur la création de plusieurs centaines de logements de tous types, de commerces de proximité et d'espaces publics au cœur d'Outremeuse.
- La société propriétaire du site avait obtenu un permis d'urbanisme délivré par la Ville en février 2008, a commencé les travaux et, suite à la crise financière, est tombée en faillite.
- La Ville a mis tout en œuvre pour que le propriétaire vende son site à des investisseurs désireux de réaliser le projet initial, ce qui fut fait dans le courant de 2012.
- Le projet des nouveaux propriétaires est en phase de concrétisation.

Evaluation

- Le projet consiste en le développement d'infrastructures mixtes : logements, équipement scolaire, équipement culturel, équipements collectifs et sportifs.
- La réhabilitation du site a été initiée par un promoteur privé.
- La réalisation du projet sera effectuée par un consortium privé avec l'accompagnement des différents services publics concernés (Ville, Province, Université).

La transformation de Droixhe

Description

- La requalification du quartier de Droixhe fait l'objet d'un Périmètre de remembrement urbain (PRU) adopté en décembre 2007. Celui-ci prévoit des investissements publics et privés (notamment la création de divers types de logements pour assurer la mixité de la population).
- Ce PRU est actuellement en cours d'exécution : la phase de déconstruction de deux tours de 132 logements chacune et de quatre autres immeubles à appartements (square Chainaye-Micha) a été réalisée.
- Tenant compte des difficultés liées à la crise financière, la filiale immobilière publique de Liège chargée de la requalification du quartier a décidé de commencer le réaménagement de Droixhe par les projets publics (création d'une maison de repos, d'une résidence-services et d'appartements).

Evaluation

- Ce projet comporte plusieurs volets : l'assainissement du site (déconstruction des cinq tours), la rénovation d'immeubles de logements, la vente d'immeubles existants et la construction de bâtiments résidentiels aux fonctions mixtes.
- Des travaux de rénovation ont été entrepris dans les immeubles « Truffaut-Libération » (420 logements). Des panneaux solaires thermiques ont été placés sur ces 6 immeubles. A ce jour, il s'agit du plus grand projet d'installation de panneaux réalisés en Wallonie. Les 150 logements de l'immeuble situé au n°2, rue de Lille sont en cours de rénovation depuis la mi-octobre 2014 (sécurisation et remise aux normes incendie). L'immeuble voisin (n°4, rue de Lille) sera vendu.
- Les travaux d'assainissement du site de Droixhe nécessitent la déconstruction des tours « Croix-Rouge ». Deux d'entre-elles ont été démolies en 2010. Les travaux de démolition des 3 tours restantes ont débuté en avril 2014 et se termineront dans le premier trimestre de 2015. Les 2 tours Chainaye-Micha ont été démolies en 2012.
- L'espace libéré permettra la réalisation d'un îlot de 165 logements présentant une offre diversifiée d'habitations. Ce projet a été sélectionné par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'appel à projets « Quartier en transition ». Le début des travaux est prévu pour fin 2015.

- Une maison de repos avec une capacité d'hébergement de 108 lits sera mise en chantier dès mars 2015.
- Le long de l'avenue de la Croix-Rouge, l'habitat sera développé dans le cadre d'un projet mixte de logements privés et de logements réservés aux seniors (résidences-services).
- Le square Chainaye-Micha sera réaménagé, d'une part, par la construction de 164 appartements, espaces bureaux et commerces et d'autre part, par l'aménagement d'un deuxième îlot composé d'environ 60 maisons unifamiliales.
- Ces parcelles seront aménagées en parallèle avec l'arrivée du tram qui desservira le quartier de Droixhe.

Le nouveau quartier des Guillemins

Description

- Le quartier des Guillemins fait l'objet d'un Périmètre de Remembrement Urbain (PRU).
- La Ville a obtenu de très importants subsides européens et wallons pour créer une place devant la gare TGV, réaliser une passerelle cycliste et piétonne allant jusqu'au parc de la Boverie et aménager les quais du pont de Fragnée à l'Evêché dans l'optique de rendre les berges de la Rive gauche de la Meuse aux Liégeois-es. Ces projets sont au stade de la mise en œuvre et seront terminés en 2015 au plus tard.
- L'investissement privé de la tour des finances est définitivement lancé et le passage du tram par la nouvelle esplanade, qui sera créée de la place devant la gare à la Meuse, est avalisé.
- Un appel sera réalisé pour édifier, sur une partie de l'espace entre la gare et la Meuse, un nouveau quartier d'affaires et de logements.

Evaluation

- Ce projet participe à la définition d'un nouvel axe de développement entre la gare et Médiacité
- Le projet comporte de nombreuses composantes : organiser un nouvel espace public, principalement cyclo-piéton à partir de la gare, développer de nouveaux espaces de bureaux (+/- 90.000 m²) et créer de nouveaux logements (+500 logements).
- Le réaménagement des espaces publics (voiries), de la place devant la gare et des quais de Meuse seront achevés en 2014.
- La passerelle cyclo-piétonne enjambant la Meuse, le Centre de design (rue paradis), le Centre international d'Art et de Culture (CIAC) et la Tour des Finances seront achevés en 2015.
- Le passage du tram par la nouvelle esplanade reliant la gare à la Meuse sera effectif en 2018.
- Un appel à projet a été lancé en 2014 pour la construction d'un nouveau quartier d'affaires et de logements (35.000 m²).

La réalisation du Centre International d'Art et de Culture (CIAC)

Description

- La Ville a obtenu des subsides pour transformer l'actuel musée d'art moderne et d'art contemporain (MAMAC) en un espace destiné à accueillir des manifestations culturelles temporaires d'envergure internationale (CIAC), situé sur l'axe Guillemins – Médiacité.
- En février 2013, la Ville a décidé de relancer les marchés de travaux et d'exploitation de ce nouvel outil culturel d'envergure afin de respecter les moyens budgétaires mis à disposition du projet.
- Ce projet doit être terminé dans le courant 2015.

Evaluation

- Les travaux de transformation du musée d'art moderne et d'art contemporain (MAMAC) en futur Centre International d'Art et de Culture ont débuté en novembre 2013.
- Le chantier de réalisation du nouveau musée est à mi-parcours et se terminera en octobre 2015.
- Le musée des Beaux-Arts actuellement situé à l'Îlot Saint-Georges déménagera au CIAC dès la mise en service du nouveau bâtiment.
- La première exposition d'envergure internationale est prévue en septembre 2016

La nouvelle bibliothèque des Chiroux

Description

- L'actuelle bibliothèque des Chiroux, qui a été transférée de la Ville à la Province de Liège, va être totalement repensée pour répondre aux besoins actuels et jouer pleinement son rôle en faveur de l'éducation de toutes et tous.

Evaluation

- Dans le cadre du déménagement programmé de la bibliothèque des Chiroux, la Province de Liège, propriétaire de l'outil, et la Ville se sont accordées pour la reconstruire dans le quartier urbain d'Outremeuse, sur le site de Bavière.
- Il s'agit d'un projet d'aménagement d'infrastructures sur 17.000 m² qui comprendra une Bibliothèque, une pépinière d'entreprises et un « Exploratoire des possibles », centre de recherche et de formation dans le domaine culturel.
- La réalisation de ce projet est prévue pour 2020 et dépend de l'obtention d'un financement européen sollicité dans le cadre de la programmation FEDER.

Le développement d'un pôle de service public communal

Description

- Le quartier de Féronstrée est celui qui concentre une partie importante des services publics communaux, notamment à la Cité administrative.
- Tout en maintenant sa politique de décentralisation, la Ville regroupera dans le quartier divers services, à l'heure actuelle, disséminés.
- Ce projet, qui portera notamment sur la rénovation de la Cité administrative, offrira un meilleur service au public, de meilleures conditions de travail aux agents et permettra le développement du quartier

Evaluation

- Le projet porte principalement sur la rénovation de la Cité administrative en un bâtiment « zéro carbone ».
- L'objectif est de regrouper différents services administratifs de la Ville et du CPAS en un même lieu.
- Le Cahier des charges relatif aux travaux de rénovation sera soumis au Conseil communal dans le courant du premier semestre 2015.
- Le planning actuel prévoit que le chantier débute en 2016.
- Le projet a été soumis à la subsidiation du FEDER.

La valorisation du cœur historique de la Ville

Description

- Liège est une ville millénaire qui possède un cœur historique dans lequel de nombreux investissements ont été réalisés ces dernières années (Grand Curtius, illuminations de l'Hôtel de Ville, la Collégiale St Barthélemy, les Coteaux de la Citadelle, Hors-Château,...).
- La Ville poursuivra la valorisation de son cœur historique, notamment en restaurant l'ancienne église St André pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de lieu d'accueil de manifestations de tous types, en renovant l'espace public en lien avec l'arrivée du tram et en définissant l'avenir du site du Tivoli

Evaluation

- La Ville et la Province de Liège collaborent dans le cadre de la rénovation de l'Eglise Saint-André. S'agissant d'un monument classé, les travaux de rénovation sont soumis à l'approbation des services du patrimoine. Le chantier devrait débuter en 2016.
- L'aménagement de l'espace Tivoli se fera en parallèle avec l'arrivée du tram qui redéfinira incontestablement les espaces entourant la Place Saint-Lambert.
- En 2014, la Fontaine de la Tradition, située Place du Marché, a été entièrement rénovée.
- Les travaux de rénovation du Perron, symbole liégeois par excellence, sont prévus pour 2016.